

CREDIT FONCIER ET COMMUNAL  
D'ALSACE ET DE LORRAINE • BANQUE

RAPPORT  
ET BILAN  
2010

139<sup>e</sup> EXERCICE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2011





CREDIT FONCIER ET COMMUNAL  
D'ALSACE ET DE LORRAINE • BANQUE

filiale du

**Crédit Mutuel** *Arkéa*

## Présentation

---

→ <a href="#">Conseil d'Administration</a>	5
→ <a href="#">Les chiffres clés</a>	6
→ <a href="#">Ordre du jour</a>	7

## Rapport de gestion

---

→ <a href="#">Rapport de gestion 2010</a>	8/27
---	------

## Rapport du Président du Conseil d'Administration

---

→ <a href="#">(Article L. 225-235 du Code de Commerce)</a>	28/47
--	-------

## Renseignements financiers **Comptes consolidés** Normes IFRS

---

→ <a href="#">Rapport des commissaires aux comptes</a>	50/51
→ <a href="#">Bilan</a>	52/53
→ <a href="#">Compte de résultat</a>	54
→ <a href="#">Tableau de variation des capitaux propres</a>	55
→ <a href="#">Résultat net gains/pertes en capitaux propres</a>	56
→ <a href="#">Tableau de flux de trésorerie</a>	57
→ <a href="#">Annexe</a>	58/87

## Renseignements financiers **Comptes sociaux**

---

→ <a href="#">Rapport des commissaires aux comptes</a>	90/93
→ <a href="#">Bilan</a>	94/95
→ <a href="#">Compte de résultat</a>	96
→ <a href="#">Annexe</a>	97/117
→ <a href="#">Inventaire des valeurs mobilières</a>	118/119
→ <a href="#">Résolutions</a>	120/123

## Conseil d'Administration 2010

### Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2010

- **M. Philippe BONDOUX** Président du Conseil d'Administration
- **CREDIT MUTUEL ARKEA** représenté par **M. Jean-Pierre DENIS**
- **SOCIETE D'ASSURANCE DE PREVOYANCE ET DE CAPITALISATION-ESCA**  
représentée par **M. Christian BURRUS**
- **M. Robert ALLEMON**
- **M. Antoine COUTIERE**
- **M. Jean-Charles DURRENBERGER**
- **M. Yves GOURHANNIC**
- **M. Jean-Pierre LE TENNIER**
- **M. Olivier MORALES**
- **M. Benoit PREVOSTO**
- **Me Dominique SCHMIDT**

### Evolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2010

Par décision du Conseil d'Administration extraordinaire du 21 décembre 2010, **Monsieur Philippe BONDOUX** a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Gérard BARBOT démissionnant de ses fonctions de Président du CA ce même jour. A compter de ce même jour et au sens de l'article L.511-13 du CMF, Monsieur Philippe BONDOUX a également été nommé second dirigeant du CFCAL-BANQUE et du CFCAL-SCF sur proposition du Directeur Général, représentant légal de ces dernières.

Par décision du Conseil d'Administration extraordinaire du 21 décembre 2010, **Monsieur Benoît PREVOSTO** a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Gérard BARBOT démissionnant de ses fonctions d'administrateur ce même jour.

Par décision du Conseil d'Administration extraordinaire du 17 décembre 2010, le **Crédit Mutuel ARKEA**, représenté par **Monsieur Jean-Pierre DENIS** a été nommé administrateur en remplacement du Crédit Foncier de France représenté par Monsieur Philippe DRUART démissionnant de ses fonctions d'administrateur ce même jour.

Par décision du Conseil d'Administration extraordinaire du 17 décembre 2010, **Monsieur Jean-Pierre LE TENNIER** a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Christophe PINAULT démissionnant de ses fonctions d'administrateur ce même jour.

Par décision du Conseil d'Administration extraordinaire du 17 décembre 2010, **Monsieur Yves GOURHANNIC** a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Patrice GARNIER démissionnant de ses fonctions d'administrateur ce même jour.

Par décision du Conseil d'Administration extraordinaire du 17 décembre 2010, **Monsieur Olivier MORALES** a été nommé administrateur en remplacement de Madame Gervaise HARDY démissionnant de ses fonctions d'administrateur ce même jour.

Par décision du Conseil d'Administration extraordinaire du 17 décembre 2010, **Monsieur Philippe BONDOUX** a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Alain SIEGRIST démissionnant de ses fonctions d'administrateur ce même jour.

## Direction générale

- **M. Jean-Etienne DURRENBERGER** Directeur Général
- **M. Christian CAPMAS** Directeur Général Adjoint jusqu'au 30 septembre 2010

## Commissaires aux comptes

### Titulaires

- **Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT** représenté par **M. Sylvain MAYEUR**
- **Cabinet KPMG** représenté par **M. Philippe SAINT-PIERRE**

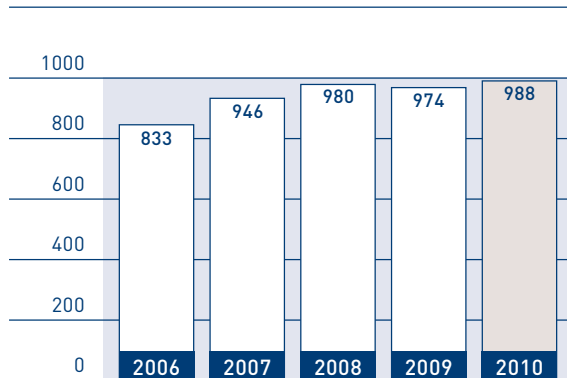
### Suppléants

- **M. Etienne BORIS** ■ **Mme Marie-Christine FERRON-JOLYS**

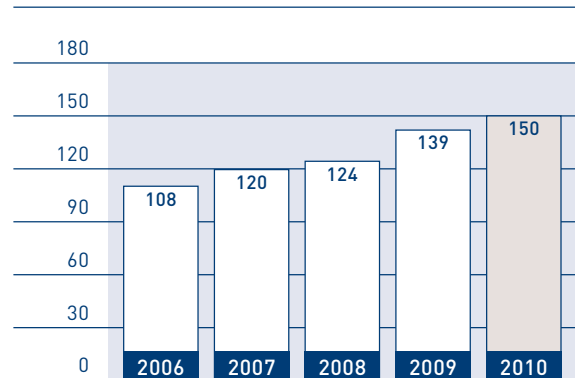
## Les chiffres clés Données financières consolidées

en millions d'€

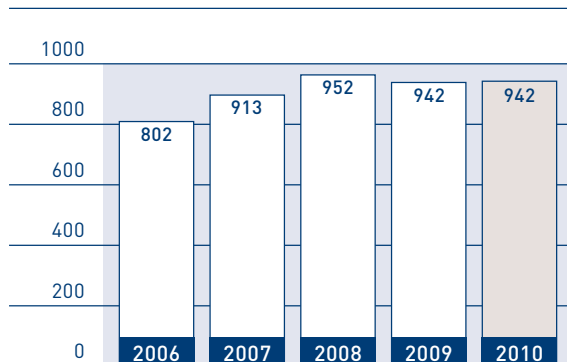
### → Total du bilan



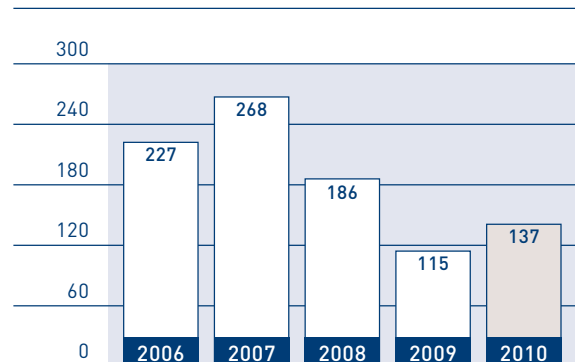
### → Fonds Propres (avant distribution)



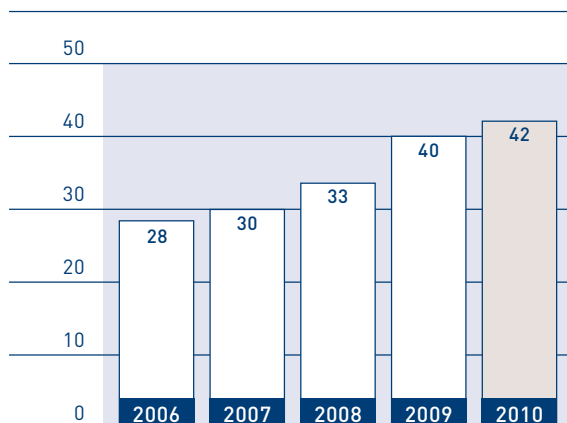
### → Encours des prêts



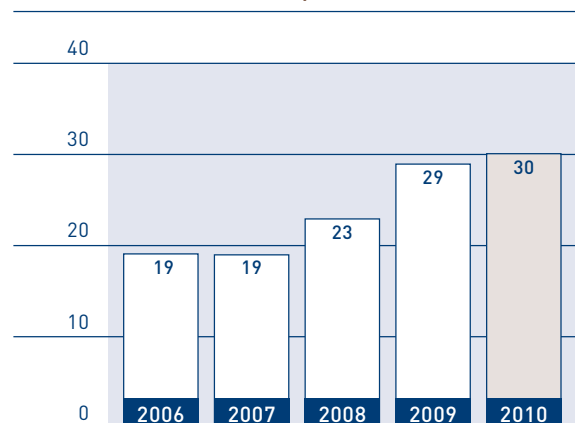
### → Volume de production



### → Produit Net Bancaire



### → Résultat Brut d'Exploitation





Groupe Crédit Foncier et  
Communal d'Alsace et de Lorraine  
1, rue du Dôme - 67000 STRASBOURG

## Assemblée Générale Mixte du CFCAL-Banque

---

Société Anonyme au capital de 5 582 797 euros entièrement versés  
RCS 568 501 282 STRASBOURG

### Exercice 2010 / Ordre du jour

---

#### A. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapport de gestion 2010
2. Rapport du Président du Conseil d'Administration
3. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice
4. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L. 225-38 du Code de Commerce
5. Approbation des bilans et des comptes de résultats sociaux et consolidés aux normes IFRS de l'année 2010
6. Affectation du résultat
7. Ratification des cooptations d'administrateurs
8. Renouvellement et nomination d'administrateurs
9. Jetons de présence
10. Divers

#### B. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Augmentation de capital réservée aux salariés

OUJW



# RAPPORT DE GESTION 2010

enture

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

La crise économique et financière, après avoir fortement impacté l'ensemble des économies mondiales, au travers du système bancaire notamment, a pris un virage en 2010. En effet, les gouvernements des pays occidentaux qui ont tenté de freiner les impacts de la crise au moyen de vastes plans de soutien, ont eu à faire face à une défiance plus prononcée des investisseurs, concernant leurs niveaux d'endettement.

L'Europe a été particulièrement touchée au travers de pays comme la Grèce, l'Irlande ou le Portugal. Le taux des dettes souveraines des deux premiers cités ont explosé, pour des raisons diverses, contraignant les autres membres de la zone Euro, à mettre sur pied un vaste plan d'aide en urgence en partenariat avec le FMI. Celui-ci n'a que partiellement rassuré les investisseurs, et les tensions restent fortes sur les dettes souveraines des pays européens, qui voient les taux de croissance de leurs économies demeurer faibles. Les plans de rigueur mis en place individuellement par chaque Etat semblent insuffisants pour rééquilibrer les budgets, et contribuent à pénaliser davantage la croissance, alors même que les plans de soutiens gouvernementaux mis en place au plus fort de la crise arrivent à leur terme.

Dans ce contexte de vives tensions sur les marchés obligataires, le CFCAL a dû renforcer sa collaboration avec son actionnaire majoritaire pour la gestion de sa liquidité. Cela lui a permis de continuer à financer son activité de crédit, dans des conditions conformes aux besoins de ses clients et de ses partenaires, activité qui renoue enfin avec la croissance en 2010 après deux années de baisse de la production de crédits.

En effet, le CFCAL est parvenu à accroître sa production de crédits hypothécaires de +19% sur l'année, soit mieux que le consensus du marché de la restructuration de crédits qui a opéré un faible redressement en 2010 (+5%) après une année 2009 de forte baisse (-40%). L'évolution de l'environnement législatif, qui encadre désormais plus fermement l'activité, a eu un impact très limité sur le volume d'affaires de l'établissement.

Les résultats financiers consolidés du groupe CFCAL sont supérieurs à ceux du bon exercice 2009. Le PNB s'est inscrit en hausse de 3%, et le RBE a suivi cette même tendance positive avec un niveau de charges toujours maîtrisé. Le coût du risque a continué de progresser, mais à un rythme moins soutenu. En cause, la hausse des provisions sur créances douteuses qui représentent depuis toujours un des points clés à maîtriser sur ce type de marché.

La fin d'année a été marquée par un événement important, la cession de la participation dans le capital de votre société du Crédit Foncier de France, actionnaire majoritaire du CFCAL depuis 2004, au profit du Crédit Mutuel Arkéa en date du 17 décembre 2010. A l'issue de l'offre publique clôturée en février 2011, Crédit Mutuel Arkéa détient désormais 90,99% du capital de votre société. L'intégration du CFCAL dans ce groupe, au sein de son pôle «réseaux spécialisés», laisse espérer la mise en place de synergies, notamment commerciales, dont les effets sont attendus dès 2011.

Dans les activités bancaires et de service rien n'est possible sans les hommes, et je remercie vivement et chaleureusement le directeur général Jean-Etienne Durrenberger et l'ensemble des équipes du CFCAL, pour avoir une année encore permis aux résultats du CFCAL d'atteindre ces niveaux remarquables.

Compte tenu du nouveau contexte capitalistique du CFCAL, le Conseil d'Administration propose cette année à l'Assemblée Générale de fixer le dividende de 1€ par action, payable en numéraire.

## A. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

### ■ Commentaires sur les résultats

#### a. Données consolidées

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 sont préparés et publiés conformément aux normes IFRS.

##### Changement comptable

Néant

##### Résultats

Avec 136 052 K€ de production nouvelle contre 114 215 K€ au 31 décembre 2009, la production de crédit hypothécaire enregistre une progression importante (+19,1%) par rapport à l'exercice précédent, marqué par un repli généralisé du marché de la restructuration. Le CFCAL continue d'opérer une saine gestion de ses risques, en préservant son niveau de marge.

Le CFCAL enregistre des résultats financiers en progression. Le PNB s'établit ainsi à 41 686 K€ contre 40 298 K€ au 31 décembre 2009 (+ 3,4%).

Le RBE qui s'inscrit à 29 554 K€ a suivi la même tendance positive (28 671 K€ au 31 décembre 2009). Cet élément, associé à une croissance modérée des charges d'exploitation permet d'afficher un coefficient d'exploitation remarquable soit 29,1% et une contribution aux résultats du groupe significative grâce à un résultat net de 17 799 K€.

Malgré la progression des créances douteuses liée à la dégradation de la conjoncture économique, le coût du risque reste contenu à 2 675 K€ contre 2 440 K€ au 31 décembre 2009. Le modèle du CFCAL induit des garanties immobilières largement supérieures aux encours de prêts.

##### Faits marquants de l'exercice

Le 17 décembre 2010, le Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle du CFCAL, suite au désengagement du Crédit Foncier de France. Cette cession de bloc de contrôle a été suivie début 2011 d'une offre publique de garantie de cours qui a permis à Crédit Mutuel Arkéa d'acquérir 830.928 titres supplémentaires. Aussi, Crédit Mutuel Arkéa, qui détenait 2.500.108 titres CFCAL (soit 68,29%) préalablement au dépôt de l'offre, détient 3.331.036 titres, soit 90,99% du capital de CFCAL à l'issue de l'offre le 10 février 2011.

#### b. Données sociales du CFCAL-Banque

Les états financiers sociaux sont établis selon les normes françaises, car il n'est pas permis de décliner les normes IFRS dans les comptes sociaux.

##### Changement comptable

Néant

##### Résultats

Le PNB s'élève à 15 641 K€ contre 14 337 K€ au 31 décembre 2009 (+9,09%). Cette progression est liée au maintien du PNI et à des reprises nettes de dotations aux provisions pour litiges assignations pour 1 994 K€.

Le résultat brut d'exploitation progresse de manière identique et passe de 11 904 K€ en 2009 à 12 890 K€ en 2010. Les charges générales d'exploitation restent parfaitement maîtrisées et affichent un montant de 2 751 K€ (2 434 K€ en 2009).

Suite à la progression des créances douteuses liée à la dégradation de la conjoncture économique, le coût du risque passe d'un produit de 303 K€ à une charge de 722 K€ au 31 décembre 2010. Le résultat net s'établit à 10 304 K€ contre 10 329 K€ au 31 décembre 2009, en très légère baisse.

## ■ Activité du groupe

Bien que la production enregistre une progression significative sur 1 an (+19,15%), les encours de crédit restent stables à 942 M€. Cette situation résulte essentiellement des remboursements anticipés qui retrouvent, en 2010, un niveau conforme au modèle de l'établissement. Le groupe CFCAL opère une sélection rigoureuse de ses risques, en préservant son niveau de marge, tout en donnant à son réseau d'apporteurs d'affaires des signaux positifs pour relancer la production.

Avec 150M€ de fonds propres consolidés, le Groupe CFCAL affiche un ratio de solvabilité de 19,35 % tier one soit 2,5 fois le minimum imposé par la réglementation bancaire.

Dans un contexte toujours délicat, l'ensemble des notes du CFCAL Groupe ont été maintenues par l'agence de notation Standard and Poor's : A1 court terme et A long terme pour le CFCAL-Banque et A+ long terme pour le CFCAL-société de crédit foncier confirmant ainsi la solidité du modèle CFCAL.

Le CFCAL observe une évolution de ses créances douteuses (12,97% de l'encours total contre 11,23% un an plus tôt). Ce phénomène s'explique par une conjoncture toujours morose et un marché immobilier peu dynamique dans les zones rurales. Ces créances restent cependant parfaitement maîtrisées et largement surgaranties.

## ■ Faits significatifs

Les actionnaires disposaient d'une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, à exercer jusqu'au 28 juin 2010 inclus, le dividende étant mis en paiement le 6 juillet 2010. Le montant du dividende réinvesti s'élève à 1 431 K€, soit 31 244 nouveaux titres au prix de 44,79 €. Le réinvestissement se partage entre une augmentation de capital de 48 K€ et une prime d'émission de 1 383 K€. Au 6 juillet 2010, le nouveau capital social est de 5 582 797 € divisé en 3 660 850 titres.

## ■ Perspectives d'avenir

Le CFCAL entend privilégier les relations avec son réseau habituel d'apporteurs d'affaires au savoir-faire reconnu, pour atteindre ses objectifs et conforter sa place sur son marché. Le renouvellement de sa direction commerciale dans le courant de l'année 2010 s'inscrit dans cette optique.

Par ailleurs, l'intégration au sein du pôle «réseaux spécialisés» d'Arkéa va permettre au CFCAL de créer des liens étroits avec les structures du Groupe, et de faire valoir des synergies, dont les effets pourront se faire sentir dès 2011.

Le CFCAL sera en outre vigilant quant à l'évolution du nouveau cadre législatif et réglementaire autour du crédit à la consommation et du rachat de crédit qui doit être appréhendé avec une certaine prudence.

## B. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les dispositions de l'article 225-129-6 du code de commerce font obligation de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues par les articles L 3332-18 à L 3332-25 du code du travail si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le conseil d'administration ou le directoire en application de l'article L. 225-102, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 représentent moins de 3 % du capital.

Les dispositions de l'article L 3332-19 du code du travail prévoient que lorsque les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le prix de cession est fixé d'après les cours de bourse ; le prix de souscription ne peut être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L 3332-25 et L 3332-26 est supérieure ou égale à dix ans.

L'application de ces dispositions légales nous conduit à proposer un projet de résolution visant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés. Néanmoins, cette disposition ne présente aucun avantage pour l'actionnaire, ni pour les salariés, la souscription s'effectuant au prix du marché. Par ailleurs le FCP des salariés de l'entreprise détient déjà 1,125 % du capital, ce qui est à ce jour un niveau satisfaisant. En conséquence, le conseil d'administration émet un avis défavorable à l'adoption de cette résolution, qui relève toutefois de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

## → Information sur les limites prudentielles

Ratios prudentiels (résultats du groupe consolidé normes IFRS)	2006	2007	2008	2009	Pro Forma 2009	2010	Minimum
Ratio Européen de solvabilité	19,92 %	20,89 %	21,50 %	24,73 % <sup>(1)</sup>	20,73 %	19,35 %	8 %
Coefficient de liquidités	695 %	390 %	449 %	796 %			
CFCAL- BANQUE SOCIAL					<sup>(2)</sup>	101 %	100 %
CFCAL- SCF SOCIAL					<sup>(2)</sup>	189 %	100 %
Grands risques	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT		NEANT	

<sup>(1)</sup> Application Bâle II

<sup>(2)</sup> Nouvelle approche du coeff de liquidités : calculé sur base individuelle alors qu'auparavant il était établi sur base consolidée

## → Information sur le risque de crédits

en milliers d'€

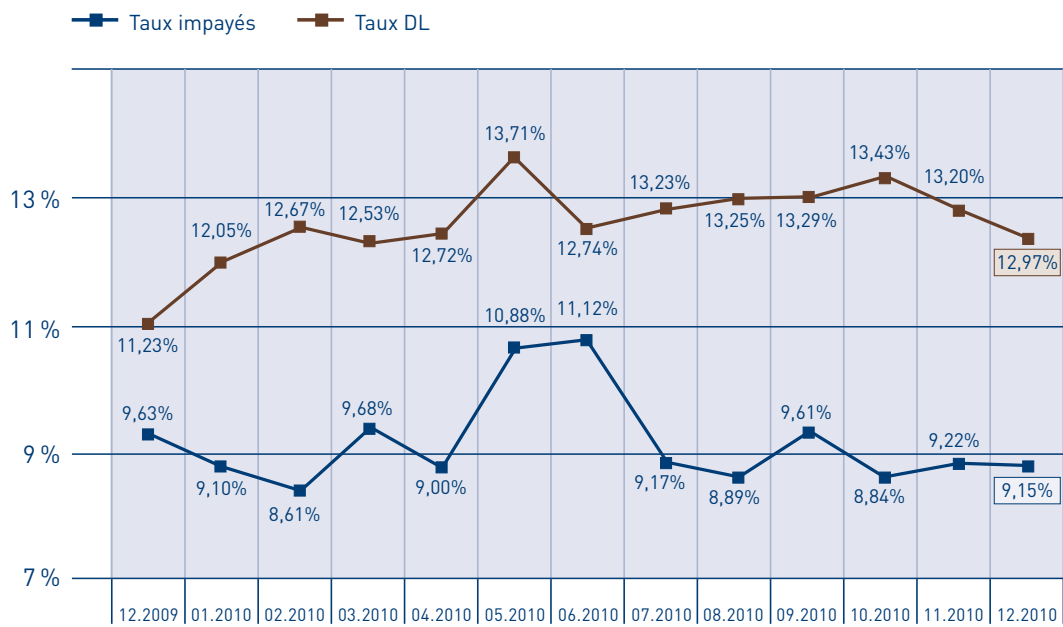
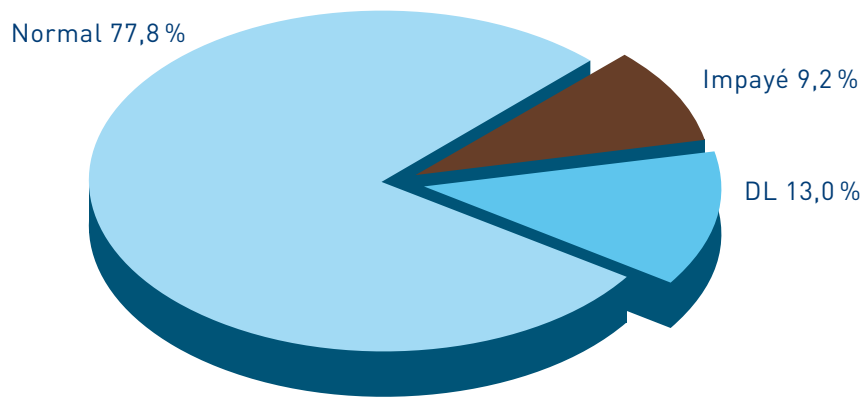
Etat impayé par type de prêt Type de prêt	2009	2010	Taux impayé	Variation
Hypothécaire classique	50 499	52 544	7,36 %	4,0 %
HypoWash	34 757	31 543	15,25 %	-9,2 %
OCH	1 343	341	6,66 %	-74,6 %
A la consommation	4 842	3 300	13,48 %	-31,8 %
A la collectivité locale	1 043	392	3,24 %	-62,5 %
<b>Total</b>	<b>92 485</b>	<b>88 119</b>	<b>9,15 %</b>	<b>-4,7 %</b>
Total hypothécaire	86 599	84 427	9,12 %	-2,5 %
Total non hypothécaire	5 886	3 692	10,09 %	-37,3 %

en milliers d'€

Etat douteux litigieux par type de prêt Type de prêt	2009	2010	Taux DL	Variation Déc. 10/09
Hypothécaire classique	68 571	75 295	10,54 %	9,8 %
HypoWash	31 199	40 541	19,60 %	29,9 %
OCH	1 404	842	16,46 %	-40,0 %
A la consommation	6 067	7 675	31,36 %	26,5 %
A la collectivité locale	515	477	3,94 %	-7,4 %
<b>Total</b>	<b>107 756</b>	<b>124 831</b>	<b>12,97 %</b>	<b>15,8 %</b>
Total hypothécaire	101 174	116 679	12,60 %	15,3 %
Total non hypothécaire	6 582	8 152	22,29 %	23,9 %

→ Information sur le risque de crédits (suite)

**Répartition encours total par état au 31/12/2010**



## Activité Groupe CFCAL

### → Opérations de crédit

en milliers d'€

	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Encours brut des crédits début d'exercice</b>	<b>717 301</b>	<b>801 746</b>	<b>912 918</b>	<b>951 698</b>	<b>942 014</b>
Prêts aux particuliers et prêts aux professionnels	226 506	268 321	178 140	114 215	136 052
Crédits hypothécaires en compte (OCH)	0	0	7 541	576	727
<b>Augmentations de l'année</b>	<b>226 506</b>	<b>268 321</b>	<b>185 681</b>	<b>114 791</b>	<b>136 779</b>
Prêts aux particuliers et prêts aux professionnels	131 856	146 347	138 156	116 548	130 859
Financement du développement local	10 443	10 264	7 279	5 892	3 888
Crédits hypothécaires en compte (OCH)	0	0	1 083	2 097	1 280
<b>Diminutions de l'année</b>	<b>142 299</b>	<b>156 611</b>	<b>146 518</b>	<b>124 537</b>	<b>136 027</b>
Variation activation des commissions charges et produits (normes IFRS)	238	-538	-383	62	-284
<b>Encours brut des crédits fin d'exercice</b>	<b>801 746</b>	<b>912 918</b>	<b>951 698</b>	<b>942 014</b>	<b>942 482</b>

### → Financement des opérations de crédit

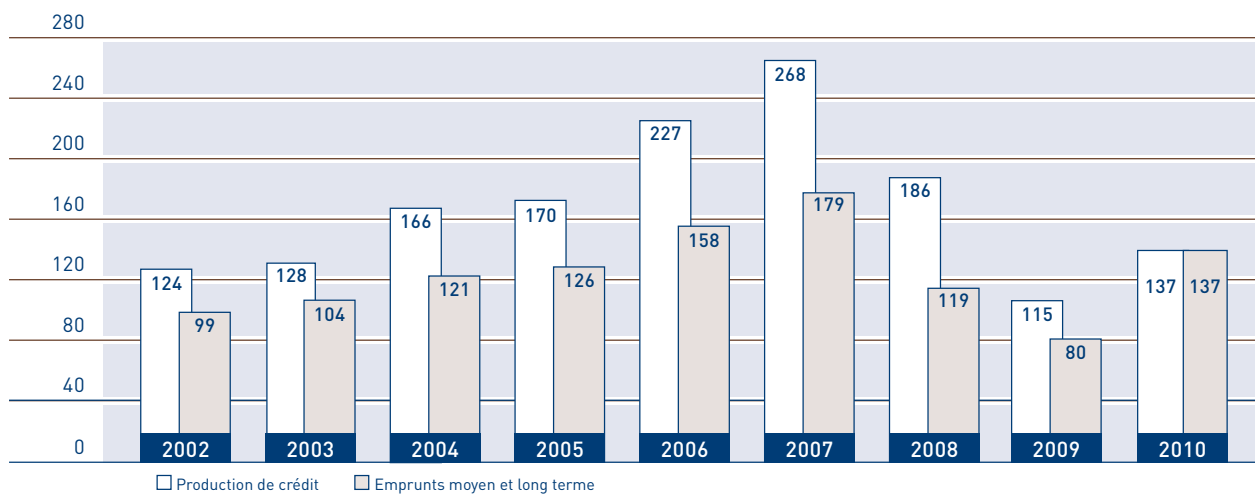
en milliers d'€

	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Encours brut des ressources début d'exercice</b>	<b>592 194</b>	<b>681 029</b>	<b>781 963</b>	<b>803 963</b>	<b>782 384</b>
Emprunts obligataires	128 070	163 500	94 230	35 050	31 880
Bons à moyen terme négociables	30 000	15 000	25 000	30 000	105 000
Certificats de dépôts négociables (Court terme)	63 000	74 000	107 500	145 000	120 000
Emprunt interbancaire <sup>(1)</sup>				15 000	30 000
<b>Augmentations de l'année</b>	<b>221 070</b>	<b>252 500</b>	<b>226 730</b>	<b>225 050</b>	<b>286 880</b>
Emprunts obligataires	79 553	85 104	97 123	101 652	111 229
Bons à moyen terme négociables <sup>(1)</sup>	1 562	2 325	0	15 000	40 000
Certificats de dépôts négociables	51 000	64 000	107 500	130 000	130 000
Autres ressources	58	58	31	31	2 174
<b>Diminutions de l'année</b>	<b>132 173</b>	<b>151 487</b>	<b>204 654</b>	<b>246 683</b>	<b>283 403</b>
Variation activation des commissions (normes IFRS)	62	79	76	-54	-91
<b>Encours brut des ressources fin d'exercice</b>	<b>681 029</b>	<b>781 963</b>	<b>803 963</b>	<b>782 384</b>	<b>785 952</b>

<sup>(1)</sup> Substitution de 30M€ de BMTN par 3 prêts en blanc

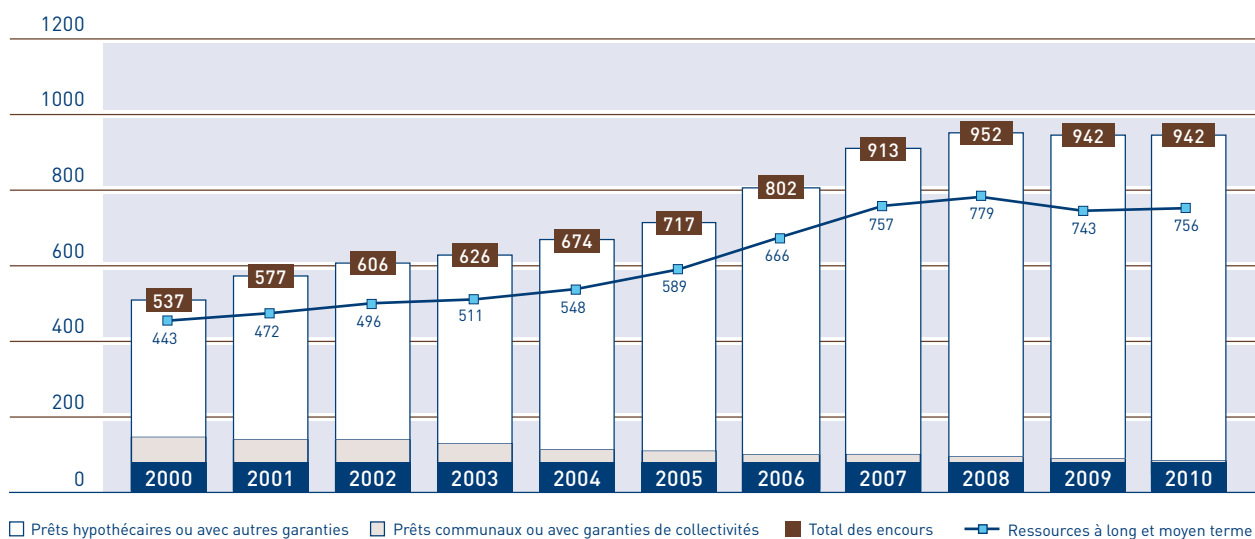
→ Production de crédit  
Emprunts moyen et long terme

en millions d'€



→ Encours des prêts et des ressources

en millions d'€





## → Activité boursière sur l'action CFCAL en 2010

Nombre de jours de cotation	251
Nombre de titres échangés dans l'année	444 020
Cours moyen de l'action en 2010	52,39€
Cours extrêmes de l'action en 2010	60,10€ / 44,50€
Capitalisation boursière au 31/12/2010	219 504 566€
Rendement brut par rapport au cours moyen	1,91 %

## → Actionnaires détenant plus de 5 % du capital

	Nombre de titres	Pourcentage de détention	Pourcentage de droits de vote
CREDIT MUTUEL ARKEA	2 886 468	78,8469 %	78,8469 %

## → Revenu par action

	2006	2007	2008	2009	2010
* Nombre d'actions	3 167 320	3 376 738	3 484 538	3 629 606	3 660 850
* Résultat Net par action (en €)	5,36	3,41	2,45	2,85	2,81
* Dividende total par action (en €)	5,00 *	2,20	2,10	2,40	1,00

\*Y compris dividende exceptionnel de € 3,00 par action

## Actions d'autocontrôle

### → Opérations réalisées au cours de l'exercice 2010

	Nombre de titres	Opérations réalisées dans le contrat de liquidité	Opérations réalisées hors contrat de liquidité	Cours moyen d'achat et de vente	% du capital au 31/12/2010
Report	5 467				
Achats	5 458	5 458		50,71	0,15 %
Ventes	-8 500	-8 500		51,69	0,23 %
Titres transférés	-1 660				
<b>Solde au 31/12/2010</b>	<b>765</b>				<b>0,02 %</b>

Contrat de liquidité avec NATIXIS depuis le 01/09/2005

→ nombre d'actions dans le contrat de liquidité au 31.12.2010 : 470

→ nombre d'actions hors contrat de liquidité au 31.12.2010 : 295

total : 765

Les opérations ont été traitées dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur depuis le 01/09/2005 avec NATIXIS pour un solde de 470 actions au 31/12/2010.

Sur les 1 955 actions hors contrat de liquidité destinées au plan d'actions gratuites bénéficiant aux catégories que le conseil d'administration a déterminé parmi les membres du personnel de la Société ou des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, comme approuvé par l'assemblée générale mixte du 25/05/2007, 1 660 actions ont été attribuées aux bénéficiaires en 2010.

Le réinvestissement en actions du dividende de l'exercice 2009 payé en 2010 a provoqué une augmentation de capital de 31 244 actions nouvelles portant le nombre d'actions de 3 629 606 à 3 660 850.

## Etat de la participation des salariés au capital de la société au 31/12/2010

Les salariés détiennent 41 182 titres soit 1,125 % du capital et des droits de vote arrêtés au 31/12/2010 du CFCAL-Banque par le biais du fonds commun de placement.

## Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France

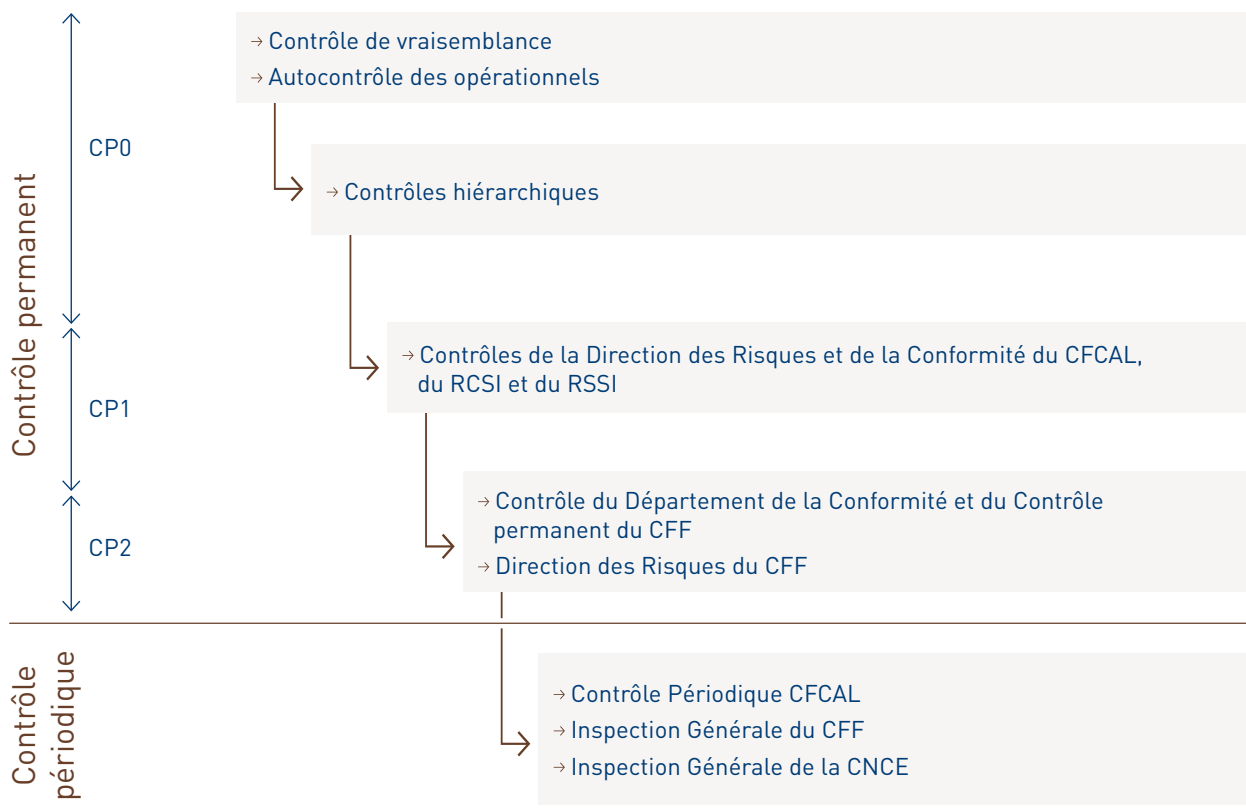
NEANT

## Dépenses non déductibles en application de dispositions fiscales spécifiques

NEANT

## Organisation du contrôle interne au sein du CFCAL

Le contrôle des opérations CFCAL s'appuie sur plusieurs composants :



### ■ Le contrôle permanent

#### a. Le contrôle permanent de niveau 0 (CP0)

##### Autocontrôle et contrôle de vraisemblance

**Autocontrôle** : les agents du CFCAL ont comme consigne de s'assurer de la bonne exécution de leurs tâches. Leurs opérations sont systématiquement contrôlées par leurs supérieurs hiérarchiques conformément au schéma délégué en vigueur.

**Contrôle de vraisemblance** : la principale activité du CFCAL est traitée par un seul logiciel développé en interne. Ce logiciel est doté d'un outil de contrôle de vraisemblance. Chaque information saisie fait l'objet d'un test de cohérence. Si le système détecte une incohérence, il en informe (par message affiché à l'écran) l'agent concerné. Le CFCAL a rédigé un manuel de contrôle de vraisemblance et procède régulièrement à sa mise à jour.

##### Contrôle hiérarchique

Il existe dans chaque entité opérationnelle une entité de contrôle hiérarchique. Composée principalement d'encadrants, cette structure a en charge le contrôle permanent et traite des opérations de vérification énumérées dans les tableaux de bord de contrôle permanent<sup>(1)</sup>.

Le contrôle hiérarchique permet :

- de vérifier le respect des procédures établies,
- d'identifier les anomalies de gestion et les traitements non conformes,
- d'en alerter les responsables concernés,
- de mettre en place des plans d'actions correctifs.

<sup>(1)</sup> Les opérations métiers sont quantifiées dans ces tableaux avec leur mode de contrôle.

Les contrôles hiérarchiques sont formalisés de différentes manières (fichier excel, signature des responsables sur le document, validation de documents par des signatures électroniques,...).

Des listes de dossiers peuvent être mises à la disposition des entités de contrôle hiérarchique pour un contrôle sur pièces.

Pour les activités de crédit (engagement, crédit, contentieux), le contrôle hiérarchique s'appuie sur les statistiques disponibles dans le système d'information (observation du nombre de dossiers entrés, du nombre et montant des offres de prêt émises, du montant des réalisations,...) ainsi que sur les arrêtés mensuels qui fournissent un état des activités menées par les différents services du CFCAL.

#### Quantification des opérations : tableaux de bord de contrôle

Des tableaux de bord de contrôle permanent ont été établis pour chaque entité opérationnelle. Ces tableaux quantifient les opérations réalisées dans les différents départements et contiennent les informations présentant les caractéristiques et les paramètres du contrôle.

Ces tableaux contiennent les éléments suivants :

- "opération" : permet de lister les opérations effectuées dans l'entité concernée,
- "risque" : permet d'attribuer un niveau de risque à chaque opération,
- "opérationnel" : sert à identifier l'agent qui effectue l'opération,
- "contrôleur" : permet d'identifier la personne en charge du contrôle
- "procédure" : prend la valeur "oui" s'il y a une procédure écrite de l'opération, "non" dans le cas contraire,
- "dernière date MAJ" : représente la dernière date de la mise à jour de la procédure,
- "intitulé procédure" : nom de la procédure existante
- "périodicité de contrôle" : indique la périodicité de génération du lot à contrôler (hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, trimestrielle, annuelle, systématique,...)
- "échantillon" : décrit l'échantillon des dossiers sélectionnés pour contrôle.

Les tableaux de bord font l'objet d'une mise à jour annuelle.

En effet, des réunions sont organisées tous les ans afin :

- d'ajouter des opérations dans les anciens tableaux de bord de contrôle permanent,
- de modifier des opérations présentes dans l'ancien tableau de bord de contrôle permanent,
- d'ajuster des contrôles déjà existants (révision du niveau de risque, de l'existence d'une procédure, de l'échantillon à prendre en considération pour effectuer le contrôle,...).

#### Contrôle hiérarchique via le système d'information

Le système d'information met à la disposition de certains responsables de service un module "contrôle permanent".

Le module "contrôle permanent" fonctionne de la manière suivante : pour chaque opération, sont définis dans les tableaux de bord de contrôle permanent des échantillons de contrôle ainsi qu'une périodicité de contrôle. En fonction de ces paramètres, le système d'information extrait des éléments à contrôler.

Le contrôleur identifie l'information à contrôler et effectue les contrôles. Il indique ensuite dans le système d'information si l'opération est conforme ou non. L'agent a également la possibilité d'ajouter un commentaire sur le contrôle réalisé (un commentaire expliquant la raison de la non-conformité).

## b. Le contrôle permanent de niveau 1 (CP1)

### Contrôles de la Direction des Risques et de la Conformité, du RSSI et du RCSI

**Contrôle permanent et contrôle de conformité** : il est effectué par les agents en charge du contrôle et de la conformité. Ce contrôle permet de vérifier l'exécution des opérations de contrôle des entités de contrôle hiérarchique et la conformité des opérations (contrôle sur échantillon). Il est effectué en se basant sur le plan annuel de contrôle permanent<sup>2</sup> et donne lieu à la rédaction d'une synthèse de contrôle trimestrielle.

**Contrôle des risques** : il intervient dans tous les pôles de métier afin d'assurer les mesures et les suivis des risques bancaires conformément à la politique de la Direction Générale et aux normes groupe et met en place un système d'alerte pour réduire les conséquences des risques.

<sup>[2]</sup> Feuille de route des opérations de contrôle du département contrôle permanent et conformité établie à partir des tableaux de bord de contrôle permanent

**RSSI** : cette fonction est confiée au Responsable Sécurité et PCA sous la responsabilité du Directeur des Risques et de la Conformité. Il assure la supervision du système d'information et contrôle les accès logiques et physiques au SI du CFCAL conformément au système d'habilitation mis en place.

**RCSI** : cette fonction est confiée au Directeur des Risques et de la Conformité (ce responsable est titulaire de la carte RCSI de l'AMF) qui assure le contrôle des opérations de transmission et de conservation des ordres de bourse.

## c. Le contrôle permanent de niveau 2 (CP2)

### Département Conformité et contrôle permanent du Crédit Foncier (jusqu'au 17/12/2010)

La conformité du CFCAL est confiée à la Direction Conformité et Contrôle Permanent du Crédit Foncier. Le Directeur des Risques et de la Conformité du CFCAL est le relais de cette Direction. Cette Direction transmet les normes groupe au CFCAL et épaula le Département Contrôle permanent et conformité dans ses tâches de contrôle. Elle procède également par un examen des synthèses du contrôle permanent du CFCAL.

### Direction Risques (DRI) du Crédit Foncier (jusqu'au 17/12/2010)

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques de suivi des risques, le CFCAL a établi une charte risques avec la DRI du Crédit Foncier. Cette charte rappelle le principe d'autonomie du CFCAL dans sa gestion des risques mais instaure un suivi de cette gestion par la mise en place d'un reporting périodique. Après chaque arrêté mensuel, le CFCAL dépose dans un espace privé et sécurisé de la DRI du CFF un ensemble d'indicateurs de suivi des risques et des activités du CFCAL.

## ■ Le contrôle périodique

### Contrôle Périodique du CFCAL

Le contrôle périodique est assuré par le Département Contrôle Périodique du CFCAL. Le Responsable du Contrôle Périodique est directement rattaché au Directeur Général du CFCAL et fonctionnellement rattaché à l'Inspecteur Général du Crédit Foncier.

Les missions d'audit sont réalisées conformément au plan pluriannuel de contrôle périodique du CFCAL.

### Inspections Générales du Crédit Foncier et de la CNCE (jusqu'au 17/12/2010)

Les Inspections Générales du Crédit Foncier et de la CNCE travaillent en collaboration avec le Responsable du Contrôle Périodique du CFCAL. Elles réalisent certaines missions d'audit prévues dans le plan d'audit pluriannuel du CFCAL.

### CAC

Ils interviennent notamment dans le contrôle et les vérifications des comptes. Ils examinent également les procédures métiers et se prononcent sur la qualité du système d'information du CFCAL.

### Contrôleur Spécifique

Conformément aux règlements des Sociétés de Crédit Foncier (SCF), le contrôleur spécifique du CFCAL a pour mission :

- de veiller au respect par la Société de Crédit Foncier des dispositions des articles L. 515-13 à L. 515-20 du Code Monétaire et Financier
- de vérifier que les apports qui sont faits à la société de crédit foncier sont conformes à l'objet de cette dernière
- de certifier certains documents adressés à la Commission Bancaire
- de se prononcer sur la validité des modes d'évaluation des immeubles ainsi que les méthodes de réexamen périodique de leur valeur
- d'informer l'Autorité de Contrôle Prudentiel de certains faits dans les circonstances prévues expressément par la loi
- de procéder à la déclaration des créances en cas de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire
- de révéler au Procureur de la République les faits délictueux dont il a eu connaissance.

## Changement de président

---

Par décision du Conseil d'Administration du 21 décembre 2010, **M. Philippe BONDOUX** a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de **M. Gérard BARBOT**, démissionnaire.

## Changement d'administrateur

---

M. Alain SIEGRIST, administrateur, a démissionné en date du 17 décembre 2010. **M. Philippe BONDOUX** a été coopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 17 décembre 2010 pour la durée du mandat restant à courir et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Le Crédit Foncier de France, administrateur, représenté par M. Philippe DRUART, a démissionné en date du 17 décembre 2010.

Le **Crédit Mutuel ARKEA** représenté par **M. Jean-Pierre DENIS** a été coopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 17 décembre 2010.

Par lettre recommandée en date du 1er avril 2011 le Crédit Mutuel Arkéa a informé la société du changement de représentant permanent, **M. Jean-Pierre DENIS** étant remplacé par **M. Yves GOURHANNIC** à compter du 20 mai 2011.

M. Christophe PINAULT, administrateur, a démissionné en date du 17 décembre 2010. **M. Jean-Pierre LE TENNIER** a été coopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 17 décembre 2010 pour la durée du mandat restant à courir et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Patrice GARNIER, administrateur, a démissionné en date du 17 décembre 2010. **M. Yves GOURHANNIC** a été coopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 17 décembre 2010 pour la durée du mandat restant à courir et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Gérard BARBOT, administrateur, a démissionné en date du 21 décembre 2010.

**M. Benoît PREVOSTO** a été coopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 21 décembre 2010 pour la durée du mandat restant à courir et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Mme Gervaise HARDY, administrateur, a démissionné en date du 17 décembre 2010. **M. Olivier MORALES** a été coopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 17 décembre 2010 pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

## Arrivée à échéance des mandats d'administrateurs

---

Les mandats d'administrateurs de **MM Jean-Charles DURRENBERGER, Jean-Pierre LE TENNIER, Yves GOURHANNIC**, et de **Maître Dominique SCHMIDT** viennent à expiration avec l'assemblée générale de ce jour.

## Autres fonctions exercées par les administrateurs ou leur représentant permanent

### → M. Philippe BONDOUX

Président du Conseil d'Administration

Directeur Général	FINANCO
-------------------	---------

### → M. Antoine COUTIERE

Administrateur

Membre du CS	VMG
--------------	-----

### → M. Jean-Charles DURRENBERGER

Administrateur

Administrateur	Société Foncière & Immobilière d'Alsace "SOFIDAL-SA"
----------------	--

### → M. JEAN-PIERRE DENIS

Administrateur, en tant que représentant du Crédit MUTUEL ARKEA

Président du CA	FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE
Président	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE
Administrateur	CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE PONT CROIX
Administrateur	CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL
Administrateur	SA ALTRAD
Administrateur	OSEO BRETAGNE (jusqu'au 08/12/2010)
Administrateur	PPR
Administrateur	SOPROL
Administrateur	PAPREC
Administrateur	GLON SANDERS HOLDING

### → M. Christian BURRUS

Administrateur, en tant que représentant de la société ESCA

Président du CA et DG	SA ESCA
Président	SAS ESCA FINANCE ET CONSEIL
Représentant du Président, la SASU PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS DE L'ILL	SAS ENVERGURE CONSEIL
Président	SAS FINANCIERE DE L'ILL
Président	SASU PARTICIPATION ET INVESTISSEMENTS DE L'ILL
Administrateur délégué, vice-président	SA TELEVERBIER
Président du CA	SA AFI EUROPE IARD
Président du CS	SA DIOT
Administrateur	SA HOLDING SALPA
Administrateur	SA SETA
Gérant	SARL GRANVAL MANAGEMENT

### → M. Robert ALLEMON

Administrateur

Membre du CS	MPO-International SA
Administrateur	COGEP A Cie Générale de Participations depuis juin 2006
Administrateur	DF-Synergies S.A.
Administrateur	SICAV Fleurival depuis le 1 <sup>er</sup> août 2007

→ M. Jean-Pierre LE TENNIER

Administrateur

Directeur Général	FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE
Directeur	CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE

→ M. Yves GOURHANNIC

Administrateur

Directeur Administratif et Financier	FINANCO
--------------------------------------	---------

→ M. Benoît PREVOSTO

Administrateur

Directeur des Ressources Humaines et de la Formation	FINANCO
---	---------

→ M. Olivier MORALES

Administrateur

Directeur de la Gestion et des Engagements	BPE
Directeur Général Délégué	CEOI-BIE

→ Me Dominique SCHMIDT

Administrateur

Professeur Agrégé des Facultés de droit	
Avocat à la cour	Barreau de PARIS

## Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux durant l'exercice

→ Dirigeants (rémunération brute versée par le CFCAL)

En €uros

	Rémunération part fixe et avantage en nature	Rémunération part variable	Intéressement et participation
<b>Jean-Etienne DURRENBERGER</b> , Directeur Général	140 002	26 480	44 385
<b>Gérard BARBOT</b> , Président du CA jusqu'au 21 décembre 2010	63 846		
<b>Philippe BONDOUX</b> , Président du CA depuis le 21 décembre 2010	Néant	Néant	Néant

Le Directeur Général, M. Jean-Etienne DURRENBERGER, a acquis le 30 avril 2010 les 295 actions gratuites attribuées le 30 avril 2008 approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2007.

Au 31 décembre 2010, le Directeur Général ne bénéficie pas d'autres avantages à court terme, à long terme, post emploi et d'indemnités de fin de contrat de travail.



→ Mandataires sociaux salariés du Crédit Mutuel ARKEA  
(rémunération brute versée par le Crédit Mutuel ARKEA)

En €uros

	Rémunération part fixe et avan- tages en nature	Rémunération part variable
Jean-Pierre DENIS	457 073 7 813	150 000
Philippe BONDOUX	180 953 4 418	28 984
Jean-Pierre LE TENNIER	217 791 9 775	21 844
Yves GOURHANNIC	85 370 3 869	

Ces informations sont délivrées afin de satisfaire les obligations de l'article L 225-102 : indication des rémunérations des mandataires sociaux reçues de la part de la société qui contrôle le CFCAL-Banque.

→ Montant global brut des rémunérations versées  
aux 5 personnes les mieux rémunérées pour 2010

En €uros

663 887

→ Jetons de présence 2010

En €uros

Administrateurs	Montants versés
Gérard BARBOT, Président du CA jusqu'au 21 décembre 2010	6 000
Antoine COUTIERE, administrateur	5 500
CREDIT FONCIER DE FRANCE, administrateur jusqu'au 17 décembre 2010	6 250
ESCA - Société d'assurance de prévoyance et de capitalisation, administrateur	4 500
Jean-Charles DURRENBERGER, administrateur	6 000
Robert ALLEMON, administrateur	5 250
Christophe PINAULT, administrateur jusqu'au 17 décembre 2010	1 500
Patrice GARNIER, administrateur jusqu'au 17 décembre 2010	6 250
Gervaise HARDY, administrateur jusqu'au 17 décembre 2010	6 250
Alain SIEGRIST, administrateur jusqu'au 17 décembre 2010	4 500
Dominique SCHMIDT, administrateur	2 250
<b>Soit un total de</b>	<b>54 250</b>

→ Rémunérations 2010 des commissaires aux comptes au titre du groupe

En €uros

Nom	Rémunération TTC
KPMG AUDIT	112 723 dont 41 860 pour la SCF
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	112 723 dont 41 860 pour la SCF

## Affectation et distribution du résultat de l'exercice

en Euros	
Le compte de résultat au 31 décembre 2010 présente un solde bénéficiaire de	<b>10 304 063,63</b>
Nous vous proposons de distribuer :	
→ un premier dividende de 5 % sur le capital	279 139,85
→ un dividende supplémentaire	3 381 710,15
<b>Distribution totale</b>	<b>3 660 850,00</b>
et d'affecter le solde à la réserve facultative	6 643 213,63

Si vous acceptez ces propositions, le dividende de l'exercice sera détaché à partir du 22 juin 2011 à raison de 1,00 € aux 3 660 850 actions constituant le capital, soit un total de 3 660 850 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts. L'imposition des dividendes revenant aux personnes physiques peut se faire, au choix, par intégration aux revenus soumis au barème progressif ou par prélèvement forfaitaire libératoire (au taux de 19 %). L'option doit être exercée par le contribuable avant le versement des dividendes. A défaut d'option, les dividendes seront réintégrés aux revenus soumis au barème progressif, les prélèvements sociaux de 12,3 % sur les dividendes étant retenus d'office dès leur paiement.

	Nombre d'actions	Masse distribuée en €	Dividende net par action en €
Exercice 2007	3 376 738	7 428 823,60	2,20
Exercice 2008	3 484 538	7 317 529,80	2,10
Exercice 2009	3 629 606	8 711 054,40	2,40

## Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

en €uros

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
<b>1. Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	4 830 163	5 149 526	<sup>(1)</sup> 5 313 921	<sup>(1)</sup> 5 535 150	<sup>(1)</sup> 5 582 797
Nombre d'actions émises	3 167 320	3 376 738	3 484 538	3 629 606	3 660 850
<b>2. Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	26 096 135	25 101 673	23 851 347	19 119 922	20 920 836
Marge brute	19 602 895	15 604 712	12 940 531	14 337 174	15 641 002
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	16 963 253	14 978 862	12 400 980	11 713 437	13 993 015
Impôt sur les bénéfices	2 363 872	2 183 602	1 744 584	1 713 141	1 749 246
Participation des salariés et intéressement dus au titre de l'exercice	1 632 351	1 342 779	1 387 748	1 795 135	1 745 848
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	16 968 936	11 501 863	8 527 624	10 328 884	10 304 064
Montant des bénéfices distribués	15 836 600	7 428 824	7 317 530	8 711 054	3 660 850
<b>3. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	4,09	3,39	2,66	2,26	2,87
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	5,36	3,41	2,45	2,85	2,81
Dividende versé à chaque action	2,00	2,20	2,10	2,40	1,00
Dividende exceptionnel	3,00	-	-	-	-
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	101	109	106	106	108
Montant de la masse salariale	2 705 089	3 128 536	3 445 570	3 572 608	3 784 552
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales,...)	1 389 438	1 643 258	1 873 850	1 999 749	1 973 926

<sup>(1)</sup> Augmentation de capital par réinvestissement du dividende



# RAPPORT DU PRÉSIDENT

29

20  
5 C/M/M

## KPMG Audit

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex

## PricewaterhouseCoopers Audit

2, avenue de la Forêt Noire  
67000 Strasbourg

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Crédit Foncier Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL-Banque) S.A.

### Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Foncier Communal d'Alsace de Lorraine S.A. (CFCAL - Banque) S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce. Les Commissaires aux Comptes du CFCAL - Banque

Paris La Défense, le 29 avril 2011  
KPMG Audit  
Département KPMG SA

Philippe Saint Pierre  
Associé

Strasbourg, le 29 avril 2011  
PricewaterhouseCoopers Audit

Sylvain Mayeur  
Associé



Crédit Foncier et Communal  
d'Alsace et de Lorraine-Banque

1, rue du Dôme - 67000 STRASBOURG  
Tél : 03 88 21 49 89 - Fax : 03 88 75 64 57

---

## Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne, année 2010

---

Conformément à l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1er août 2003 et aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, modifié par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 puis par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, ce rapport est rédigé afin de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration. Il a également pour but de présenter les procédures de contrôle interne des activités du Groupe CFCAL durant l'année 2010.

Pour la rédaction de ce rapport, le CFCAL se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF révisé en avril 2010, consultable sur le site [code-afep-medef \(www.code-afep-medef.com\)](http://www.code-afep-medef.com).

Conformément à la loi, il est à noter que les informations prévues à l'article L. 225-100-3 (relatives aux informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) du Code de commerce sont publiées dans le rapport annuel du CFCAL.

Il comporte deux parties obligatoires :

- Première partie  
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil
  
- Deuxième partie  
Procédures de contrôle interne

## ■ Première partie

# Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

---

## Conseil d'Administration jusqu'au 17 décembre 2010

### Composition du Conseil (jusqu'au 17 décembre 2010)

#### Les membres du Conseil

Le Conseil compte aujourd'hui 11 membres élus par l'Assemblée générale.

La composition du Conseil d'administration respecte les critères d'indépendance proposés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

#### **Personnes assistant régulièrement aux réunions du Conseil**

Assistent régulièrement aux réunions du Conseil d'administration les représentants du Comité d'Entreprise et les Commissaires aux comptes. Toute autre personne dont la contribution est utile aux débats du Conseil peut être présente.

#### Les mandats

##### **Fonctions et mandats exercés dans la société**

Les membres du Conseil d'administration du CFCAL n'exercent pas de fonction dans la société.

##### **Date d'expiration de mandat**

Le Conseil d'administration du CFCAL a été partiellement renouvelé lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice. En effet, 5 mandats d'administrateurs arrivaient à échéance. Ils ont tous été proposés en renouvellement.

L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats d'administrateur :

- de Monsieur Antoine COUTIERE,
- du CREDIT FONCIER DE FRANCE représenté par Monsieur Philippe DRUART,
- de l'ESCA représenté par Monsieur Christian BURRUS,
- de Monsieur Robert ALLEMON,
- de Monsieur Alain SIEGRIST.

Ces mandats sont renouvelés pour une durée de six ans et prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

##### **Principale activité exercée en dehors de la société**

Cette information figure dans la liste des membres du Conseil d'administration (cf. pages 23-24 rapport annuel).

##### **Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société**

La liste des mandats et fonctions figure, conformément à la loi, au rapport de gestion du Conseil pour l'exercice 2010.

#### Mouvements au sein du Conseil

Au cours de l'année 2010 (jusqu'au 17/12/2010), aucun mouvement n'a été opéré au sein du Conseil.

#### Autres informations

##### **Actions de fonction**

En application de l'article 9 des statuts du CFCAL, chaque membre du Conseil doit être titulaire de 75 actions. Cette obligation est respectée par chacun.

##### **Pactes d'actionnaires ayant une incidence sur la composition du Conseil**

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire ayant une incidence sur la composition ou le fonctionnement du Conseil.



## Rôle et fonctionnement du Conseil

### Missions et pouvoirs du conseil

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. A ce titre, les statuts précisent que "le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent."

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont précisées dans les statuts du CFCAL-Banque (Titre VII : Assemblées Générales, Article 16 : Tenue des Assemblées Générales).

### Les réunions du Conseil

#### **Généralités**

Le conseil d'administration se réunit à l'initiative du Président, sur convocation écrite à laquelle sont joints l'ordre du jour et un dossier.

Depuis le 7 décembre 2010 et la modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration, la participation aux réunions du Conseil est possible par visioconférence ou par télécommunication, selon les modalités prévues par la réglementation (pas de prise en compte dans le calcul du quorum et de la majorité pour les délibérations relatives aux comptes sociaux et consolidés et aux rapports de gestion).

#### **Nombre de réunions - Thèmes principaux**

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois au cours de l'année 2010 (jusqu'au 17/12/2010). Deux réunions ont encore eu lieu après cette date (le 17/12/2010 et le 21/12/2010).

#### **■ Suivi trimestriel de l'activité de la Société**

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de chaque réunion, il prend connaissance de l'activité de la Société, qui lui est présentée.

Le Conseil d'administration a notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2009 (réunion du 09/03/2010)
- examiné le bilan et les comptes au 30 juin 2010 en présence des commissaires aux comptes (réunion du 21/07/2010)
- approuvé les rapports 42 et 43 (réunion du 21/05/2010)
- suivi l'activité du CFCAL, la situation de trésorerie et les autres états prudentiels (réunions du 09/03/2010, du 21/05/2010, du 21/07/2010, du 21/10/2010 et du 07/12/2010)
- pris connaissance des comptes-rendus des comités d'audit, stratégique et/ou de rémunération (réunions du 09/03/2010, du 21/05/2010, du 21/07/2010 et du 21/10/2010)
- examiné le budget de l'exercice 2011 du CFCAL (réunion du 21 octobre 2010)

#### ■ Projets stratégiques

Le Conseil examine également tout projet dont l'importance stratégique ou financière le justifie. Il a ainsi notamment débattu sur le projet de cession de la participation du CFF dans le CFCAL-Banque et le CFCAL-SCF (15 septembre 2010).

#### ■ Taux de présence des membres

Le taux de participation global au Conseil, c'est à dire le nombre total de membres présents rapporté au total des membres en exercice, s'établit à 82%. Le taux de présence s'est établi à 91% pour le Conseil examinant les comptes annuels, à 82% pour le Conseil statuant sur le budget 2011 et à 64% pour le Conseil abordant le projet de cession de la participation du CFF dans le CFCAL-Banque et CFCAL-SCF.

#### ■ Evaluation des performances du Conseil

Il n'a pas été procédé à une évaluation des performances du Conseil.

### Règles concernant les membres du Conseil

#### Dispositions particulières concernant les membres du Conseil

#### Règles de restriction ou d'interdiction d'interventions sur les titres de sociétés sur lesquels les membres du Conseil disposeraient d'informations privilégiées.

Lorsque la nature des informations communiquées au Conseil le justifie, les obligations liées à la détention d'informations privilégiées sont rappelées par le Président, qui attire l'attention sur la réglementation applicable et les sanctions éventuelles.

Par ailleurs les membres du Conseil ont :

- l'obligation, avant toute transaction sur le titre CFCAL-BANQUE, de signer et remettre au RCSI du CFCAL-BANQUE une attestation sur l'honneur qu'ils ne détiennent pas d'information privilégiée sur le titre CFCAL-BANQUE,
- l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre CFCAL-BANQUE pendant une période "rouge" débutant 45 jours précédant la publication ou l'information sur les résultats ou les comptes trimestriels, semestriels et annuels et se terminant à la date de publication ou d'information sur ces mêmes résultats ou comptes.

#### Mode de fonctionnement des comités institués par le Conseil

#### ■ Comités

La société est dotée d'un Comité d'audit, d'un Comité des rémunérations et d'un Comité stratégique qui fonctionnent selon les règlements intérieurs approuvés par le Conseil d'administration du 13 octobre 2009.

Composition des comités jusqu'au 17 décembre 2010

Comité d'audit	Comité des rémunérations	Comité stratégique
M. Philippe Druart, Président	M. Gérard Barbot, Président	M. Christophe Pinault, Président
M. Antoine Coutière	M. Robert Allemon	M. Robert Allemon
M. Patrice Garnier	M. Christian Burrus	M. Christian Burrus
Mme Gervaise Hardy	M. Philippe Druart	M. Antoine Coutière
		M. Philippe Druart

### Principales missions et pouvoirs

#### ■ Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise, et de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

#### ■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est chargé de formuler des propositions au Conseil d'Administration concernant le niveau et les modalités de rémunération du Directeur Général, dans le cadre des barèmes et modalités fixés par le Crédit Foncier, à savoir le niveau de part fixe, le niveau de part variable, les avantages en nature ainsi que toutes dispositions relatives à leur régime de retraite de prévoyance.

A ce titre, le Comité de rémunération tient compte des objectifs de l'année en cours. En outre, le Comité est tenu d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs et critères permettant de valider l'attribution de la part variable et de formuler des propositions au Conseil d'Administration.

#### ■ Comité stratégique

Le comité stratégique examine les décisions stratégiques de l'entreprise et présente ses observations au Conseil d'administration.

### Nombre de séances des comités et taux de présence

Comité d'audit	Comité rémunération	Taux de présence (Comité d'audit)	Taux de présence (Comité rémunération)
2 mars 2010	9 mars 2010	100 %	100 %
20 juillet 2010	21 mai 2010	100 %	100 %
	21 octobre 2010	75 %	100 %

### Règles précisant les attributions et modalités de fonctionnement des comités, règlements intérieurs des comités

#### ■ Comité d'audit

Sur l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres le Comité se réunit au moins trois fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues en tant que de besoin. Les commissaires aux comptes sont conviés aux réunions du Comité d'audit au cours desquelles sont examinés les comptes et, le cas échéant, aux autres réunions du Comité sur invitation du Président du Comité.

#### ■ Comité des rémunérations

Le Comité se réunit au moins une fois par an.

#### ■ Comité stratégique

Le Comité Stratégique se réunit au moins une fois par an au cours du deuxième semestre et aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son président, à son initiative ou à la demande de la majorité de ses membres.

Il prépare les décisions à soumettre au Conseil d'administration relatives à la définition des orientations stratégiques et des axes de croissance du C.F.C.A.L., à l'élaboration et la révision du plan d'entreprise et à l'examen des projets relatifs aux opérations stratégiques.

#### Examen de l'activité au cours de l'exercice écoulé

##### ■ Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2010, le Comité d'audit a examiné :

- les comptes au 31 décembre 2009,
- les comptes au 30 juin 2010,
- les plans pluriannuels de contrôle périodique et de contrôle permanent,
- les rapports d'audit,
- le suivi des recommandations,
- les rapports articles 42 et 43,
- les risques (risque de crédit, risque opérationnel, ALM, Bâle 2,...).

##### ■ Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations a proposé de soumettre au Conseil du 09 mars 2010 :

- la modification d'amplitude de part variable : 0 à 40%,
- la pondération des objectifs ainsi que les critères et indicateurs qui serviront de base à l'appréciation de la performance.

En date du 21 octobre 2010, le comité des rémunérations a proposé de recommander au Conseil :

- de prendre acte de l'engagement d'un dispositif équivalent à la loi TEVA du futur actionnaire majoritaire,
- de surseoir à statuer sur cette question dans l'attente du changement actionnarial,
- de revenir sur la pondération financière pour qu'elle soit en totalité assise sur les résultats de l'entreprise.

##### ■ Comité stratégique

Il n'y a pas eu de comité stratégique en 2010.

#### Jetons de présence et rémunérations

Le montant des jetons de présence attribué à chaque membre du Conseil est déterminé à partir d'un montant prédéterminé par séance, pondéré pour chacun en fonction de ses présences effectives par rapport au nombre de réunions dans l'année, avec un plafonnement annuel. Les administrateurs reçoivent à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

## Conseil d'Administration à partir 17 décembre 2010

Le changement de l'actionnaire majoritaire est intervenu le 17 décembre 2010, date à laquelle le Crédit Foncier de France a cédé la totalité de ses actions CFCAL (68,29% des titres) au Crédit Mutuel Arkéa.

Deux réunions de Conseil d'Administration ont été organisées dans le cadre de cette prise de contrôle (17 décembre et 21 décembre 2010) à l'issue desquelles la composition du Conseil a évolué. Ces deux réunions ont enregistré, chacune d'elles, un taux de participation de 91%.

Ainsi, au 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration de CFCAL comptait 11 membres, dont 6 ont été cooptés lors des réunions des 17 et 21 décembre 2010 :

**Crédit Mutuel Arkéa** (représenté par Jean-Pierre Denis) a été nommé administrateur en remplacement de Crédit Foncier de France (représenté par Philippe Druart), pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

**Philippe Bondoux** a été nommé administrateur en remplacement de Alain Siegrist, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

**Jean-Pierre Le Tennier** a été nommé administrateur en remplacement de Christophe Pinault, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;

**Yves Gourhannic** a été nommé administrateur en remplacement de Patrice Garnier, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;

**Olivier Morales** a été nommé administrateur en remplacement de Gervaise Hardy, pour la durée du mandat de celle-ci restant à courir, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;

**Benoît Prévosto** a été nommé administrateur en remplacement de Gérard Barbot, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;

Ces cooptations feront l'objet d'une ratification lors de l'Assemblée générale 2011.

Les démarches ont été engagées afin que chaque administrateur détienne 75 actions de fonction CFCAL dans les 6 mois suivant sa nomination.

Philippe Bondoux a été élu Président des Conseils d'Administration de CFCAL-Banque et CFCAL-SCF lors des réunions du 21 décembre 2010. Le 21 décembre 2010, Philippe Bondoux a également été nommé second dirigeant responsable de CFCAL au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

## ■ Deuxième partie

### Procédures de contrôle interne

---

#### a) Contexte et principe du contrôle

Suite au changement d'actionnaire majoritaire intervenu fin 2010, le groupe Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine (CFCAL) est, au 31 décembre 2010, filiale du Crédit Mutuel ARKEA.

Etablissement financier spécialisé, le Groupe Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine est composé de :

- Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL-BANQUE)
- Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - SCF (CFCAL-SCF)

Le CFCAL-BANQUE est une banque au sens du Code Monétaire et Financier et est membre de la FBF.

Le CFCAL-SCF est une société financière à statut de société de crédit foncier au sens du code monétaire et financier et est membre affilié à la FBF. Par convention signée en 1999, toutes ses activités de financement et de gestion ont été déléguées au CFCAL-Banque. Les normes et procédures du CFCAL-SCF sont donc identiques à celles du CFCAL-Banque.

Dans le cadre de ses activités, le groupe CFCAL est soumis à tous les contrôles réglementaires et prudentiels bancaires et des sociétés de crédit ainsi qu'à la réglementation des sociétés cotées en bourse. Il doit notamment appliquer le règlement du comité de réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit (**CRBF 97-02**) publié le 21 février 1997 et modifié le 25 août 2010. En respect de ce règlement, le CFCAL s'est doté d'une organisation permettant de mesurer et de quantifier les risques inhérents à son activité ainsi que d'alerter et de contrôler autant que possible ces risques dans un souci d'optimisation économique.

#### b) Organisation générale du dispositif du contrôle du CFCAL (jusqu'au 17 décembre 2010)

##### Responsabilité filières risques, contrôle permanent et conformité des opérations du CFCAL

Elle est assurée par le Directeur du pôle des Contrôles et Risques directement rattaché au Directeur Général du CFCAL et membre du comité de direction.

##### Responsabilité du contrôle périodique

Elle est assurée par la responsable Contrôle Périodique rattachée hiérarchiquement au Directeur Général du CFCAL et fonctionnellement à l'Inspecteur Général du groupe CFF.

##### Contrôleur Spécifique

Conformément aux règlements des Sociétés de Crédit Foncier (SCF), le contrôleur spécifique du CFCAL a pour mission :

- de veiller au respect par la Société de Crédit Foncier des dispositions des articles L. 515-13 à L. 515-20 du Code Monétaire et Financier
- de vérifier que les apports qui sont faits à la société de crédit foncier sont conformes à l'objet de cette dernière
- de certifier certains documents adressés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
- de se prononcer sur la validité des modes d'évaluation des immeubles ainsi que les méthodes de réexamen périodique de leur valeur
- d'informer l'Autorité de Contrôle Prudentiel de certains faits dans les circonstances prévues expressément par la loi
- de procéder à la déclaration des créances en cas de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire
- de révéler au Procureur de la République les faits délictueux dont il a eu connaissance.

##### Commissaires aux comptes

Ils interviennent notamment dans le contrôle et les vérifications des comptes. Ils examinent également les procédures métiers et se prononcent sur la qualité du système d'information du CFCAL.

##### Gouvernance d'entreprise

L'organe dirigeant du CFCAL-Banque et de ses filiales est composé du Président du conseil d'administration et du Directeur Général dont les responsabilités sont définies par le Conseil d'Administration. Le Directeur Général assure la responsabilité managériale du groupe CFCAL. Il présente régulièrement des indicateurs permettant au Conseil d'apprécier le niveau des risques inhérents aux activités du CFCAL et les dispositifs de maîtrise de ces risques.

### **Contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en oeuvre pour garantir la réalisation des objectifs, le respect des lois, des règlements, des règles en place et des codes de bonne conduite, le respect des règles du Groupe et la maîtrise des risques de toute nature auxquels l'établissement est exposé.

### **Entités de contrôle hiérarchique**

Composées exclusivement des membres de l'encadrement, leur rôle consiste à assurer un contrôle hiérarchique permanent conformément aux délégations de pouvoirs.

### **Système de délégation**

Le système de délégation du CFCAL repose sur deux séries de dispositions assurant :

- d'une part, que les décisions, en fonction de l'importance des engagements et/ou des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (systèmes de délégations internes ou intervention de comités décisionnels compétents),
- d'autre part, que les représentants du CFCAL justifient, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la société.

### **Lignes de reporting**

Le CFCAL a mis en place deux systèmes de reporting périodique destinés à l'exécutif et aux responsables métiers. Le premier, quotidien, permet de suivre notamment les nouvelles opérations, la sinistralité des encours et la liquidité. Le second, mensuel, permet d'apprécier la situation mensuelle des encours de l'établissement et des éléments de gestion actif-passif.

Le CFCAL dépose régulièrement dans un espace privé et sécurisé les éléments de suivi :

- de la nouvelle production
- des encours bilan et hors bilan
- des garanties
- des impayés
- des douteux
- des provisions et des pertes

Ces éléments de suivi de l'activité et des risques de crédit sont destinés au Crédit Foncier.

### **Système d'habilitation**

Le CFCAL dispose d'un système d'habilitation orienté métier. Ce système construit le profil utilisateur selon son rôle et sa fonction et conformément au système de délégation des pouvoirs.

### **Séparation des fonctions**

Au regard de la taille de l'établissement, le contrôle permanent a été confié au Directeur du pôle Contrôles et risques qui n'effectue aucune opération commerciale, financière ou comptable conformément au règlement CRBF 97-02.

### **Travaux de l'inspection générale**

La responsabilité du contrôle périodique est assurée par le Département Contrôle Périodique du CFCAL qui travaille en collaboration avec l'Inspection Générale du Crédit Foncier de France.

En 2010, la Responsable du Contrôle Périodique a audité les domaines suivants : les assurances, la gestion immobilière, la Gérance Financière, l'expertise immobilière et la réglementation spécifique de la Société de Crédit Foncier.

Suite à ces audits, 32 recommandations ont été émises. Ces recommandations sont hiérarchisées selon trois niveaux de cotation. Aucune recommandation de "priorité 1" correspondant à un risque ou à un enjeu majeur n'a été émise. Des mesures correctrices ont immédiatement été mises en oeuvre pour remédier aux insuffisances relevées. A ce jour, 19 de ces recommandations ont déjà été satisfaites par les différents services concernés.

Les auditeurs du Crédit foncier ont également effectué une mission d'audit sur la watchlist, le provisionnement, les indicateurs de gestion ALM, le contrôle de gestion, le plan de contrôle permanent et les emprunts obligataires. Les conclusions de la mission ainsi que le rapport final ont été transmis au CFCAL fin 2010. La mise en oeuvre des recommandations émises par le Crédit Foncier n'a pas commencé. Le Crédit Mutuel ARKEA décidera des recommandations qu'il souhaite conserver et mettre en oeuvre. Plus précisément, ces recommandations seront étudiées par la Direction de l'Inspection Générale et du Contrôle Périodique du groupe Crédit Mutuel ARKEA (DIGCP) qui jugera de leur spécificité au CFF ou non. Les recommandations non spécifiques et validées seront prises en compte par le CFCAL. Cette démarche sera inscrite en nouveau sous-chantier du projet Intégration. Ainsi, ces recommandations seront intégrées au périmètre de la mission Post Acquisition de la DIGCP qui sera réalisée dans les 12 mois suivant l'acquisition du CFCAL.

Par ailleurs, le CFCAL a fait appel à des organismes externes pour auditer l'informatique (test d'interconnexion) (émission de 4 recommandations) et la protection des données à caractère personnel (émission de 4 recommandations).

En 2010, le pôle Contrôles et Risques a assuré un suivi trimestriel des recommandations non réalisées. Les comptes-rendus de ces suivis ont été adressés à l'Inspection Générale du Crédit Foncier. A fin 2010, sans prendre en considération l'audit CFF, le stock de recommandations non réalisées était de 22.

Le Comité d'Audit du CFCAL est régulièrement informé des travaux et des avancées sur ces sujets (recommandations émises, recommandations réalisées, recommandations non réalisées dans les délais,...).

### c) Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Les procédures comptables élaborées par la Direction administrative et comptable assurent la mise en oeuvre et le respect des règles comptables définies par le Groupe. Les opérations comptables sont régulièrement contrôlées par une équipe dédiée au sein de la Direction administrative et comptable.

Le Pôle Contrôles et Risques se charge du contrôle de premier niveau avec l'appui de la Direction des Risques et de la Sécurité qui agit également en contrôleur niveau un pour l'activité financière (ALM, ...). Le contrôle de deuxième niveau dépend des structures centrales du Crédit Foncier de France. L'Inspection Générale du Crédit Foncier assure le contrôle périodique.

Deux cabinets de commissaires aux comptes interviennent au CFCAL pour contrôler la sincérité et la régularité des comptes sociaux individuels et consolidés.

Par ailleurs, dans ses attributions, le comité d'audit est chargé d'émettre des avis à l'attention du conseil d'administration sur la clarté des informations fournies et sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés. Il examine, entre autres, la qualité de l'information financière et les risques financiers.

Le groupe CFCAL publie ses comptes consolidés selon les normes comptables IFRS. La consolidation des données s'appuie sur un dispositif de vérification (contrôle de vraisemblance, contrôle permanent) permettant une fiabilisation et une correcte agrégation des données. Ces données sont collectées à travers le système d'information CFCAL.

Le CFCAL possède un système d'information bien adapté à son métier, flexible, documenté. Ce système permet d'apporter une assurance relativement élevée au niveau de :

- la fiabilisation de l'information comptable et financière,
- la maîtrise des risques liés à la perte ou la destruction accidentelle ou volontaire des données,
- la maîtrise de l'environnement réglementaire et légal dans lequel évolue le CFCAL.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (C.R.B.), du règlement n° 2000-03 du 04 Juillet 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis en France (le principe du coût historique, le principe de la continuité de l'exploitation, le principe d'indépendance des exercices, le principe de prudence, le principe de permanence des méthodes comptables).



## Gestion du risque

Concernant l'utilisation des instruments financiers, le groupe CFCAL est exposé aux risques suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition du groupe à chacun des risques ci-dessus ainsi que son dispositif de maîtrise de ces risques.

Le management du groupe CFCAL et de ses filiales est assuré par le Directeur Général et son Adjoint dont les responsabilités sont définies par le Conseil d'Administration. Le Directeur Général présente régulièrement des indicateurs permettant au Conseil d'apprécier le niveau des risques inhérents à l'utilisation des instruments financiers et les systèmes de maîtrise de ces risques.

Le dispositif de maîtrise des risques du groupe CFCAL s'appuie sur le Comité Risques et Contrôle Interne, le Comité d'Audit et sur le Pôle Contrôles et Risques.

### Comité Risques et Contrôle Interne

En 2008, le CFCAL a mis en place un comité risques et contrôle interne. Ce comité est un organe décisionnel responsable du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne.

Il a pour mission :

- de statuer sur la politique des risques du CFCAL,
- d'examiner le dispositif de maîtrise des risques, les indicateurs d'alerte et le reporting contrôle permanent et conformité,
- d'analyser les reportings réglementaires,
- de suivre les réalisations des recommandations des entités de contrôle interne et externe,
- de veiller à l'application des normes groupe en matière de gestion des risques et de contrôle interne,
- de suivre le projet Bâle II.

Fin 2010, les membres de ce comité sont :

- le Directeur Général,
- le Directeur du Pôle Crédit,
- le Directeur des Risques et de la Conformité,
- le Directeur des Ressources Humaines, Services Généraux, Immobilier et Informatique,
- le Responsable du Contrôle Interne,
- le Responsable de la Conformité et du Contrôle Permanent,
- le Responsable de la Sécurité et du PCA,
- le Responsable Adjoint du Département Contentieux,
- un chargé d'étude des Risques et de la Conformité.

Les réunions de ce comité ont lieu une fois par trimestre.

### Comité d'Audit

Le comité d'Audit a été créé début 2005 en application du règlement n°97-02 du 21 février 1997 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et par décision du Conseil d'Administration. Il assiste l'organe délibérant dans l'exercice de ses missions. Les missions, la composition et les modalités de fonctionnement du Comité d'Audit sont définies dans son règlement intérieur et modifiées en 2009 suite au changement de présidence du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit est chargé d'émettre des avis à l'attention du Conseil d'Administration :

- sur la clarté des informations fournies et sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels consolidés ;
- sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin des actions complémentaires à ce titre.

Le Comité a également pour mission d'examiner les dossiers de façon approfondie et de préparer les décisions du Conseil d'Administration du CFCAL, notamment dans les domaines suivants : qualité de l'information financière, risques de contrepartie et financier, risques opérationnels et organisationnels, et risques de non-conformité.

### Pôle Contrôles et Risques

Le Pôle Contrôles et Risques a en charge le pilotage et le suivi des risques inhérents à l'activité du CFCAL et de la sécurité notamment du système d'information. Son rôle consiste à assurer le contrôle et la maîtrise des risques bancaires. Il est chargé également de concevoir un système d'alerte et des outils permettant à la Direction Générale et aux Responsables de piloter et de suivre l'activité du CFCAL dans le respect de la réglementation et dans un souci d'optimisation économique. Il est aussi responsable de l'application des normes risques du groupe et des dispositions bâloises.

Au sein de la DSI (Direction du Système d'Information), le CFCAL s'est doté d'une structure chargée de traiter les besoins du Pôle Contrôles et Risques. Cette entité a notamment pour missions d'automatiser le système de notation, de développer des outils de suivi de la qualité des données et de transférer les données au Crédit Foncier.

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe liée à une incapacité du client ou d'une contrepartie à honorer ses échéances contractuelles. Pour le CFCAL, ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du groupe au risque de crédit est liée à la fois aux caractéristiques individuelles et à la qualité du bien immobilier mis en garantie.

Au regard du niveau du risque de contrepartie, la sélection repose en amont sur une analyse individuelle manuelle de chaque dossier par un analyste de crédit et le passage devant les instances de validation des crédits en fonction du schéma délégataire. Les critères de sélection en tenant compte du système de limites du groupe CFCAL sont examinés et révisés trimestriellement par le comité de produit. Parmi les membres de ce comité, sont présents le juriste de l'établissement et un représentant du Pôle Contrôles et Risques.

Dès le premier incident de paiement, le client est relancé par courrier et immédiatement pris en charge par un agent de la cellule téléphonique (composée de trois personnes) qui prend contact avec le débiteur. En cas de non résolution, après trois relances, le dossier est affecté à un agent gestionnaire. Celui-ci peut utiliser des outils afin de proposer des solutions d'apurement de l'impayé du client en tenant compte du système de délégation de pouvoir du CFCAL. Le système d'information génère systématiquement selon une périodicité prédéfinie (quotidienne, mensuelle...) ou à la demande, des états permettant à l'entité de contrôle hiérarchique de contrôler efficacement l'activité du département. Certaines opérations traitées au Département Gestion des Crédits font l'objet d'une validation par le responsable avant signature. Il s'agit des abandons de créances, des transferts de dossiers au département contentieux, des demandes de baisse de taux, des renégociations de l'indemnité de remboursement anticipé. Une fiche normée et disponible sur le système d'information doit être soumise pour chaque opération au responsable en vue de sa validation.

Entre 3 et 6 échéances impayées, les dossiers sont transmis au service contentieux composé principalement de juristes spécialisés en recouvrement. Ce service peut prolonger le recouvrement à l'amiable. En cas d'échec, il prononce la déchéance du terme et entreprend les actions de recouvrement judiciaire (saisie, mise en jeu juridique de la garantie hypothécaire...).

Capital (CRD)	943 M€
Encours total (CRD + impayés)	963 M€
Ratio de maîtrise de risque (Encours total)	12,97 %
Ratio de maîtrise de risque (capital uniquement)	11,38 %
Ratio hypothécaire moyen	53%
Ratio hypothécaire moyen prêts douteux	69 %
Production nouvelle	136 M€
Ratio de solvabilité	19,35 %

### Nouvelle production

La production totale sur 2010 est en progression (+17%). La part de prêts HypoWash (le segment des prêts le plus risqué) représente 13%, et les prêts aux professionnels représentent 5% de la production.

Les demandes de dossiers sont globalement en baisse mais le taux d'acceptation s'est amélioré du fait, dans l'ensemble, d'une meilleure qualité des dossiers proposés.

Les caractéristiques des emprunteurs particuliers sont stables. La moitié des prêts réalisés est de montant compris entre 75 et 150 K€, les prêts de montant plus élevé sont néanmoins en hausse par rapport à 2009.

### Encours total (CRD+impayés)

L'encours total progresse peu malgré la hausse de la production, du fait d'un niveau exceptionnel de remboursements anticipés, ce qui a pour effet d'amplifier le taux de douteux litigieux. Cette dégradation reste cependant couverte par des garanties hypothécaires satisfaisantes. De même, le ratio de solvabilité est largement supérieur aux normes minimum attendues.

### Défaut

Les mesures de durcissement à l'octroi engagées dès 2008 ont permis de stabiliser l'augmentation du taux de douteux-litigieux observée sur les encours depuis début 2008. Les impayés sont en baisse par rapport à l'année dernière.

La qualité des générations de prêts 2007 et 2008 continue de se dégrader. Cependant, une nette amélioration apparaît pour les dernières générations : les prêts récents en décembre 2010 (génération 2009), avec un taux de DL de 3,36%, connaissent moins de défaillances que les prêts du même âge en décembre 2009 (génération 2008) avec un taux de DL 7,86%. La génération 2010 n'a quasiment pas encore connu de défaillances.

### Garantie

Bien que le taux douteux litigieux reste élevé (12,97% sur encours total et 11,38% sur capital uniquement), le risque de perte reste contenu dans la mesure où les biens hypothéqués, avec un ratio hypothécaire moyen de 69% pour les prêts douteux litigieux, offrent une garantie confortable. Globalement, les montants d'encours sont couverts à 97% par des garanties de rang 1 et cautionnements.

Les ratios hypothécaires exigés pour les prêts HypoWash restent plus restrictifs que pour les prêts classiques.

Dans le cadre de l'appréciation du risque maximal de crédit, le CFCAL a retenu deux scénarii :

#### → Stress sur les sûretés

Etant spécialiste des prêts hypothécaires de restructuration des dettes, le CFCAL a calculé la décote des valeurs vénales entraînant un résultat avant impôt nul. Au 31/12/2010, la décote ainsi calculée est de 59%.

#### → Stress sur la qualité des encours

Le CFCAL a également évalué l'impact de la dégradation totale des encours hypothécaires (taux de douteux porté à 100%) sur son résultat. Au 31/12/2010, cette dégradation générerait une augmentation des provisions de 22,2 M€ et un résultat de 4,7 M€.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité du groupe à honorer ses échéances. Il inclut également la difficulté à trouver des financements à taux raisonnables.

Le CFCAL-Banque se refinance par des emprunts réguliers de faibles montants unitaires. Cette technique permet un ajustement rapide en cas de variation et un adossement rigoureux.

L'essentiel de l'activité du groupe est porté par la filiale CFCAL-SCF tant sur les encours de prêts que sur le refinancement.

La note des obligations foncières du CFCAL-SCF a été maintenue à A+ confirmant la confiance de Standard and Poor's dans la solidité de notre filiale dont la gestion est assurée par le CFCAL-Banque.

Afin de mesurer son exposition au risque de liquidité le CFCAL, dans sa gestion ALM, a mis en place plusieurs indicateurs, calculés de manière régulière.

A court terme, les indicateurs mis en place sont les suivants :

- la trésorerie prévisionnelle à 3 mois, déterminée par la Direction Financière
- le coefficient de liquidité à 1 mois avec le respect du ratio ressources/emplois  $\geq 100\%$  demandé par le régulateur (actif disponible à moins d'1 mois / passif exigible à moins d'1 mois)

A long terme, les indicateurs mis en place sont les suivants :

- le tableau de financement incluant les besoins de liquidité futurs, à l'horizon N+3, déterminé par la direction financière
- les gaps de liquidité

De plus, de manière plus ponctuelle, le directeur financier veille également à ce que les horizons soient identiques pour les prêts mis en place et pour les ressources émises. Pour cela, les encours édités depuis le logiciel CFCAL2000 permettent de constater la durée moyenne des prêts mis en place et celle des ressources émises.

#### **Stress-scénario Risque de liquidité**

Au 31/12/2010, le CFCAL dispose d'un engagement de refinancement de Crédit Mutuel Arkéa de 250 M€.

En cas de gros choc sur la liquidité, l'établissement pourrait mettre en place le plan suivant :

- arrêt de la production de crédits
- cession de son portefeuille titres soit près de 7M€ de rentrées de cash
- ne distribuer aucun dividende en juin, contrairement aux précédents exercices
- cesser de financer des travaux au sein de son parc immobilier à compter de 2012.

Par ailleurs, le CFCAL dispose de deux lignes de découvert confirmées de 5M€ chacune auprès de BNPP et de la Caisse d'Epargne d'Alsace. Une 3ème ligne de 5M€ accordée par BPCE n'est pas confirmée.

Compte tenu de ces éléments et sans avoir recours à son actionnaire, le CFCAL pourrait faire face, en utilisant ponctuellement les facilités de caisse confirmées, à ses exigibilités (tombées d'échéances de CDN incluses) jusqu'en octobre 2011.

Dans le cas où le pic de besoins d'octobre 2011 serait passé au moyen de la 3ème ligne de découvert par exemple ou arrêt complet des travaux dès janvier 2011), le CFCAL pourrait tenir en liquidité jusqu'au 2ème trimestre 2013. Ces conclusions ne tiennent pas compte de l'engagement substantiel en liquidité d'Arkéa. Ladite ligne étant valable jusqu'au 31/12/2011, et nécessitant un préavis de 6 mois pour être dénoncée par l'une des parties, elle pourrait être levée intégralement début 2011. Dans ce cas, le CFCAL pourrait faire face à ses engagements bien au-delà de 2014. On pourrait même imaginer dans ce scénario que l'établissement continue à assurer une production de crédit malgré ce contexte de crise.

#### **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque de perte liée aux variations des prix du marché. Au regard de son activité, le CFCAL est exposé principalement au risque dû aux variations des taux.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux est géré en adossant de façon la plus étroite possible en taux et en maturité les emplois et les ressources. Les ressources, de faibles montants unitaires, sont levées au fur et à mesure (tous les 10 à 15 jours). Ces ressources présentent également la caractéristique d'être amortissables ce qui permet aisément de coller au profil d'amortissement des crédits. Les déséquilibres générés par le passage à taux fixe des prêts et les remboursements anticipés sont corrigés par swaps.

Pour faire face au risque de taux, le Pôle Contrôles et Risques :

- suit régulièrement l'évolution du portefeuille titres du CFCAL et adresse les mises à jour de ce portefeuille à la Direction Risques du CFF pour le calcul et le contrôle de la VAR,
- établit des états de gaps de taux fixés et de gaps de liquidité conformément aux normes Crédit Foncier,
- surveille le respect du système de limites groupe BPCE,
- suit régulièrement l'évolution des encours à taux variable.

### Risque opérationnel

Les risques opérationnels (RO) sont des risques de pertes liées à des défauts/défaillances attribuables à des procédures, aux systèmes internes, à des événements extérieurs ou au personnel. En cas de survenance d'un incident risque opérationnel au sein d'un service, le correspondant RO est chargé de le saisir dans l'outil Base Incidents ORIS (Operational Risk System) en précisant certaines caractéristiques (nom du dossier, processus métier, événement de risque, description de l'incident, perte ou gain comptable ou économique).

Au niveau des différents services, le risque opérationnel est géré par un réseau de "correspondants RO" :

- le réseau de correspondants RO du CFCAL s'appuie sur 16 personnes réparties sur l'ensemble des directions métiers du CFCAL,
- différents rôles sont établis selon un schéma délégataire : le responsable métier est le responsable RO assisté d'un correspondant RO en charge de la saisie des incidents et participant à la mise à jour de la cartographie RO,
- la gestion des risques opérationnels est décentralisée et placée sous la responsabilité des métiers avec un pilotage transverse assuré par le Pôle Contrôles et Risques.

### Risque informatique

Rattaché au Directeur du Pôle Contrôles et Risques, le Responsable Sécurité et PCA est en charge de la sécurité informatique. Conformément à la politique sécurité du CFCAL, il s'appuie sur une organisation mise en place en impliquant notamment la cellule informatique et le Département Administration et Réseau du CFCAL.

Le dispositif de sécurisation des systèmes d'information mis en place est composé de:

- un accès authentifié aux ressources informatiques,
- une cartographie des accès aux ressources informatiques,
- une obligation d'approbation du Pôle Contrôles et Risques avant tout développement informatique,
- un outil de relevé des opérations effectuées par les informaticiens,
- un manuel des modes opératoires de la gestion du parc informatique,
- la sensibilisation et la formation de l'équipe chargée de l'administration et de la gestion du réseau informatique du CFCAL,
- un examen quotidien des journaux des événements informatiques,
- des plans de sauvegarde et de restauration,
- une mise à jour régulière des systèmes d'exploitation notamment des programmes améliorant la sécurité,
- un système performant de gestion des habilitations.

### Plan de Continuité de l'Activité (PCA)

Le CFCAL dispose d'un plan de continuité de l'activité (PCA) opérationnel s'appuyant sur un site de secours et des infrastructures techniques qui permettent d'organiser les replis en cas de besoin.

En 2010, les tests réalisés couvrent l'ensemble des activités, des infrastructures techniques et des tiers du CFCAL. Les trois grands scénarii de crise sont à présent déclinés et couverts (indisponibilité des éléments essentiels du SI; indisponibilité des locaux pouvant entraîner l'absence du personnel ; indisponibilité durable du personnel).

### Risque de blanchiment des capitaux

Leur surveillance est assurée par le Département Contrôle Permanent et Conformité qui s'appuie sur les méthodes du service de lutte anti-blanchiment (SLAB) du Crédit Foncier.

### Risque juridique

Les risques juridiques du CFCAL, outre les risques habituels de tout établissement exerçant une activité bancaire, se situent essentiellement dans l'activité crédit. Le contentieux judiciaire correspond le plus souvent à un contentieux civil lié à la saisie immobilière et à l'interprétation des contrats de prêt.

Le Département Contentieux et Juridique est immédiatement alerté dès lors qu'un litige avec un tiers est relevé. Il procède alors à une évaluation du risque et ordonne éventuellement le provisionnement pour litige. L'affaire est ainsi gérée par le département jusqu'à son dénouement final.

Le Département Contentieux et Juridique du CFCAL se compose de 8 collaborateurs sous la responsabilité d'un Directeur Opérationnel, rattaché à un membre du Comité de Direction, soit 9% de l'effectif total de l'établissement, reflétant le caractère risqué des métiers du rachat de crédit. Par ailleurs, les aspects les plus sensibles (législation, affaires spéciales, ...) sont traités directement entre le Directeur Opérationnel du département et le Directeur Général.

A fin 2010, il n'y a pas d'incident juridique connu présentant un risque significatif pour le CFCAL.

**Risque fiscal**

Compte tenu de l'activité spécifique du CFCAL, le risque fiscal est essentiellement cantonné aux risques d'un redressement lié aux provisions pour créances douteuses, à l'URSSAF, et éventuellement à la convention de gestion liant le CFCAL-Banque et le CFCAL-SCF.

Avec l'appui du Département Contentieux et Juridique et du Pôle Contrôles et Risques, le risque fiscal du CFCAL lié aux provisions est géré par la Direction Administrative et Comptable, le risque URSSAF par la Direction des Ressources Humaines, et ce toujours en liaison avec le Directeur Général.

A fin 2010, aucun contrôle fiscal n'est en cours, et il n'y a plus de contentieux fiscal devant les tribunaux.

**Les conséquences environnementales et sociales des activités exercées par l'établissement :**

L'activité exercée par l'établissement n'entraîne pas de conséquences environnementales et sociales, hormis les risques liés à l'emploi de salariés.

**Gestion du capital**

La politique du CFCAL consiste à maintenir une base solide afin de préserver la confiance du marché et de soutenir le développement de l'activité. Jusqu'à fin 2010, le Crédit Foncier, groupe BPCE, est l'actionnaire de référence à 68.87% et confère à ce titre la stabilité nécessaire. L'ESCA, actionnaire de référence à hauteur de 12,97%, apporte un ancrage régional au CFCAL.

L'objectif du CFCAL est de maintenir une liquidité du titre certes réduite compte tenu de l'actionnariat stable, mais suffisante pour les petits porteurs. Le Conseil d'Administration veille au niveau du dividende et incite au réinvestissement à travers des décotes sur les prix de souscription.

Les membres du personnel sont également favorisés. Les salariés détiennent ainsi 1,12% du capital par le biais du fonds commun de placement.

Occasionnellement, le groupe achète ou cède ses propres titres sur le marché, à travers un contrat de liquidité souscrit auprès de NATIXIS SECURITIES. Le rythme de ces achats/ventes dépend du cours du marché, et des besoins d'assurer la liquidité du titre quotidiennement. Le contrat de liquidité est encadré par des bornes fixées en Assemblée générale.

Vers la fin de l'année 2010 l'actionnariat du CFCAL s'est vu sensiblement modifié. Après une entrée en négociations exclusives, le Crédit Mutuel Arkéa a acquis le 17 décembre 2010 la totalité de la participation détenue par le Crédit Foncier de France dans le CFCAL-Banque, soit 68.29% du capital. Le Crédit Mutuel Arkéa envisage un projet industriel de long terme avec le CFCAL-Banque qui en devient ainsi une filiale.

Le Crédit Mutuel Arkéa a par ailleurs proposé à l'actionnariat restant du CFCAL-Banque de céder la totalité de ses actions (ESCA 13.53% et flottant 18.18% du capital), et a déposé à cet effet une offre de garantie de cours. Pour l'année à venir, le Crédit Mutuel Arkéa affiche l'intention de maintenir l'admission des actions du CFCAL-Banque aux négociations sur le marché de NYSE-Euronext Paris, et ainsi de ne pas mettre en place de projet d'offre de retrait ni de retrait obligatoire. Il est de plus dans son intention de mettre en oeuvre une politique de distribution des dividendes de la société qui ne dépassera pas le niveau de distribution des exercices précédents (en pourcentage du résultat net).



A close-up photograph of the word "ENSE" written in white, blocky, sans-serif capital letters on a dark, textured surface. The letters are slightly raised and have a rough, hand-painted appearance. The background is dark and out of focus, showing some faint horizontal lines. The lighting is dramatic, highlighting the texture of the letters and the surface they are on.

ENSE



# COMPTES CONSOLIDÉS

49

MBLE

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### KPMG Audit

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex

### PricewaterhouseCoopers Audit

2, avenue de la Forêt Noire  
67000 Strasbourg

Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL - Banque) S.A.  
Siège social : 1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg

#### Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CFCAL - Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

### Règles et principes comptables

Votre groupe détient des positions sur titres et instruments financiers. La note III des notes annexes aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables

Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités comme mentionné dans la note III et dans les notes 9, 15 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et avons apprécié les risques de non-recouvrement et le niveau des dépréciations ainsi constituées sur base individuelle et sur base de portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2011  
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Philippe Saint Pierre  
Associé

Strasbourg, le 29 avril 2011  
PricewaterhouseCoopers Audit

Sylvain Mayeur  
Associé



## → Bilan actif

En K€uros

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		1 047	998
Instruments dérivés de couverture	12	1 590	1 005
Actifs financiers disponibles à la vente	13	7 246	6 833
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14	18 634	5 201
Prêts et créances sur la clientèle	15/16	943 291	944 183
Actifs d'impôts courants		2	0
Actifs d'impôts différés	10C	8 352	7 619
Comptes de régularisation et actifs divers	17	1 200	866
Immeubles de placement	18	2 175	3 285
Immobilisations corporelles	19	4 352	3 745
Immobilisations incorporelles	20	303	218
<b>Total actif</b>		<b>988 192</b>	<b>973 953</b>

## → Bilan passif

En K€uros

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Banques Centrales, C.C.P.			
Instruments dérivés de couverture	21	12 254	10 773
Dettes envers les établissements de crédit	22	43 051	15 997
Dettes envers la clientèle	23	19 343	17 167
Dettes représentées par un titre	24	749 613	775 002
Passifs d'impôts courants		195	1 828
Passifs d'impôts différés	10C	1 375	1 100
Comptes de régularisation et passifs divers	25	6 421	6 345
Provisions	26	6 236	6 466
<b>Capitaux propres</b>		<b>149 704</b>	<b>139 273</b>
<i>Capitaux propres part du groupe</i>			
Capital et primes liées	27	35 733	34 302
Réserves consolidées	27	102 201	93 590
Gains/pertes latents ou différés	27	-6 030	-5 886
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>17 799</b>	<b>17 267</b>
<i>Intérêts minoritaires</i>		<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Total passif</b>		<b>988 192</b>	<b>973 953</b>

## → Compte de résultat

En K€uros

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
+ Produits d'intérêts et assimilés	1	64 851	67 221
- Charges d'intérêts et assimilés	1	29 842	31 916
+ Commissions (produits)	2	5 184	3 882
- Commissions (charges)	2	683	776
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3	89	-99
+ Produits des autres activités	4	6 518	3 604
- Charges des autres activités	4	4 431	1 618
<b>Produit net bancaire</b>		<b>41 686</b>	<b>40 298</b>
- Charges générales d'exploitation	5-6	11 372	10 925
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation	8	760	702
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>29 554</b>	<b>28 671</b>
- Coût du risque	9	2 675	2 440
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>26 879</b>	<b>26 231</b>
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		0	-5
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>26 879</b>	<b>26 226</b>
- Impôts sur le résultat	10-10b	9 079	8 959
<b>Résultat net</b>		<b>17 799</b>	<b>17 267</b>
- Intérêts minoritaires		0	1
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>17 799</b>	<b>17 266</b>
Résultat par action		4,86 €	4,76 €

## → Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'€

	Capital et réserves liées			Réserves conso.	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)		Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves	Réserves consolidées	Variations de valeur des instruments financiers					
					Variation juste valeur sur actifs disponibles à la vente	Variation juste valeur dérivés de couverture				
<b>Capitaux propres au 31/12/2008</b>	<b>5 314</b>	<b>22 794</b>		<b>87 436</b>	<b>-52</b>	<b>-5 044</b>	<b>13 331</b>	<b>123 778</b>	<b>1</b>	<b>123 779</b>
Affectation du résultat N-1				13 331			-13 331			
Distribution N au titre du résultat N-1				-7 318				-7 318		
Augmentation capital et prime d'émission	221	5 973						6 194		
Immobilisation affectant les KP				133	753			886		
Résultat N							17 267	17 267		
Cessions actions auto-contrôle				226				226		
Acquisition actions auto-contrôle				-209				-209		
ID sur élimination actions propres				-9				-9		
Gains / pertes sur instruments flux de trésorerie						-1 542		-1 542		
Autres variations										
<b>Capitaux propres au 31/12/2009</b>	<b>5 535</b>	<b>28 767</b>		<b>93 589</b>	<b>701</b>	<b>-6 587</b>	<b>17 267</b>	<b>139 272</b>	<b>1</b>	<b>139 273</b>
Affectation du résultat N-1				17 267			-17 267			
Distribution N au titre du résultat N-1				-8 711				-8 711		
Augmentation capital et prime d'émission	48	1 383						1 431		
Variations de valeurs des instruments financiers et immobilisations affectant les KP				137	262			399		
Résultat N							17 799	17 799		
Cession actions auto-contrôle				526				526		
Acquisition actions auto-contrôle				-277				-277		
ID sur élimination actions propres				-88				-88		
Gains/pertes sur instruments flux de trésorerie				-182		-406		-588		
Subvention d'investissement				-60				-60		
Autres variations				-1				-1		
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b>	<b>5 583</b>	<b>30 150</b>	<b>0</b>	<b>102 201</b>	<b>963</b>	<b>-6 993</b>	<b>17 799</b>	<b>149 703</b>	<b>1</b>	<b>149 704</b>



→ Résultat net gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En K€uros

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Résultat net</b>	<b>17 799</b>	<b>17 267</b>
	Variations	
Gains/pertes sur titres à revenu fixe des actifs financiers disponibles à la vente	59	14
Gains/pertes sur titres à revenu variable des actifs financiers disponibles à la vente	341	1 134
Impôts comptabilisés directement en capitaux propres	-138	-395
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	-715	-2 352
Impôts comptabilisés directement en capitaux propres	309	810
<b>Total gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-144</b>	<b>-789</b>
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>17 655</b>	<b>16 477</b>



## → Tableau de flux de trésorerie (Méthode indirecte IFRS)

	En milliers d'€	
	31/12/2010	31/12/2009
<b>Résultat net</b>	<b>17 799</b>	<b>17 267</b>
<b>Dotations nettes aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles</b>	-929	-939
<b>Annulation reprise provision</b>	2 846	143
<b>Autres mouvements</b>	13 594	-14 366
Augmentation du stock de dettes représentées par un titre	2 491	-25 396
Dividendes reçus (reclassés en flux lié aux actifs financiers)	-142	-158
Elimination charges sociales provisionnées	2 129	2 173
Elimination charge IS calculée	9 079	8 959
Autres mouvements	37	55
<b>Composantes non monétaires comprises dans le résultat net et autres ajustements</b>	<b>15 511</b>	<b>-15 162</b>
<b>Composantes des activités opérationnelles</b>		
<b>Flux liés aux opérations avec la clientèle</b>	<b>-209</b>	<b>7 782</b>
Elimination impact des produits calculés (dotation et reprise de provisions)	-3 276	-2 789
Augmentation du poste prêts et créances (solde net réalisations - remboursements)	892	10 295
Augmentation des dettes envers la clientèle (comptes courants)	2 175	277
<b>Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers</b>	<b>734</b>	<b>1 402</b>
Elimination reprise DD en capitaux propres	-203	
Elimination étalement prime	31	67
Elimination impact des produits calculés (dotation et reprise de provisions)	175	-159
Dividendes reçus	142	158
Acquisitions/Cessions titres en portefeuille (actifs financiers disponibles à la vente)	-414	-246
Elimination variation valeur portefeuille disponible à la vente	-144	-789
Variation nette liée à l'élimination des actions d'autocontrôle	249	20
Acquisitions/Cessions instrument de couverture de flux de trésorerie	897	2 352
<b>Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers</b>	<b>-4 198</b>	<b>494</b>
Elimination de la subvention d'investissement virée au compte de résultat	-60	
Elimination impact des produits calculés (dotation et reprise de provisions)	0	0
Elimination dette liée aux charges sociales provisionnées	-2 129	-2 173
Elimination de la créance IS calculée	341	1 228
Variation autres créances	-2 351	1 440
<b>Impôt décaissé</b>	<b>-9 420</b>	<b>-10 187</b>
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>	<b>20 217</b>	<b>1 596</b>
<b>Flux liés aux immeubles de placement</b>	<b>1 303</b>	<b>108</b>
Elimination charge calculée (dotation aux amortissements)	169	237
Elimination produit calculé (reprise de provisions)	24	-138
Variation poste immeubles de placement	1 110	9
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>68</b>	<b>305</b>
Elimination charge calculée (dotation aux amortissements)	760	702
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-607	-513
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-85	117
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>	<b>1 371</b>	<b>413</b>
<b>Augmentation du capital</b>	<b>1 431</b>	<b>6 194</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>-8 711</b>	<b>-7 318</b>
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>-7 280</b>	<b>-1 123</b>
Trésorerie et équivalent trésorerie à l'ouverture	5 236	4 350
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	20 217	1 596
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	1 371	413
Trésorerie nette provenant des activités de financement	-7 280	-1 123
<b>Trésorerie et équivalent trésorerie à la clôture</b>	<b>19 544</b>	<b>5 236</b>

## Notes annexes aux comptes consolidés

### 1. Principes de consolidation comptable

Nos états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ont été établis en conformité avec les normes IAS. Outre le bilan et le compte de résultat consolidés, les états financiers consolidés comprennent un tableau des variations des capitaux propres et des participations minoritaires, un tableau des flux de trésorerie, un

tableau de résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ainsi que les notes annexes. L'information sectorielle est présentée dans les notes annexes. Aucun changement de méthode comptable n'a été adopté en 2010.

### 2. Faits marquants de l'exercice

Le 17 décembre 2010, le Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle du CFCAL, suite au désengagement du Crédit Foncier de France. Cette cession de bloc de contrôle a été suivie début 2011 d'une offre publique de garantie de cours qui a permis à Crédit Mutuel Arkéa d'acquérir 830.928 titres

supplémentaires. Aussi, Crédit Mutuel Arkéa, qui détenait 2.500.108 titres CFCAL (soit 68,29%) préalablement au dépôt de l'offre, détient 3.331.036 titres, soit 90,99% du capital de CFCAL à l'issue de l'offre le 10 février 2011.

### 3. Méthodes et évaluations comptables

#### Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas :

- des dépréciations au titre du risque de crédit
- des dépréciations des titres à revenu variable
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers
- et de la détermination des provisions pour risque et pour couverture des engagements sociaux.

#### Périmètre de consolidation

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque détient 99,99% du capital de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF). Cette société contrôlée

de manière exclusive est consolidée par la méthode de l'intégration globale. Le périmètre du groupe CFCAL n'a pas évolué au 31 décembre 2010.

#### Instruments financiers comptabilisation et évaluation (IAS 39). - IFRS 7

Conformément à IAS 39 et IFRS 7, tous les actifs et passifs financiers qui comprennent également les instruments financiers dérivés doivent être présentés dans le bilan. A cette fin, l'intégralité du portefeuille doit être répartie en plusieurs groupes et évaluée en fonction de la classification correspondante. Les remarques ci-dessous résument la manière dont nous avons appliqué les règles stipulées dans cette norme au sein de notre groupe.

Conformément à l'amendement IFRS 7, le CFCAL a classé ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux :

- **Niveau 1** : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- **Niveau 2** : des données autres que les prix cotés vus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir les prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- **Niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

#### **Classification et évaluation des actifs et passifs financiers :**

Les instruments financiers comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les prêts et créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les lignes

bancaires confirmées qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe CFCAL constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

#### **Prêts et créances**

Les prêts affectés à cette catégorie vérifient simultanément les critères suivants : les prêts sont émis ou acquis sans intention de les céder à court terme, l'entité n'a pas opté pour l'option juste valeur, ils ne sont pas cotés sur un marché actif, leurs flux futurs sont fixes ou déterminables. Ils sont évalués au coût amorti. Cette méthode consiste à

actualiser au taux d'intérêt effectif les flux futurs. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui génère les flux corrigés de l'effet de remboursement anticipé telle que la valeur actuelle de ces flux égalise le capital initial augmenté des coûts internes. Cette catégorie recouvre à l'actif l'ensemble des prêts accordés par le groupe CFCAL et au passif les ressources du CFCAL.

#### **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Il s'agit des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables et à échéances fixées que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à

l'échéance. Le Groupe CFCAL n'a pas utilisé la catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" au 31 décembre 2010.

#### **Actifs financiers disponibles à la vente**

Cette catégorie recouvre l'ensemble des actifs financiers, quelle que soit leur nature, n'entrant dans aucune des catégories précédentes. Il s'agit principalement de titres portant intérêt, et d'actions. Ce portefeuille est évalué à la juste valeur par référence à son cours coté à la date de clôture avec impact sur les capitaux propres,

dans la rubrique "Gains/pertes latents ou différés", après prise en considération de l'impôt différé. Les plus-values et moins-values n'affectent le compte de résultat qu'au moment de la cession de l'actif ou d'une dépréciation définitive.

#### **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les "Actifs financiers disponibles à la vente" essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant d'un titre à revenu variable coté sur un marché actif, une baisse significative du cours constitue une dépréciation possible qui conduit le Groupe à procéder à une dépréciation déterminée sur la base du

cours coté. Une baisse de plus de 50% ou une moins value observée depuis plus de 36 mois est considérée comme significative et déclenche une évaluation approfondie du titre.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée en déduction du Produit Net Bancaire sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur titres disponibles à la vente". Cette dépréciation ne pourra pas être reprise par le compte de résultat, mais par les capitaux propres.

#### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Le CFCAL ne détient pas de titres à la juste valeur par résultat.

#### **Dérivés de couverture**

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de

l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement. Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

### Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux futurs d'un instrument financier (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux révisable).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres recyclables, la partie inefficace devant être enregistrée en compte de résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert (dans la ligne "intérêts et produits ou charges assimilés").

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

### Créances

Les créances émises sont évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du Taux d'Intérêt Effectif. Le coût amorti d'un crédit est le montant auquel il a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements de capital, majoré ou diminué de l'amortissement de certains coûts et commissions à étaler et surcotes/décotes, actualisés au TIE et diminué de toute réduction pour dépréciation ou non recouvrabilité.

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'une perte est encourue du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif. Le montant de la dépréciation est la différence entre le montant inscrit au bilan au titre de l'actif et le montant recouvrable qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Dans l'appréciation des flux futurs estimés, le CFCAL retient notamment la valeur des gages apportés par les débiteurs.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque". Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique "Coût du risque". A compter de la dépréciation, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Outre les dépréciations sur base individuelle, le groupe CFCAL procède à des dépréciations sur la base de groupes d'actifs présentant des caractéristiques similaires en termes de risques de crédit (provisions sur base portefeuille). Cette provision est évaluée à partir de séries statistiques permettant d'apprécier plus finement le risque de perte sur ces engagements.

### Immobilisations

Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise et
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable

Les normes IAS 16, et IAS 40 distinguent plusieurs catégories d'immobilisations :

- Les immeubles de placement : IAS 40 définit un immeuble de placement comme un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie de bâtiment – ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.
- Les autres immobilisations corporelles : selon IAS 16, il s'agit des actifs corporels qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; pour les biens immobiliers, ce sont ceux qui sont occupés par leur propriétaire, par opposition aux immeubles de placement.

Le Groupe CFCAL a retenu comme règle de comptabilisation des immeubles de placement et autres immobilisations corporelles celle du coût, soit la valeur d'origine diminuée du cumul des amortissements. La valeur résiduelle des immobilisations est considérée comme nulle.

L'approche par composant consiste à amortir distinctement les éléments significatifs d'une immobilisation prise dans son ensemble. Si certains de ces éléments ont un même plan d'amortissement (durée et mode), ils peuvent toutefois être regroupés pour déterminer la charge d'amortissement (IFRS 16 § 45). Les grandes catégories de composants suivantes ainsi que les durées d'amortissement associées ont été déterminées pour les immeubles :

- Terrain,
- Gros œuvre (50 ans)
- Couverture / Façade / Etanchéité (20 ans)
- Equipements Techniques (10 ans)
- Agencements (10 ans).

Les autres immobilisations sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire ou dégressif soit :

- Matériel informatique - dégressif 3 à 5 ans
- Autres matériels - linéaire 10 ans
- Logiciels - linéaire 1 à 8 ans

### Stock des immeubles acquis par adjudication

---

Au 31 décembre 2010, le Groupe CFCAL constate un stock de 14 biens acquis par adjudication pour un

montant total brut de 1 007 K€.

### Dettes représentées par un titre

---

Ce poste comprend notamment des obligations foncières ou d'autres titres bénéficiant du privilège défini à l'article L 515-19 du code monétaire et financier, mais également des titres de créances négociables destinés à assurer le financement de l'activité du Groupe CFCAL.

Ces titres sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique "Dettes représentées par un titre" pour leur valeur nominale.

Les intérêts et charges relatifs à ces dettes sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

### Dettes à terme

---

Ce poste comprend un emprunt interbancaire bénéficiant du privilège défini à l'article L 515-19 du code monétaire et financier pour assurer le financement de l'activité de Société de Crédit Foncier.

Le montant nominal figure au passif du bilan sous la rubrique "Dettes envers les établissements de crédit". Les intérêts relatifs sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

En outre, le 27/12/2010, 30 M€ de prêts interbancaires (prêts en blanc) ont été substitués aux 30 M€ de BMTN existants avec le Crédit Mutuel ARKEA. Leurs montants nominaux figurent ainsi au passif du bilan dans la rubrique "Dettes envers les établissements de crédit" alors que précédemment ils figuraient dans la rubrique "Dettes représentées par un titre".

### Provisions

---

La norme IAS 37 définit une provision comme un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Le CFCAL provisionne dans cette catégorie les assignations auxquelles le groupe doit faire face dans le cadre de son activité ainsi que les contentieux fiscaux.



## Provisions pour engagements de retraite

---

Les engagements de retraite sont intégralement provisionnés. Ils sont déterminés par des actuaires indépendants sur la base d'un taux d'actualisation de 3.70% de l'application des tables de mortalité par générationnels, du taux de turn-over et des profils de carrière propres au CFCAL-Banque. Une provision pour prime d'ancienneté est comptabilisée conformément à l'accord collectif en vigueur.

La méthode de comptabilisation retenue permet d'amortir les écarts actuariels selon la règle du corridor pour les Indemnités de Fin de Carrière. Pour les Primes d'Ancienneté, les écarts actuariels doivent être reconnus immédiatement (il s'agit d'un régime de type "autres avantages à long terme").

## Impôts sur les sociétés

---

### Impôt différé

Selon IAS 12, les impôts différés sont calculés sur la base d'une approche bilantielle, c'est-à-dire sur les différences constatées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, et sa valeur fiscale.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) étant traitée comme une charge opérationnelle, elle n'entraîne pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

## Capital

---

### Rachat d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe CFCAL rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée est comptabilisée net d'impôt, en diminution des capitaux propres.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou en minoration des résultats non distribués.

## ■ 4. Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires

### Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant

### Immeubles de placement

Tous les six mois, l'expert interne au Groupe CFCAL révisé les évaluations effectuées par l'évaluateur externe. Ce dernier est indépendant et possède une qualification professionnelle appropriée et reconnue et une expérience récente quant à la localisation géographique et la catégorie de l'immeuble de placement objet de

sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné. Le Groupe CFCAL indique la détermination de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers dans les notes annexes.

dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière. La valeur de marché des installations, équipements et agencements repose sur le prix de marché affiché pour des éléments similaires.

l'évaluation. La juste valeur repose sur la valeur de marché qui est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière.

## → Note 1 Intérêts, produits et charges assimilés

en milliers d'€

	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations interbancaires</b> <sup>(1)</sup>			<b>-271</b>			<b>-37</b>
Intérêts sur comptes à vue, à terme, prêts et emprunts et opérations de pension	60	331	-271	50	87	-37
<b>Opérations avec la clientèle</b>			<b>64 544</b>			<b>66 724</b>
Intérêts sur comptes à vue, à terme, prêts et emprunts (hors régime spécial) et opérations de pension	64 753	181	64 572	67 015	264	66 751
(dont intérêts sur créances dépréciées calculées au TIE)	2 140		2 140	-231		-231
Intérêts sur prêts et comptes à terme à régime spécial		28	-28		27	-27
<b>Dettes représentées par un titre</b> <sup>(1)</sup>			<b>-18 718</b>			<b>-24 720</b>
Charges sur certificat de dépôt et BMTN		3 501	-3 501		3 597	-3 597
Charges sur emprunts obligataires		15 217	-15 217		21 123	-21 123
<b>Instruments dérivés de couverture</b>			<b>-10 494</b>			<b>-6 685</b>
Intérêts sur instruments de taux d'intérêt	0	10 494	-10 494	54	6 739	-6 685
<b>Autres</b>	<b>38</b>	<b>90</b>	<b>-52</b>	<b>102</b>	<b>78</b>	<b>24</b>
<b>Total des intérêts et produits (charges) assimilés</b>	<b>64 851</b>	<b>29 842</b>	<b>35 009</b>	<b>67 221</b>	<b>31 915</b>	<b>35 306</b>

<sup>(1)</sup> Substitution de 30 M€ de BMTN par 3 prêts en blanc

## → Note 2 Commissions (Produits et charges)

en milliers d'€

	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur opérations avec la clientèle		298	-298		314	-314
Indemnités de remboursements anticipés	4 228		4 228	3 002		3 002
Commissions sur moyens de paiement	289		289	299		299
Commissions sur opérations sur titres	10	35	-25	8	37	-29
Autres commissions	657	350	307	573	425	148
<b>Total des commissions nettes</b>	<b>5 184</b>	<b>683</b>	<b>4 501</b>	<b>3 882</b>	<b>776</b>	<b>3 106</b>



→ **Note 3** Gains ou pertes nets sur actifs  
financiers disponibles à la vente

en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>			
Résultats de cession	-1	-75	74
Dividendes reçus	142	158	-16
Dépréciation durable	-28	-159	131
Autres	-24	-23	-1
<b>Total des gains/pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisé dans le résultat</b>	<b>89</b>	<b>-99</b>	<b>188</b>

<b>Comptabilisés directement en capitaux propres</b>			
Gains/pertes sur titres à revenu fixe des actifs financiers disponibles à la vente	213	154	-154
Gains/pertes sur titres à revenu variable des actifs financiers disponibles à la vente	1 255	915	-913
Impôts comptabilisés directement en capitaux propres	-505	-368	367
<b>Total des gains/pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisé en capitaux propres</b>	<b>963</b>	<b>701</b>	<b>-700</b>

→ **Note 4** Produits et charges des autres activités

en milliers d'€

	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession d'immeubles de placement	193		193	155		155
Dotations et reprises d'amortissements et de provisions sur immeubles de placement		169	-169		237	-237
Revenus et charges sur immeubles de placement	1 098	428	670	1 274	430	844
<b>Total des produits et charges sur immeubles de placement</b>	<b>1 291</b>	<b>597</b>	<b>694</b>	<b>1 429</b>	<b>667</b>	<b>762</b>
Autres produits et charges divers d'exploitation <sup>(1)</sup>	1 635	456	1 179	55	910	-855
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation <sup>(2)</sup>	3 591	<sup>(3)</sup> 3 378	213	2 120	41	2 079
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>5 226</b>	<b>3 834</b>	<b>1 392</b>	<b>2 175</b>	<b>951</b>	<b>1 224</b>
<b>Total général</b>	<b>6 517</b>	<b>4 431</b>	<b>2 086</b>	<b>3 604</b>	<b>1 618</b>	<b>1 986</b>

<sup>(1)</sup> encaissement pour 1,16M€ affaire SUTTEL (remboursement de la condamnation que CFCAL avait réglé en 2009)<sup>(2)</sup> reprise de provisions pour 3,41M€ affaire SCI LA VICTORINE - fin de la procédure (arrêt cour d'appel du 05/03/2009 devenu définitif)<sup>(3)</sup> dotation aux provisions pour 2,5M€ affaire SUTTEL (reprise de la procédure devant la cour d'appel)→ **Note 5** Charges générales d'exploitation

en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
Impôts et taxes	1 001	868
Services extérieurs	2 020	1 782
<b>Total Autres frais administratifs</b>	<b>3 021</b>	<b>2 650</b>
Frais de personnel	8 351	8 275
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>11 372</b>	<b>10 925</b>

→ **Note 6** Frais de personnel

en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
Salaires et traitements	4 238	3 972
Charges de retraite	469	517
Autres charges sociales et fiscales	1 898	1 991
Intéressement et participation	1 746	1 795
<b>Total frais de personnel</b>	<b>8 351</b>	<b>8 275</b>

## → Ventilation de l'effectif

	31/12/2010	31/12/2009
Non cadres	84	87
Cadres	25	22
<b>Total effectif</b>	<b>109</b>	<b>109</b>

→ **Note 7 Engagements sociaux**

Le passif social est exclusivement constitué par les indemnités de fin de carrière et les primes d'ancienneté, conformes aux conventions légales et intégralement provisionnées. Ils sont déterminés par des actuaires indépendants sur la base d'un taux d'actualisation de 3,70%, de l'application des tables de mortalité par générationnels, du taux de turn-over et des profils de carrière propres au CFCAL. Les seuls départs observés ces dernières années sont des départs en retraite. Cette cause étant modélisée par ailleurs, le taux de rotation au sein de la société peut donc être considéré comme nul.

ANNEXE IAS19					en €uros
Groupe	CFCAL	CFCAL	CFCAL	CFCAL	
Régime	Groupe	Groupe	IDR	Primes	
	01/01/2009 31/12/2009	01/01/2010 31/12/2010	01/01/2010 31/12/2010	01/01/2010 31/12/2010	
<b>A. Evolution de l'engagement</b>					
1. Engagement à l'ouverture	(507 043)	(679 211)	(492 535)	(186 676)	
2. Coût des services rendus	(31 008)	(37 741)	(30 087)	(7 654)	
3. Charge d'intérêt	(31 943)	(34 852)	(20 194)	(14 658)	
5. Prestations payées	22 083	46 422	39 347	7 075	
6. (Pertes) et gains actuariels	(131 300)	109 101	106 287	2 814	
7. Engagement à la clôture	(679 211)	(596 281)	(397 182)	(199 099)	
<b>B. Charge de l'exercice</b>					
1. Coût des services rendus	(31 008)	(37 741)	(30 087)	(7 654)	
2. Charge d'intérêt	(31 943)	(34 852)	(20 194)	(14 658)	
6. Amortissement des (pertes) et gains actuariels	(31 257)	(2 243)	(5 057)	2 814	
6.a. Financier	(589)	(2 031)	(2 031)	0	
6.b. Non financier	(521)	(3 026)	(3 026)	0	
7. (Charge)/Produit de retraite de l'exercice	(94 208)	(74 836)	(55 338)	(19 498)	
<b>D. Provision reconnue au bilan</b>					
4. Engagements non financés	(679 211)	(596 281)	(397 182)	(199 099)	
5. Services passés non reconnus	0	0	0	0	
6. Pertes/(gains) actuariels non reconnus	162 746	51 402	51 402	0	
8. (Provision)/Actif de fin d'exercice	(516 465)	(544 879)	(345 780)	(199 099)	
<b>E. Evolution de la provision</b>					
1. Provision à l'ouverture	(444 340)	(516 465)	(329 789)	(186 676)	
2. Charge de l'exercice	(94 208)	(74 836)	(55 338)	(19 498)	
5. Prestations payées par l'employeur	22 083	46 422	39 347	7 075	
11. (Provision)/Actif de fin d'exercice	(516 465)	(544 879)	(345 780)	(199 099)	
<b>F. Hypothèses (fin d'exercice)</b>					
1. Taux d'actualisation	4,1%	4,60%	4,60%	4,60%	
2. Taux de rendement attendu des actifs	0%	0%	0%	0%	
3. Taux d'augmentation des salaires	1,37%	1,27%	1,27%	1,27%	
4. Taux d'augmentation des prestations	0%	0%	0%	0%	
5. Age moyen de départ en retraite	61 ans	62 ans	62 ans	62 ans	
<b>G. Population concernée</b>					
1. Date d'extraction des données	12/12/2009	30/11/2010	30/11/2010	30/11/2010	
2. Nombre de salariés bénéficiaires	102	100	100	100	
5. Total des participants	102	100	100	100	
<b>H. Durée d'amortissement</b>					
1. Durée résiduelle d'activité	22,44	23,70	23,70	n.a	
2. Durée résiduelle d'acquisition des droits	22,44	22,44	23,70	n.a	
3. Durée de l'engagement	22,44	22,44	23,70	n.a	
<b>I. Informations complémentaires</b>					
1. Engagement (taux d'actualisation -0,5%)	(718 988)	(621 417)	(425 084)	(196 333)	
2. Engagement (taux d'actualisation +0,5%)	(642 882)	(549 678)	(371 916)	(177 762)	
3. TOTAL des gains / (pertes) actuariel de l'exercice	(131 300)	109 101	106 287	2 814	
3.a. Gains & (Pertes) actuariels - changement d'hypothèse	(138 758)	68 467	76 135	(7 668)	
3.b. Gains & (Pertes) actuariels - ajustement d'expérience	7 458	40 634	30 152	10 482	
<b>K. Charge de l'exercice prévisible (N+1)</b>					
1. Coût des services rendus	(44 745)	(38 978)	(24 333)	(14 645)	
2. Charge d'intérêt	(27 848)	(27 429)	(18 270)	(9 159)	
6. Amortissement des (pertes) et gains actuariels	(5 057)	(493)	(493)	0	
6.a. Financier	(2 031)	(211)	(211)	0	
6.b. Non financier	(3 026)	(282)	(282)	0	
11. (Charge)/Produit de retraite de l'exercice	(77 650)	(66 900)	(43 096)	(23 804)	
<b>Impact de la réforme</b>					
Gains & (Pertes) actuariels - changement d'hypothèses	(138 758)	68 467	76 135	7 668	
Impact changement du taux d'actualisation	(138 758)	35 528	26 761	8 767	
Impact de la réforme	0	32 939	49 374	(16 435)	

→ **Note 8** Dotations aux amortissements et dépréciations  
des immobilisations d'exploitation

en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	760	702
<b>Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>760</b>	<b>702</b>

→ **Note 9** Coût du risque

en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dotations :</b>		
Opérations avec la clientèle (dont effet désactualisation)	4 850 0	3 819 -112
Divers (stock adjudication, loyers douteux)	114	242
<b>Dotations</b>	<b>4 964</b>	<b>4 061</b>
<b>Reprises :</b>		
Opérations avec la clientèle (dont effet désactualisation)	3 476 879	2 495 343
Divers (stock adjudication, loyers douteux)	139	104
<b>Reprises</b>	<b>3 615</b>	<b>2 599</b>
<b>Pertes et récupérations :</b>		
Pertes sur créances irrécouvrables	1 367	1 062
Récupérations sur créances amorties	-41	-84
<b>Pertes et récupérations</b>	<b>1 326</b>	<b>978</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>-2 675</b>	<b>-2 440</b>

→ **Note 10** Impôt sur le résultat

en milliers d'€

## A. Composante de la charge d'impôt

	31/12/2010	31/12/2009
Charge d'impôt exigible	9 420	10 187
Reprise provisions pour impôt (contrôle fiscal exercices 2005 - 2006 - 2007)	0	-968
Impact impôts différés	-341	-260
<b>Charge d'impôt comptabilisée</b>	<b>9 079</b>	<b>8 959</b>

## B. Explication de la charge d'impôt

en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net part du groupe	17 799	17 267
Charge (produit) d'impôt	9 079	8 959
<b>Résultat comptable avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>26 879</b>	<b>26 226</b>
<b>Taux d'imposition de droit commun français</b>	<b>34,43 %</b>	<b>34,43 %</b>
<b>Charge (produit) d'impôt théorique aux taux en vigueur en France</b>	<b>9 254</b>	<b>9 030</b>
Effet des différences permanentes	-175	-70
<b>Charge (produit) d'impôt comptabilisée</b>	<b>9 079</b>	<b>8 959</b>
<b>Taux effectif d'impôt (charge/produit d'impôt comptabilisé rapporté au résultat taxable)</b>	<b>33,78 %</b>	<b>34,16 %</b>

C. Composition des impôts différés au bilan					en milliers d'€
	31/12/2009	Variations portant sur des éléments comptabilisés en résultat	Variations portant sur des éléments comptabilisés en capitaux propres	Autres mouvements	31/12/2010
Provisions pour engagements sociaux	753	-27			726
Provisions pour risques de crédit non déductibles	1 401	225			1 626
Autres provisions	1 507	8			1 515
Autres différences temporelles	3 957	105	422		4 484
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>7 618</b>	<b>311</b>	<b>422</b>	<b>0</b>	<b>8 351</b>
Variation de juste valeur positive des actifs disponibles à la vente	438		103		541
Autres différences temporelles	662	-30	201		834
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>1 100</b>	<b>-30</b>	<b>304</b>	<b>0</b>	<b>1 375</b>
<b>Net d'impôts différés</b>	<b>6 518</b>	<b>341</b>	<b>118</b>	<b>0</b>	<b>6 977</b>

→ **Note 11** Résultat (dilué) par action

Le CFCAL ne porte aucun instrument dilutif dans son bilan.  
Le résultat dilué par action est ainsi identique au résultat par action.

→ **Note 12** Actifs - Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Opérations fermes</b>		
Taux	<sup>(1)</sup> 1 590	1 005
<b>Total des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>1 590</b>	<b>1 005</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2010, le CFCAL constate à l'actif de son bilan des valeurs positives sur instruments de couverture de flux de trésorerie dont le notionnel pour 9 swaps est de 109,5M€. Cette juste valeur est basée sur la courbe zéro coupon communiquée par Reuters, et relève par conséquent du niveau 2 du paragraphe 27A de l'amendement de la norme IFRS 7 (cf méthodes et évaluations comptables). Il constate également des valeurs négatives (voir note 21)

→ **Note 13** Actifs financiers disponibles à la vente

en milliers d'€

		31/12/2010	31/12/2009
Effets publics et valeurs assimilées <sup>(1)</sup>		2 104	2 093
	<b>Total titres à revenu fixe</b>	<b>2 104</b>	<b>2 093</b>
Actions et autres titres à revenu variable et ATDLT <sup>(2)</sup>		4 810	4 457
Titres dépréciation durable		332	283
	<b>Total titres à revenu variable <sup>(3)</sup></b>	<b>5 142</b>	<b>4 740</b>
	<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente (brut)</b>	<b>7 246</b>	<b>6 833</b>
	<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente (net)</b>	<b>7 246</b>	<b>6 833</b>

<sup>(1)</sup> Ces valeurs concernent des obligations du trésor français. Elles relèvent par conséquent du niveau 1 d'après le paragraphe 27A de l'amendement de la norme IFRS 7. (cf méthodes et évaluations comptables)

<sup>(2)</sup> Portefeuille AFS évalué à la juste valeur (cf méthodes comptables). Les titres à revenus variables concernent des actions cotées sur un marché réglementé (voir détail pages 118-119).

<sup>(3)</sup> Ces valeurs relèvent par conséquent du niveau 1 d'après l'amendement de la norme IFRS 7. (cf méthodes et évaluations comptables)

→ **Note 14** Prêts et créances sur les établissements de crédit

en milliers d'€

		31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires débiteurs <sup>(1)</sup>		18 465	5 051
Autres		152	146
Créances rattachées		17	4
	<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>18 634</b>	<b>5 201</b>

<sup>(1)</sup> dont comptes ordinaires du réseau pour 10,95 M€



→ **Note 15a** Prêts et créances sur la clientèle

en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Comptes ordinaires débiteurs <sup>(1)</sup></b>	<b>16</b>	<b>27</b>
Crédits de trésorerie	20 482	26 071
Crédits à l'équipement	11 953	15 806
Crédits à l'habitat	193 972	215 712
Autres crédits	610 963	594 430
<b>Autres concours à la clientèle <sup>(2)</sup></b>	<b>837 370</b>	<b>852 019</b>
<b>Créances rattachées <sup>(3)</sup></b>	<b>3 998</b>	<b>4 160</b>
Crédits de trésorerie	50	68
Crédits à l'équipement	267	361
Crédits à l'habitat	781	871
Autres crédits	2 900	2 860
<b>Créances douteuses <sup>(4)</sup></b>	<b>125 102</b>	<b>107 896</b>
<b>Montant brut des prêts et créances sur la clientèle <sup>(5)</sup></b> <small>(1) + (2) + (3) + (4)</small>	<b>966 486</b>	<b>964 102</b>
<b>Dépréciations clientèle (y compris créances rattachées) <sup>(6)</sup></b>	<b>23 195</b>	<b>19 919</b>
Encours sain	1 369	1 376
Encours douteux	21 826	18 542
<b>Montant net des prêts et créances sur la clientèle <sup>(5) - (6)</sup></b>	<b>943 291</b>	<b>944 183</b>

→ **Note 15b** Analyse du risque sur l'encours des prêts

en milliers d'€

	31/12/2010			31/12/2009		
	Douteux non compromis	Douteux compromis	Total	Douteux	Douteux compromis	Total
<b>Créances douteuses</b>						
Crédits de trésorerie	2 994	5 501	8 495	3 643	3 798	7 441
Crédits à l'équipement	0	477	477	124	515	639
Crédits à l'habitat	29 448	4 799	34 247	28 131	2 511	30 641
Autres crédits	73 135	8 748	81 883	65 324	3 851	69 174
<b>Total</b>	<b>105 577</b>	<b>19 525</b>	<b>125 102</b>	<b>97 222</b>	<b>10 674</b>	<b>107 896</b>
<b>Dépréciations</b>						
Crédits de trésorerie	307	1 222	1 529	275	1 052	1 327
Crédits à l'équipement	0	477	477	1	515	516
Crédits à l'habitat	2 942	2 691	5 634	2 624	1 793	4 417
Autres crédits	9 091	5 095	14 186	9 313	2 969	12 282
<b>Total</b>	<b>12 341</b>	<b>9 485</b>	<b>21 826</b>	<b>12 214</b>	<b>6 329</b>	<b>18 542</b>

FIN 19

→ **Note 16** Ventilation des créances douteuses selon la durée résiduelle en milliers d'€

	Durée ≤ à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Durée > à 5 ans	Total 2010	Total 2009
Crédits de trésorerie	6 884	189	606	557	259	8 495	7 442
Crédits à l'équipement	477	0	0	0	0	477	639
Crédits à l'habitat	17 019	630	1 653	1 705	13 240	34 247	30 641
Autres crédits	40 724	1 723	4 218	4 319	30 900	81 883	69 174
<b>Total</b>	<b>65 104</b>	<b>2 542</b>	<b>6 476</b>	<b>6 581</b>	<b>44 399</b>	<b>125 102</b>	<b>107 896</b>

→ **Note 17** Comptes de régularisation et actifs divers en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
Charges constatées d'avance	190	126
Autres comptes de régularisation	75	62
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>265</b>	<b>188</b>
Stock immeubles acquis par adjudication non douteux	737	457
Débiteurs divers	198	221
Stock immeubles acquis par adjudication douteux	269	257
Débiteurs immobiliers douteux (loyers)	188	225
A déduire provisions autres actifs (stock adjudications, loyers)	-457	-482
<b>Total des actifs divers</b>	<b>935</b>	<b>678</b>
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers (NET)</b>	<b>1 200</b>	<b>866</b>

→ **Note 18 Immeubles de placement**

en milliers d'€

Le CFCAL a opté pour la méthode du coût, soit la valeur d'origine diminuée du cumul des amortissements.  
Les mouvements constatés sur l'année se présentent ainsi :

	Immeubles de placement	En-cours	Total
<b>Valeur brute au 31/12/2008</b>	<b>6 132</b>	<b>11</b>	<b>6 143</b>
Acquisitions 2009	269	208	477
Sorties 2009	259	118	377
<b>Valeur brute au 31/12/2009</b>	<b>6 142</b>	<b>101</b>	<b>6 243</b>
Acquisitions 2010	229	174	403
Sorties 2010	1 942	248	2 190
Rue Ampère à Epinay sur Seine <sup>(1)</sup>	1 036		1 036
Rue Thiergarten à Strasbourg <sup>(2)</sup>	906		906
<b>Valeur brute au 31/12/2010</b>	<b>4 429</b>	<b>27</b>	<b>4 456</b>

<sup>(1)</sup> Rue Ampère à Epinay sur Seine, prix de cession 720K€

<sup>(2)</sup> Rue Thiergarten à Strasbourg, prix de cession 570K€

**Amortissements et provisions**

en milliers d'€

	Immeubles de placement	En-cours	Total
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2008</b>	<b>2 849</b>	<b>0</b>	<b>2 849</b>
Amortissements 2009	237		237
Autres mouvements 2009	-128	0	-128
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2009</b>	<b>2 958</b>	<b>0</b>	<b>2 958</b>
Amortissements 2010	169		169
Autres mouvements 2010	-846		-846
Rue Ampère à Epinay sur Seine <sup>(1)</sup>	-378		-378
Rue Thiergarten à Strasbourg <sup>(2)</sup>	-468		-468
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2010</b>	<b>2 281</b>	<b>0</b>	<b>2 281</b>
<b>Valeur nette comptable au 31/12/2010</b>	<b>2 148</b>	<b>27</b>	<b>2 175</b>

<sup>(1)</sup> Rue Ampère à Epinay sur Seine - VNC 658K€

<sup>(2)</sup> Rue Thiergarten à Strasbourg - VNC 438K€

**Juste valeur des immeubles de placement**

en milliers d'€

Localisation	Juste valeur	Revenus locatifs estimés / an
10, rue du Maire Kuss à Strasbourg	700	42
8, rue des Peupliers à Gundershoffen	2 500	160
10, rue St Didier à Paris	11 000	637
<b>Total</b>	<b>14 200</b>	<b>839</b>

Ces évaluations ont été réalisées par des experts externes et revues par l'expert interne du CFCAL-SCF.

## → Note 19 Immobilisations corporelles exploitation

en milliers d'€					
	Immobilisations corporelles				
	Terrains et constructions	Locations simples	Equipement, mobilier et autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles encours	Valeurs brutes
Valeur brute au 31/12/2008	1 269	0	4 825	185	6 279
Acquisitions 2009			296	707	1 003
Cessions 2009			-133		-133
Valeur brute au 31/12/2009	1 269	0	4 988	892	7 149
Acquisitions 2010 <sup>(1)</sup>	107		1 763	835	2 705
Cessions 2010			-88	-1 495	-1 583
Valeur brute au 31/12/2010	1 376	0	6 663	232	8 271

<sup>(1)</sup> Rénovation de l'atrium immeuble d'exploitation : siège 1, rue du Dôme à Strasbourg pour un total de 1 482K€

## Amortissements et provisions

en milliers d'€					
	Immobilisations corporelles				
	Terrains et constructions	Locations simples	Equipement, mobilier et autres immobilisations	Immobilisations corporelles encours	Totaux
Valeur au 31/12/2008	329	0	2 718	0	3 047
Dotations aux amortissements 2009	16		473		489
Autres mouvements 2009			-133		-133
Valeur au 31/12/2009	345	0	3 058	0	3 403
Dotations aux amortissements 2010	18		585		603
Autres mouvements 2010			-87		-87
Cumul des amortissements et pertes de valeur clôture	363	0	3 556	0	3 919
Valeur nette comptable au 31/12/2010	1 013	0	3 107	232	4 352

→ **Note 20** Immobilisations incorporelles

en milliers d'€			
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Valeurs brutes
Valeur brute au 31/12/2008	1 517		1 517
Acquisitions 2009	96		96
Cessions 2009	-72		-72
Valeur brute au 31/12/2009	1 541		1 541
Acquisitions 2010	242		242
Cessions 2010	0		0
Valeur brute au 31/12/2010	1 783		1 783

en milliers d'€			
Amortissements et provisions			
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Totaux
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2008	1 183		1 183
Amortissements 2009	212		212
Autres mouvements 2009	-72		-72
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2009	1 323		1 323
Amortissements 2010	157		157
Cumul des amortissements et pertes de valeur à la clôture	1 480		1 480
Valeur nette comptable au 31/12/2010	303		303

→ **Note 21** Passif - Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Opérations fermes</b>		
Taux	<sup>(1)</sup> 12 254	10 773
<b>Total des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>12 254</b>	<b>10 773</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2010, le CFCAL constate au passif de son bilan des valeurs négatives sur instruments de couverture de flux de trésorerie dont le notionnel pour 48 swaps est de 293,5M€. Cette juste valeur est basée sur la courbe zéro coupon communiquée par Reuters et relève par conséquent du niveau 2 selon le paragraphe 27A de l'amendement de la norme IFRS 7. (cf méthodes et évaluations comptables)  
Il constate également des valeurs positives (voir note 12)

→ **Note 22** Dettes envers les établissements de crédit en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
Comptes à vue des établissements de crédit	138	964
<b>Dettes à vue sur les établissements de crédit</b>	<b>138</b>	<b>964</b>
Emprunts et comptes à terme	<sup>(1)</sup> 42 857	15 031
Dettes rattachées	56	2
<b>Dettes à terme sur les établissements de crédit</b>	<b>42 913</b>	<b>15 033</b>
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>43 051</b>	<b>15 997</b>

<sup>(1)</sup> Substitution de 30M€ de BMTN (voir note 24) par 3 prêts en blanc (Crédit Mutuel Arkéa)

→ **Note 23** Dettes envers la clientèle en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	6 331	6 526
Comptes à terme	5 051	4 765
Comptes d'épargne à régime spécial	6 290	5 307
Livrets	5 498	4 567
PEL	616	597
CEL	45	44
PEA	131	99
Autres dettes opérations clientèle	<sup>(1)</sup> 1 546	445
Dettes rattachées	125	124
<b>Total des comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>19 343</b>	<b>17 167</b>

<sup>(1)</sup> somme de la clientèle en instance d'affectation

→ **Note 24** Dettes représentées par un titre

en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
Bons de caisse	2	2
TCN (BMTN et certificats de dépôts) <sup>(1)</sup>	217 951	162 908
Emprunts obligataires	525 109	604 444
Dettes rattachées	6 551	7 648
TCN (BMTN et certificats de dépôts)	968	503
Emprunts obligataires	5 583	7 145
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>749 613</b>	<b>775 002</b>

<sup>(1)</sup> Substitution de 30M€ de BMTN (voir note 22) par 3 prêts en blanc (Crédit Mutuel Arkéa)→ **Note 25** Comptes de régularisation et passifs divers

en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
Charges à payer (intérêts courus sur SWAPS)	1 247	1 107
Autres comptes de régularisation créditeurs	390	141
<b>Total des comptes de régularisation - passif</b>	<b>1 637</b>	<b>1 248</b>
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	56	65
Dettes fiscales et sociales	3 514	3 831
Passifs divers	1 214	1 201
<b>Total des passifs divers</b>	<b>4 784</b>	<b>5 097</b>
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>6 421</b>	<b>6 345</b>

→ **Note 26** Provisions

en milliers d'€

	31/12/2009	Dotations	Reprises	Utilisations	31/12/2010
Engagements sociaux	516	94		46	564
<b>Autres provisions</b>					
Provisions pour litiges	5 885	3 377	<sup>(1)</sup> 3 517	<sup>(2)</sup> 74	5 671
Autres provisions	65	0		65	0
<b>Total</b>	<b>6 466</b>	<b>3 471</b>	<b>3 517</b>	<b>185</b>	<b>6 235</b>

<sup>(1)</sup> dotation aux provisions pour 2,5M€ affaire SUTTEL (reprise de la procédure devant la cour d'appel)<sup>(2)</sup> reprise de provisions pour 3,42M€ affaire SCI LA VICTORINE - fin de la procédure (arrêt cour d'appel du 05/03/2009 devenu définitif)

→ **Note 27** Informations relatives au capital

Le 1er juillet 2010 : émission de 31 244 actions nouvelles au prix unitaire de 45,79 €, soit une augmentation de capital de 47 647,10 € et prime globale d'émission de 1 383 015,66 €.

Le nouveau capital social est ainsi fixé à 5 582 797 € divisé en 3 660 850 actions entièrement libérées.

Le 17 décembre 2010, le Crédit Mutuel ARKEA a acquis les 2 499 808 actions cédées par le Crédit Foncier de France pour devenir l'actionnaire majoritaire du Groupe CFCAL et détenir un total de 2 886 468 actions au 31 décembre 2010.

Le groupe CFCAL détient 765 actions d'autocontrôle au 31/12/2010 déduites des capitaux propres en normes IFRS.

## Capitaux propres

en milliers d'€

	31/12/2010	Pro Forma 31/12/2009	Variation	31/12/2009
	<b>Bâle II</b>			<b>Bâle I</b>
Capital	5 583	5 535	48	5 535
Primes d'émission	30 150	28 767	1 383	28 767
<b>Sous-total</b>	<b>35 733</b>	<b>34 302</b>	<b>1 431</b>	<b>34 302</b>
Réserves	102 201	93 590	8 611	93 590
Bénéfice	17 799	17 267	533	
Effet réévaluation des titres AFS				701
Effet réévaluation instruments dérivés de couverture				-6 587
<b>Total</b>	<b>155 734</b>	<b>145 159</b>	<b>10 575</b>	<b>122 007</b>
A déduire immobilisations incorporelles	-303	-218	-85	-218
Fonds propres de base (tier 1)	155 431	144 941	10 490	121 789
Retraitement +/- values latentes (45% de 1 256 K€ en 2010 et 45% de 915 K€ en 2009)	565	412	153	
Fonds propres complémentaires (tier 2)	565	412	153	0
<b>Total fonds propres</b>	<b>155 996</b>	<b>145 353</b>	<b>10 643</b>	<b>121 789</b>
<b>Total encours risques pondérés <sup>(1)</sup></b>	<b>806 353</b>	<b>701 200</b>	<b>105 153</b>	<b>516 277</b>
<b>Ratio de solvabilité <sup>(2)</sup></b>	<b>19,35 %</b>	<b>20,73 %</b>	<b>-1,38 %</b>	<b>24,73 %</b>

<sup>(1)</sup> Au 31/12/2010, le total encours risques pondérés intègre le traitement du risque opérationnel contrairement au 31/12/2009.

<sup>(2)</sup> RSE calculé sur base «Total fonds propres» soit : "Fonds propres de base Tier 1" + "Fonds propres complémentaires Tier 2".



## → Note 28 Engagements

en milliers d'€

Hors-bilan	Principales caractéristiques			31/12/2010	31/12/2009
	Date d'effet	Date d'échéance	Nature		
<b>Engagements de financement et de garantie donnés</b>					
Engagements de financement en faveur de la clientèle				17 545	22 295
<b>Engagements de financement et de garantie reçus</b>					
Engagements de financement				260 000	111 957
CE Alsace	31/07/2010	31/07/2011	Ligne de crédit	5 000	5 000
BNP Paribas	19/11/2010	31/10/2011	Ligne de crédit	5 000	5 000
Crédit Mutuel ARKEA	08/12/2010	31/12/2011	Ligne de crédit	250 000	0
Crédit Foncier de France	01/05/2009	31/12/2010	Ligne de crédit	0	100 000
Autre				0	1 957
Engagements de garantie				969 563	974 153
Etablissements de crédit				73	101
Assurance				49 198	56 853
Clientèle				920 292	917 199
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>					
Opération de microcouverture				403 000	320 000
Le Crédit Lyonnais			SWAP de taux	195 500	151 500
BNP Paribas			SWAP de taux	207 500	168 500

## → Note 29 Risque de crédit

en milliers d'€

## A. Exposition globale au risque de crédit

	Encours sains	Encours douteux	Brut 31/12/2010	Brut 31/12/2009
Opérations interbancaires	18 634		18 634	5 201
Opérations clientèle <sup>(1)</sup>	841 384	<sup>(2)</sup> 125 102	966 486	964 102
Autres actifs financiers <sup>(3)</sup>	2 104		2 104	2 093
<b>Sous-total</b>	<b>862 122</b>	<b>125 102</b>	<b>987 224</b>	<b>971 396</b>
Hors bilan				
Engagement de financement en faveur de la clientèle			17 545	22 295
<b>Exposition maximum</b>	<b>862 122</b>	<b>125 102</b>	<b>1 004 769</b>	<b>993 692</b>

<sup>(1)</sup> Les encours des crédits qui auraient été en souffrance ou provisionnés s'ils n'avaient pas été restructurés s'élèvent à 1 055 K€<sup>(2)</sup> Balance âgée sur encours douteux voir note 16<sup>(3)</sup> Titres à revenu fixe du portefeuille disponible à la vente. Les obligations du portefeuille recourent des emprunts d'état bénéficiant des notations AAA.

## B. Dépréciations couvrant le risque de crédit

en milliers d'€

	31/12/2009	Dotations	Reprises	Utilisations	31/12/2010
Opérations clientèle					
Sur base individuelle	18 542	12 552	7 935	1 334	21 826
Sur base portefeuille	1 376		8		1 369
Dépréciations déduites de l'actif	19 919	12 552	7 943	1 334	23 195
<b>Total des dépréciations pour risque de crédit</b>	<b>19 919</b>	<b>12 552</b>	<b>7 943</b>	<b>1 334</b>	<b>23 195</b>
Dont dépréciations sur :					
Encours sains	1 376	0	8	0	1 369
Encours douteux	18 542	12 552	7 935	1 334	21 826

## C. Méthodes utilisées pour réduire le risque de crédit

**Garantie**

La majorité des prêts CFCAL sont garantis soit par une hypothèque de premier rang pour les prêts Hypothécaires, soit par une caution institutionnelle pour les prêts à la consommation ou par une garantie communale pour les prêts des collectivités locales. La clientèle est constituée quasi exclusivement de particuliers. Le groupe CFCAL dispose d'un stock de prêts aux collectivités locales, mais celui-ci tend à s'éteindre en l'absence de nouvelles réalisations.

**Type de prêt**

en milliers d'€

	Capital + intérêts + accessoires	Total valeurs hypothécaires ou montants garantis	Taux de garantie
Hypothécaire	926 150	2 301 185	100,00 %
dont autres crédits clientèle	691 323	1 748 834	
dont crédits à l'équipement	1 813	6 557	
dont crédits à l'habitat	227 862	530 967	
dont crédits de trésorerie	5 152	14 827	
A la consommation	24 475	21 857	89,30 %
dont autres crédits clientèle	558	18	
dont crédits à l'équipement	21	0	
dont crédits à l'habitat	61	0	
dont crédits de trésorerie	23 836	21 839	
Communal	12 096	0	0,00 %
dont autres crédits clientèle	1 500	0	
dont crédits à l'équipement	10 596	0	
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>962 721</b>	<b>2 323 042</b>	<b>98,47 %</b>

<sup>(1)</sup> L'encours brut total s'élève à 966 486 K€ (y compris créances rattachées, comptes ordinaires débiteurs, et impact IFRS) voir note 15

**Restructuration interne**

Le CFCAL a développé des outils de restructuration des encours présentant des impayés. Après examen de la situation financière du débiteur, le CFCAL peut proposer un plan d'apurement des impayés. Ce plan consiste à étaler l'impayé du débiteur sur plusieurs échéances au regard de sa capacité à honorer ses dettes.

## D. Qualité des encours

**Classification de la nouvelle production**

Le CFCAL note les dossiers à l'octroi à l'aide d'un système expert. Ce système classe les emprunteurs des prêts hypothécaires selon les critères de recevabilité du dossier (âge des emprunteurs, ratio d'endettement futur, ratio hypothécaire, objet du prêt...) dans trois catégories : de la moins risquée (catégorie 1) à la plus risquée (catégorie 3).

**Classification de la nouvelle production de l'année 2010**

en milliers d'€

Catégories :	Montant
Catégorie 1	65 816
Catégorie 2	24 126
Catégorie 3	36 710
Non renseigné	9 391
<b>Total de la production de l'année 2010</b>	<b>136 044</b>

Depuis le 24 novembre 2010, le CFCAL classe également à l'octroi les dossiers de prêts hypothécaires aux particuliers avec un système de notation statistique développé en interne. Ce système distingue trois classes de risque.

**Classification du stock**

Le CFCAL a développé un système de classification des prêts sains aux particuliers garantis par des hypothèques selon la probabilité que le dossier de prêt soit en défaut de paiement dans l'année à venir. Ce système classe les encours dans sept classes : de la moins risquée (classe 1) à la plus risquée (classe 7). La classe D contient les encours douteux litigieux tandis que la classe N contient les encours non notés.

**Classification du stock au 31/12/2010**

en milliers d'€

Classe	Niveau de risque	Capitaux + intérêts + accessoires	%
1	Encours peu risqués	115 687	12,02 %
2		157 647	16,38 %
3		132 939	13,81 %
<b>Total</b>		<b>406 273</b>	<b>42,20 %</b>
4	Encours moyennement risqués	133 420	13,86 %
5		78 409	8,14 %
<b>Total</b>		<b>211 830</b>	<b>22,00 %</b>
6	Encours les plus risqués	31 316	3,25 %
7		31 525	3,27 %
<b>Total</b>		<b>62 841</b>	<b>6,53 %</b>
D	Défaut bâlois*	159 655	16,58 %
N	Non noté	122 123	12,69 %
	(1)	<b>962 721</b>	<b>100,00 %</b>

(1) L'encours brut total s'élève à 966 486 K€ (y compris créances rattachées, comptes ordinaires débiteurs, et impact IFRS) voir note 15

\* différent du défaut comptable. Le classement en défaut bâlois est plus sévère dans la mesure où le dossier est maintenu dans la classe défaut 1 mois après le paiement intégral des impayés

## → Note 30 Emplois - Ressources par durée restant à courir

en milliers d'€

## Actif

31/12/2010	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, Banques centrales, CCP	1 047					1 047
Instruments dérivés de couverture <sup>(2)</sup>					1 590	1 590
Actifs financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	7 246					7 246
Prêts et créances sur les établissements de Crédit	18 634					18 634
Prêts et créances sur la clientèle (données brutes)	81 155	9 792	41 390	212 050	622 099	966 486
<b>Total actif</b>	<b>108 082</b>	<b>9 792</b>	<b>41 390</b>	<b>212 050</b>	<b>623 689</b>	<b>995 003</b>

## Passif

31/12/2010	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banques centrales, CCP						
Instruments dérivés de couverture <sup>(2)</sup>			467	10 263	1 524	12 254
Dettes envers les établissements de Crédit	194		2 143	38 571	2 143	43 051
Dettes envers la clientèle	16 084		3 259			19 343
Dettes représentées par un titre	33 382	26 035	109 885	363 895	216 416	749 613
<b>Total passif</b>	<b>49 660</b>	<b>26 035</b>	<b>115 754</b>	<b>412 730</b>	<b>220 084</b>	<b>824 262</b>

<sup>(1)</sup> Tous les actifs financiers disponibles à la vente sont par définition classés à moins d'un mois<sup>(2)</sup> La juste valeur positive et négative des dérivés de couverture est positionnée à la date d'échéance des contrats

\* Le risque de liquidités est expliqué dans les notes annexes (règles et méthodes comptables)

→ **Note 31** Risque de taux**Duration et sensibilité au 31/12/2010**  
Taux d'actualisation zéro coupon +2 %

en milliers d'€

	Taux de référence		
	Initial (tx)	tx -1 %	tx +1 %
Valeur actuelle des emplois (VAE)	1 001 961	1 049 184	959 487
Sensibilité VAE		4,71 %	-4,24 %
Valeur actuelle des ressources (VAR)	840 913	869 157	814 326
Sensibilité VAR		3,36 %	-3,16 %
Duration des emplois (en mois)	55,6	57,96	53,24
Duration des ressources (en mois)	38,7	38,96	38,44
Valeur liquidative (VAE - VAR)	161 048	180 027	145 160
Ratio de rentabilité (valeur liquidative / VAE)	16,07 %	17,16 %	15,13 %
Variation de la valeur liquidative par rapport à une variation de taux		11,78 %	-9,87 %

Une augmentation des taux d'intérêts de 1 % entraîne une baisse de la valeur liquidative de 9,87 %.  
Une baisse des taux d'intérêts de 1 % génère une augmentation de la valeur liquidative de 11,78 %.

Au 31/12/2010, la duration et la sensibilité sont calculées à l'aide de la méthodologie sur le calcul de la juste valeur

**Sensibilité VAN FP +200bp**

en millions d'€

	FP Règlementaire	Avec FdR*	
		Sur 10 ans	Sur 20 ans
Standard B II	150		
Standard B II (BPCE)		1,63 %	12,87 %

\*FdR = Capitaux Propres - Immo corporelles - les participations

→ **Note 32** Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des prêts accordés à la clientèle est basée sur la valeur actualisée des flux aux taux d'octroi du barème du 1er trimestre 2011 pour les prêts à taux fixes (le taux n'étant pas dépendant de la maturité du crédit). Pour les prêts à taux variables, le barème du 1er trimestre 2011 fournit le spread à ajouter au niveau de l'Euribor quelle que soit la maturité.

La juste valeur des ressources est basée sur la valeur actualisée des flux aux taux calculés selon une courbe d'actualisation obtenue après interpolation linéaire à partir des niveaux des émissions réalisées ces dernières années selon les maturités, pour les ressources à taux fixes. Pour les ressources à taux variables, les spreads à ajouter aux niveaux de l'Euribor 3M, 6M ou de l'Eonia sont calculés sur la base des émissions réalisées ces dernières années.

31/12/2010		en milliers d'€		
	Juste valeur	Coût amorti	Plus ou moins value latente	
<b>Actif</b>				
Prêts et créances sur les établissements de Crédit	18 634	18 634	0	
Prêts et créances sur la clientèle	1 001 961	966 486	35 476	
<b>Passif</b>				
Dettes envers les établissements de Crédit	43 051	43 051	0	
Dettes envers la clientèle	19 343	19 343	0	
Dettes représentées par un titre	840 913	749 613	91 300	

→ **Note 33** Information sectorielle

en milliers d'€

## Information par secteur d'activité

	Secteur A Hypothécaires et consommation	Secteur B Collectivités locales	Total groupe
Produit net bancaire	40 871	815	41 686
Résultat d'exploitation	26 024	854	26 879
Résultat net	16 945	854	17 799

Le principal secteur d'activité du CFCAL étant les crédits, la distinction est faite par catégories de prêts soit :

- 1) prêts hypothécaires et à la consommation
- 2) prêts aux collectivités locales

L'activité est intégralement réalisée en France

→ **Note 34** Notes sur le tableau des flux de trésorerie

en milliers d'€

## Composition de la trésorerie et des équivalents trésorerie

	31/12/2010		31/12/2009	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	167		134	
Banque Centrale et CCP	880		864	
<b>Sous-total</b>	<b>1 047</b>		<b>998</b>	
Soldes à vue sur établissements de crédit	18 634	137	5 201	964
<b>Solde net Trésorerie et équivalents Trésorerie</b>	<b>19 544</b>		<b>5 236</b>	

→ **Note 35** Informations relatives aux parties liées

Le Groupe Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine est constitué du CFCAL-Banque, maison mère ayant statut de banque, et du CFCAL-SCF, société de crédit foncier détenue à 99,99% ayant qualité d'établissement de crédit.

Cette filiale est soumise aux dispositions de la loi n°99-532 du 25 juin 1999 qui lui permettent de se refinancer sur le marché en acquérant des créances normées, refinancées par des obligations foncières.

Le CFCAL-Banque octroie des prêts à la clientèle et les cède au jour le jour à la SCF.

Le CFCAL-Banque met à disposition de sa filiale le personnel, le matériel ainsi que les locaux par le biais d'une convention de groupement de fait. Chaque trimestre, les charges générales d'exploitation sont refacturées à l'aide de clés de répartition définies lors de l'établissement de la convention en date du 27 décembre 1999 et régulièrement révisées depuis. Les frais attachés aux dossiers (commissions versées aux courtiers) et les frais d'étude (versés par le client) sont transférés trimestriellement dossier par dossier.

évol



# COMPTES SOCIAUX

89

utier

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### KPMG Audit

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex

### PricewaterhouseCoopers Audit

2, avenue de la Forêt Noire  
67000 Strasbourg

#### Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires

Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL - Banque) S.A.  
1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CFCAL - Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévue par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités comme mentionné dans la note I et dans les notes 1, 6, et 22 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture, à l'actif, par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.
- Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers. La note I de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Strasbourg et Paris La Défense, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes du CFCAL-banque

KPMG Audit  
Philippe Saint Pierre  
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit  
Sylvain Mayeur  
Associé

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

### KPMG Audit

1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex

### PricewaterhouseCoopers Audit

2, avenue de la Forêt Noire  
67000 Strasbourg

#### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL - Banque) S.A.  
1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

#### Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### Avec la Société Crédit Foncier de France (CFF)

#### Convention de délégation de gestion des ouvertures de crédits hypothécaires

Dirigeant concerné : M. Gérard Barbot, Président du CFCAL- Banque jusqu'au 21 décembre 2010, et administrateur du Crédit Foncier de France.

#### Nature et objet

Le Crédit Foncier de France a développé un nouveau produit sous la forme d'une ouverture de crédit hypothécaire, et a souhaité, dans l'attente des développements informatiques nécessaires à la gestion de ce type de prêt, confier cette activité au CFCAL-Banque.

Lors de sa séance du 21 mai 2010, votre conseil d'administration a autorisé le CFCAL-Banque a signé la convention de délégation de gestion des ouvertures de crédits hypothécaires.

#### Modalités

Le Crédit Foncier de France prend en charge une partie du coût des développements informatiques nécessaires à la réalisation des prestations prévues à la convention, et a versé au CFCAL-Banque sur l'exercice 2010 un montant forfaitaire de 50 000 euros HT au titre des développements.

Une commission est calculée en pourcentage de l'encours moyen des crédits du CFF gérés par le CFCAL-Banque sur année : cette commission est de 0,30% TTC par an.

Au titre de l'exercice 2010, aucune commission n'a été dûe.

Le CFCAL-Banque facture également une commission de couverture des frais administratifs engendrés par la gestion des crédits du CFF comprenant une part forfaitaire et une part selon l'acte effectué.

Au titre de l'exercice 2010, aucune commission n'a été dûe que ce soit au titre de la part forfaitaire ou de la part selon l'acte effectué.

### Avec la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier (CFCAL - SCF)

#### **Convention d'intégration fiscale**

##### Nature et objet

Votre conseil d'administration a autorisé, dans sa séance du 21 octobre 2010, la signature du renouvellement de la convention d'intégration fiscale entre le CFCAL-Banque et le CFCAL-SCF.

La filiale supporte sa charge d'impôt sur les sociétés (IS) et d'imposition forfaitaire annuelle (IFA), intérêts et pénalités éventuels inclus, calculés sur ses résultats propres, comme en l'absence d'option pour l'intégration.

##### Modalités

La filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

### Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Avec la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier (CFCAL - SCF)

#### **Convention de gestion**

En application de la convention de gestion autorisée le 16 décembre 1999, votre société a constaté au cours de l'exercice 2010 :

- Un produit de 8 560 368 euros lié à la refacturation au CFCAL - SCF de charges générales et de charges d'exploitation ;
- Un produit de 1 651 654 euros lié à la refacturation au CFCAL - SCF de commissions diverses liées à l'activité crédit à la clientèle ;
- Une charge de 1 317 721 euros liée à la rétrocession au CFCAL - SCF de commissions perçues pour son compte.

Strasbourg et Paris La Défense, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes du CFCAL-Banque

KPMG Audit  
Philippe Saint Pierre  
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit  
Sylvain Mayeur  
Associé

→ Bilan actif

En K€uros

	Notes	31/12/2010 Net	31/12/2009 Net
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		1 047	998
Créances sur les établissements de crédit	1/2	18 635	53 345
Opérations avec la clientèle	1/2	111 452	113 857
Obligations et autres titres à revenu fixe	11	43 150	11 960
Actions et autres titres à revenu variable	11	3 235	3 246
Participations et autres titres détenus à long terme		31	31
Parts dans les entreprises liées	12	12 352	12 351
Immobilisations incorporelles		303	218
Immobilisations corporelles	5	6 527	7 030
Actions propres		47	302
Autres actifs	7	3 439	5 020
Comptes de régularisation	8	265	188
<b>Total de l'actif</b>		<b>200 482</b>	<b>208 546</b>

En K€uros

Hors-bilan	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements reçus</b>	13		
Engagements de financement		10 000	10 000
Engagements de garantie EDC/Assurance		28 305	32 803
Engagements de garantie clientèle		92 792	96 969

## → Bilan passif

En K€uros

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Banques Centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	3/4	16 314	996
Opérations avec la clientèle	3/4	17 974	16 886
Dettes représentées par un titre	3/4	55 207	80 196
Autres passifs	9	4 279	6 152
Comptes de régularisation	10	420	257
Provisions	6	5 295	6 146
Fonds pour risques bancaires généraux	6	12 800	12 800
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	14		
Capital souscrit		5 583	5 535
Primes d'émission		30 150	28 767
Réserves		40 129	38 511
Provisions réglementées et subvention d'investissement	6	2 027	1 971
		<b>10 304</b>	<b>10 329</b>
		<b>200 482</b>	<b>208 546</b>

En K€uros

Hors-bilan	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements donnés</b>	13		
Engagements de financement		17 545	20 338
Engagements en faveur d'établissements de crédits		50 000	1 957
Engagements sur instruments financiers à terme - opération de couverture		25 000	25 000

→ Compte de résultat

En K€uros

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
+ Intérêts et produits assimilés	16	8 758	8 482
- Intérêts et charges assimilées	16	2 090	2 586
+ Revenus des titres à revenu variable	17	6 130	6 146
+ Commissions (produits)	18	3 430	2 976
- Commissions (charges)	18	3 326	2 945
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	19	-30	552
+ Autres produits d'exploitation bancaire	20	4 833	3 423
- Autres charges d'exploitation bancaire	20	2 065	1 710
		<b>15 641</b>	<b>14 337</b>
- Charges générales d'exploitation	21	10 551	10 285
- Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	21	760	702
		11 311	10 987
		-8 560	-8 553
	21	2 751	2 434
		<b>12 890</b>	<b>11 904</b>
+/- Coût du risque	22	-721	303
		<b>12 169</b>	<b>12 207</b>
+/- Gains/pertes sur actifs immobilisés		0	-5
		<b>12 169</b>	<b>12 202</b>
+/- Résultat exceptionnel		0	0
- Impôt sur les bénéfices	24	1 749	1 713
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		-115	-160
		<b>10 304</b>	<b>10 329</b>



## Annexe aux comptes sociaux

### ■ 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL-Banque) sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (C.R.B.), du règlement n° 2000-03 du 04 Juillet 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis en France :

- coût historique
- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- prudence
- permanence des méthodes comptables.

#### Faits marquants de l'exercice

Le 17 décembre 2010, le Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle du CFCAL, suite au désengagement du Crédit Foncier de France. Cette cession de bloc de contrôle a été suivie début 2011 d'une offre publique de garantie de cours qui a permis à Crédit Mutuel Arkéa d'acquérir 830.928 titres supplémentaires. Aussi, Crédit Mutuel

Arkéa, qui détenait 2.500.108 titres CFCAL (soit 68,29%) préalablement au dépôt de l'offre, détient 3.331.036 titres, soit 90,99% du capital de CFCAL à l'issue de l'offre le 10 février 2011.

#### Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas :

- des dépréciations au titre du risque de crédit
- des dépréciations des titres à revenu variable
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers
- et de la détermination des provisions pour risque et pour couverture des engagements sociaux.

### 1.1. Créances sur la clientèle et risque de crédit

#### 1.1.1. Présentation

Les crédits à la clientèle sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée sous la rubrique "opérations avec la clientèle", les fractions non encore versées étant portées en hors bilan.

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque présente les encours douteux compromis conformément à l'avis n°2003-G du 18 décembre 2003 du Comité d'urgence du CNC. Sont ainsi déclassés en encours douteux compromis ceux pour lesquels les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun

reclassement en encours sain n'est prévisible. Les garanties sont prises en compte dans l'appréciation du caractère compromis de la créance.

Dans notre établissement, les encours restructurés à des conditions hors marché ne sont pas significatifs.

Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis ainsi que les intérêts sur les échéances impayées.

### 1.1.2. Risque et constitution des provisions

Une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel. Ce sont notamment les créances présentant des impayés d'un montant supérieur à trois échéances pour tous les types de crédits. Le principe de contagion est appliqué, la classification en créances douteuses d'un encours entraîne le transfert vers les créances douteuses de l'intégralité des engagements à l'encontre d'un même client.

Le CFCAL-Banque applique le règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF. Conformément à l'article 13 de ce règlement, les provisions permettant de couvrir les pertes prévisionnelles sur les créances douteuses sont évaluées selon la méthode d'actualisation des flux prévisionnels. Par ailleurs, le CFCAL-Banque prend désormais en compte la valeur de ses gages dans la détermination des provisions.

Par ailleurs, le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle consécutifs au surendettement.

Les dotations nettes de reprises des provisions, et les créances passées en pertes sur l'exercice, nettes des récupérations sur créances amorties, constituent le coût du risque sur opérations de crédit au compte de résultat, à l'exception des provisions, reprises de provision, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses intégrées au PNB.

Le règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition de crédits s'applique depuis le 1er janvier 2010. Ce changement de méthode n'a pas eu d'impact significatif sur la situation nette et le résultat de la société sur la période.

## 1.2. Portefeuille de titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90-01 et 95-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'instruction 94-05 de la Commission Bancaire, l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire et le règlement 2000-02 du CRC. La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille), est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres.

Titres de placement : Les titres de placement sont acquis par le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ces titres sont

enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais et coupons courus exclus.

A la clôture de l'exercice, ils sont évalués individuellement au cours moyen de décembre pour les titres cotés en France, et au dernier cours de décembre pour les titres cotés à l'étranger. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins values latentes ainsi constatées; les moins-values latentes donnent lieu à une provision pour dépréciation.

Le résultat des cessions est enregistré en "Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilées". Cette rubrique comprend également les dotations et reprises sur provisions relatives à ces titres, ainsi que les frais d'acquisition.

## 1.3. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation sont des titres acquis en vue d'une détention durable, supérieure à 5 % du capital des sociétés concernées. Ces titres sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition. Ils sont évalués à leur valeur d'usage. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique.

La valeur d'usage de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, comp-

te tenu de ses objectifs de détention. Les éléments pris en compte pour l'estimation de la valeur d'usage reposent essentiellement sur les capitaux propres.

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable notamment la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF) entrant dans le périmètre de la consolidation.

## 1.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

---

Le CFCAL-Banque applique depuis le 1er janvier 2005 l'approche par composant. Elle consiste à amortir distinctement les éléments significatifs d'une immobilisation prise dans son ensemble. Si certains de ces éléments ont un même plan d'amortissement (durée et mode) ils peuvent toutefois être regroupés pour déterminer la charge d'amortissement. Les grandes catégories de composants suivantes ainsi que les durées d'amortissement associées ont été déterminées pour les immeubles :

- Terrain,
- Gros œuvre (50 ans),
- Couverture / Façade / Etanchéité (20 ans),

- Equipements Techniques (10 ans),
- Agencements (10 ans).

Les autres immobilisations sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire ou dégressif soit :

- Matériel informatique - dégressif 3 à 5 ans
- Autres matériels - linéaire 10 ans
- Logiciels - linéaire 1 à 8 ans

Plus et moins values de cession : Les résultats nets de cession figurent au niveau du produit net bancaire sous la rubrique "Autres produits ou autres charges d'exploitation bancaire" pour les immobilisations hors exploitation et en "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" pour les immobilisations d'exploitation.

## 1.5. Actions propres

---

Le CFCAL-Banque fait un usage partiel de l'autorisation de rachat de ses propres titres limitée à 10% du capital social. Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acqui-

sition et peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur cours de bourse est inférieur à leur valeur historique.

## 1.6. Stock des immeubles acquis par adjudication

---

Au 31 décembre 2010, le CFCAL-Banque détient un stock de 14 biens acquis par adjudication pour un montant total brut de 1 007 K€.

## 1.7. Dettes représentées par un titre

---

Ce poste comprend notamment des titres de créances négociables pour assurer le financement de l'activité de la société CFCAL-Banque.

Ces titres sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale.

Les intérêts et charges relatifs à ces dettes sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

## 1.8. Dettes à terme

---

Le 27/12/2010, 10 M€ de prêts interbancaires (prêts en blanc) ont été substitués aux 10 M€ de BMTN existants avec le Crédit Mutuel ARKEA.

Leurs montants nominaux figurent ainsi au passif du bilan dans la rubrique "Dettes envers les établissements de crédit" alors que précédemment ils figuraient dans la rubrique "Dettes représentées par un titre".

Les intérêts relatifs sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

### 1.9. Provisions pour risques de contrepartie

---

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque a constaté au passif de son bilan des provisions, nettement précisées quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables conformément aux prescriptions du règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable.

Au 31/12/2010, ces provisions recourent essentiellement :

→ les provisions pour litiges : elles couvrent les assignations auxquelles le CFCAL-Banque doit faire face dans le cadre de son activité. Le montant de ces provisions au 31/12/2010 s'élève à 4 586 K€.

→ les provisions pour risques de surendettement.

Pour une prise en compte plus économique du risque de contrepartie, une provision est constituée sur les engagements sains de bilan. Cette provision est évaluée à partir de séries statistiques permettant d'apprécier plus finement le risque de perte sur ces engagements. Elle couvre le risque consécutif au surendettement de la clientèle et s'élève à 145 K€.

### 1.10. Provisions pour charges de retraite

---

Les engagements de retraite sont intégralement provisionnés. Ils sont déterminés par des actuaires indépendants sur la base d'un taux d'actualisation de 3,70%, de l'application des tables de mortalité par générationnels, du taux de turn-over et des profils de carrière propres au CFCAL-Banque. Le CFCAL-Banque comptabilise une provision pour prime d'ancienneté conformément à l'accord collectif en vigueur.

La méthode de comptabilisation retenue permet d'amortir les écarts actuariels selon la règle du corridor pour les Indemnités de Fin de Carrière.

Pour les Primes d'Ancienneté, les écarts actuariels doivent être reconnus immédiatement (il s'agit d'un régime de type "autres avantages à long terme").

### 1.11. Fonds pour risques bancaires généraux

---

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque constitue pour renforcer la couverture générale contre les aléas propres au CFCAL-Banque, une provision intitulée "Fonds pour risques bancaires généraux" prévue à l'article 3 du règlement n° 90-02 du Comité de la

Réglementation Bancaire. Le fonds pour risques bancaires généraux ne couvre, en aucun cas, des risques identifiés. Au 31 décembre 2010, le Fonds pour Risques Bancaires Généraux s'élève à 12 800 K€, sans modification depuis le 31 décembre 2009.

### 1.12. Indemnités de remboursement anticipé (IRA)

---

Les indemnités perçues depuis le 1er janvier 2005 sont immédiatement comptabilisées dans le PNB.

### 1.13 Instruments financiers à terme

---

L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par les règlements n°90-15 modifié par le 92-04 du CRBF et le 2002-01 du CRC. Le montant notionnel de l'instrument est comptabilisé en hors bilan. Le CFCAL-Banque n'a effectué que des opérations de microcouverture. Les opérations répertoriées en microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux

d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes identifiés dès l'origine.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément, ou de l'ensemble homogène couvert.

### 1.14 Impôt sur les bénéfices

---

La charge d'impôt figurant au compte de résultat comprend l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés.

### 1.15. Intégration fiscale

---

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL-Banque) et sa filiale le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF) ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er janvier 2000. Le Crédit Foncier

et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque, est, en tant que société mère, seul redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le Groupe.

### 1.16. Consolidation

---

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL-Banque) est la société-mère du groupe constitué avec sa filiale le Crédit Foncier et Commu-

nal d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF), détenue à 99,99%.

■ 2. Annexes au bilan et hors-bilan

→ **Note 1** Créances sur les établissements de crédit, opérations avec la clientèle

en milliers d'€

	2010 brut	Dépréciations	2010 net	2009 net
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>18 635</b>		<b>18 635</b>	<b>53 345</b>
<b>A VUE (taux variable)</b>	<b>18 635</b>		<b>18 635</b>	<b>53 345</b>
Comptes ordinaires débiteurs <sup>(1)</sup>	18 466		18 466	53 094
Divers	152		152	146
Créances rattachées	17		17	105
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>121 918</b>	<b>10 466</b>	<b>111 452</b>	<b>113 857</b>
<b>AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE</b>	<b>121 902</b>	<b>10 466</b>	<b>111 436</b>	<b>113 831</b>
<b>CREANCES SAINES</b>	<b>93 607</b>		<b>93 607</b>	<b>99 276</b>
Crédits de trésorerie	20 494		20 494	26 068
Crédits à l'équipement	1 905		1 905	2 121
Crédits à l'habitat	34 406		34 406	36 439
Autres crédits à la clientèle	36 802		36 802	34 648
<b>CREANCES DOUTEUSES</b>	<b>15 900</b>	<b>4 395</b>	<b>11 505</b>	<b>10 743</b>
Crédits de trésorerie	2 984	304	2 680	3 369
Crédits à l'équipement	0	0	0	0
Crédits à l'habitat	5 947	943	5 004	4 595
Autres crédits à la clientèle	6 969	3 148	3 821	2 779
<b>CREANCES DOUTEUSES COMPROMISES</b>	<b>11 994</b>	<b>6 038</b>	<b>5 956</b>	<b>3 417</b>
Crédits de trésorerie	5 486	1 206	4 280	2 745
Crédits à l'équipement	446	446	0	0
Crédits à l'habitat	2 771	1 816	955	406
Autres crédits à la clientèle	3 291	2 570	721	266
<b>CREANCES RATTACHEES</b>	<b>401</b>	<b>33</b>	<b>368</b>	<b>395</b>
<b>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>26</b>
Comptes ordinaires	16		16	26

<sup>(1)</sup> Dont compte ordinaire banque du réseau pour 10 984 K€

## → Note 2 Ventilation des créances selon la durée résiduelle

en milliers d'€

	Durée inférieure à 3 mois	Durée comprise entre 3 mois et 1 an	Durée comprise entre 1 et 5 ans	Durée supérieure à 5 ans	Total net 2010	Total net 2009
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>					<b>18 635</b>	<b>53 345</b>
<b>A VUE (taux variable)</b>						
Comptes ordinaires débiteurs	18 466				18 466	53 094
Divers	152				152	146
Créances rattachées	17				17	105
<b>Opérations avec la clientèle</b>					<b>111 452</b>	<b>113 857</b>
<b>AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE</b>						
Crédits de trésorerie	5 179	1 956	10 816	2 543	20 494	26 068
Crédits à l'équipement	86	136	802	881	1 905	2 121
Crédits à l'habitat	719	1 098	5 828	26 761	34 406	36 439
Autres crédits à la clientèle	799	1 383	8 158	26 462	36 802	34 648
Créances douteuses/douteuses compromises	9 043	388	2 254	5 776	17 461	14 160
Créances rattachées	368				368	395
<b>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</b>						
Comptes ordinaires	16				16	26
<b>Total</b>	<b>34 845</b>	<b>4 961</b>	<b>27 858</b>	<b>62 423</b>	<b>130 087</b>	<b>167 202</b>

→ **Note 3** Dettes envers les établissements de crédit, opérations avec la clientèle, dettes représentées par un titre

en milliers d'€

	2010 net	2009 net
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>16 314</b>	<b>1 048</b>
<b>Dettes à vue (taux variable)</b>	<b>6 296</b>	<b>964</b>
Autres comptes ordinaires créditeurs <sup>(1)</sup>	6 243	912
Autres sommes dues (valeurs non encore encaissées)	53	52
<b>Dettes à terme (taux variable)</b>	<b>10 018</b>	<b>32</b>
Emprunts <sup>(3)</sup>	10 000	31
Dettes rattachées	18	1
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>17 974</b>	<b>16 886</b>
Compte d'épargne à régime spécial	<b>6 387</b>	<b>5 414</b>
A vue	5 543	4 612
A terme	748	696
Dettes rattachées	96	106
Autres dettes	<b>11 587</b>	<b>11 472</b>
A vue	6 507	6 688
A terme (comptes créditeurs à terme)	5 051	4 765
Dettes rattachées	29	19
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>55 207</b>	<b>80 196</b>
T.C.N. Certificats de dépôt <sup>(2)</sup>	29 965	39 943
T.C.N. Bons moyen terme négociables <sup>(2) (3)</sup>	25 000	40 000
Bons de caisse	2	2
Dettes rattachées	240	251

<sup>(1)</sup> Dont compte ordinaire SCF pour 6 158 K€ et compte ordinaire CFF pour 76 K€

<sup>(2)</sup> La société a financé une partie de son activité par le biais de d'émission de plusieurs TCN au cours de l'exercice

<sup>(3)</sup> Substitution de 10 M€ de BMTN par 1 prêt en blanc



## → Note 4 Ventilation des dettes selon la durée résiduelle

en milliers d'€

	Durée inférieure à 3 mois	Durée comprise entre 3 mois et 1 an	Durée comprise entre 1 et 5 ans	Durée supérieure à 5 ans	2010	2009
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>					<b>16 314</b>	<b>996</b>
Comptes et emprunts (taux variable)	6 243		10 000		16 243	943
Autres sommes dues (valeurs non encore encaissées)	53				53	52
Dettes rattachées	18				18	1
<b>Opérations avec la clientèle</b>					<b>17 974</b>	<b>16 886</b>
Comptes créditeurs de la clientèle	17 849				17 849	16 761
Dettes rattachées	125				125	125
<b>Dettes représentées par un titre</b>					<b>55 207</b>	<b>80 196</b>
Certificats de dépôt	29 965				29 965	39 943
BMTN		10 000	15 000		25 000	40 000
Bons de caisse	2				2	2
Dettes rattachées	240				240	251
<b>Total</b>	<b>54 495</b>	<b>10 000</b>	<b>25 000</b>	<b>0</b>	<b>89 495</b>	<b>98 078</b>

→ **Note 5** Immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'€

Immobilisations d'exploitation	Brut 31/12/2009	Entrées de l'année 2010	Sorties de l'année 2010	Brut 31/12/2010	Amortis- sement et provisions	Net 31/12/2010
Immobilisations corporelles						
Terrains	177			177		177
Construction - gros-œuvre	1 092	108		1 200	363	837
Construction - installations générales/agencements	1 548	358		1 906	1 159	747
Construction - installations techniques	1 449	437		1 886	941	945
Construction - couverture façade	471	623		1 094	246	848
Matériel de bureau	319	11	12	318	242	76
Matériel informatique	779	222	76	925	677	248
Mobilier	419	114	0	533	291	242
<b>Sous-total</b>	<b>6 254</b>	<b>1 873</b>	<b>88</b>	<b>8 039</b>	<b>3 919</b>	<b>4 120</b>
Immobilisations corporelles en cours	892	835	1 495	232	0	232
<b>Total</b>	<b>7 146</b>	<b>2 708</b>	<b>1 583</b>	<b>8 271</b>	<b>3 919</b>	<b>4 352</b>
Immobilisations incorporelles (logiciels)	1 541	242	0	1 783	1 480	303
<b>Total immobilisations d'exploitation</b>	<b>8 687</b>	<b>2 950</b>	<b>1 583</b>	<b>10 054</b>	<b>5 399</b>	<b>4 655</b>

→ Note 5 suite

en milliers d'€

Immobilisations hors exploitation	Brut 31/12/2009	Entrées de l'année 2010	Sorties de l'année 2010	Brut 31/12/2010	Amortis- sement et provisions	Net 31/12/2010
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	255		100	155		155
Construction - gros-œuvre	1 853	0	664	1 189	557	632
Construction - installations générales/agencements	1 283	85	556	812	614	198
Construction - installations techniques	1 311	142	356	1 097	668	429
Construction - couverture façade	1 439	3	266	1 176	442	734
<b>Sous-total</b>	<b>6 141</b>	<b>230</b>	<b>1 942</b>	<b>4 429</b>	<b>2 281</b>	<b>2 148</b>
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>						
Immeubles de placement	101	249	323	27		27
<b>Total immobilisations hors exploitation</b>	<b>6 242</b>	<b>479</b>	<b>2 265</b>	<b>4 456</b>	<b>2 281</b>	<b>2 175</b>
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 541</b>	<b>242</b>	<b>0</b>	<b>1 783</b>	<b>1 480</b>	<b>303</b>
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>13 388</b>	<b>3 187</b>	<b>3 848</b>	<b>12 727</b>	<b>6 200</b>	<b>6 527</b>

Toutes les immobilisations se situent en France Métropolitaine

## → Note 6 Dépréciations et provisions

## A. Dépréciations

en milliers d'€

	Début d'exercice 2010	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2010
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	
<b>Opérations avec la clientèle</b>					
Créances douteuses					
Crédits de trésorerie	1 304	612	189	217	1 510
Crédits à l'équipement	487	1	41	1	446
Crédits à l'habitat	2 457	801	38	460	2 760
Autres crédits à la clientèle	6 004	817	441	662	5 718
<b>Total dépréciations créances douteuses</b>	<b>10 252</b>	<b>2 231</b>	<b>709</b>	<b>1 340</b>	<sup>(1)</sup> <b>10 434</b>
Créances rattachées	20	422		409	33
<b>Total opérations avec la clientèle</b>	<b>10 272</b>	<b>2 653</b>	<b>709</b>	<b>1 749</b>	<b>10 467</b>
Participations	0			0	0
Activité de portefeuille	790	788		790	788
Dépréciation des immobilisations hors exploitation	0				0
Autres actifs	482	114	31	107	458
<b>Total</b>	<b>11 544</b>	<b>3 555</b>	<b>740</b>	<b>2 646</b>	<b>11 713</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2010, les dépréciations sur créances douteuses compromises s'élèvent à 6 038 K€

→ Note 6 suite

## B. Provisions

en milliers d'€

	Début d'exercice 2010	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2010
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	
Provisions pour litiges	5 413	<sup>(1)</sup> 2 594	2	<sup>(2)</sup> 3 419	4 586
Provisions pour risques complémentaires sur la clientèle	151	0		6	145
Provisions pour engagement de retraite					
Indemnités de fin de carrière	330	55	39		346
Prime d'ancienneté	187	38	7		218
Provisions personnel (actions gratuites)	65	0	65		0
<b>Total</b>	<b>6 146</b>	<b>2 687</b>	<b>113</b>	<b>3 425</b>	<b>5 295</b>

<sup>(1)</sup> dotation aux provisions pour 2,5 M€ affaire SUTTEL (reprise de la procédure devant la cour d'appel)<sup>(2)</sup> reprise de provisions affaire SCI LA VICTORINE - fin de la procédure (arrêt cour d'appel du 05/03/2009 devenu définitif)

en milliers d'€

	Début d'exercice 2010	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2010
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	
Fonds pour risques bancaires généraux	12 800	0	0	0	12 800
<b>Total</b>	<b>12 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 800</b>
Provisions réglementées et subventions d'investissement					
Provisions pour investissement	1 911	364	248		2 027
Subventions d'investissement	60			60	0
<b>Total</b>	<b>1 971</b>	<b>364</b>	<b>248</b>	<b>60</b>	<b>2 027</b>

→ **Note 7** Autres actifs

en milliers d'€

	2010 brut	Provisions pour dépréciation	2010 net	2009 net
Créances sociales et fiscales	<sup>(1)</sup> 183		183	1 486
Fonds de garantie dépôts titres/espèces	40		40	32
Débiteurs immobiliers	212	189	23	52
Stock immeubles acquis par adjudication	<sup>(2)</sup> 1 007	269	738	457
Débiteurs divers (fournisseurs avances...)	64		64	65
Groupement de fait	2 391		2 391	2 928
	<b>3 897</b>	<b>458</b>	<b>3 439</b>	<b>5 020</b>

<sup>(1)</sup> Dont compte courant d'intégration fiscale de la SCF pour 165 K€

<sup>(2)</sup> En 2010, le CFCAL est resté adjudicataire de 9 nouveaux biens et 3 biens ont été revendus. Stock final de 14 biens détenus au 31/12/2010

→ **Note 8** Comptes de régularisation - Actif

en milliers d'€

	2010	2009
Charges constatées d'avance	190	126
Autres comptes de régularisation	75	62
	<b>265</b>	<b>188</b>

→ **Note 9** Autres passifs

en milliers d'€

	2010	2009
Dépôts de garantie/retenues de garantie sur travaux	104	87
Charges à payer	238	509
Dettes sociales et fiscales et dettes provisionnées	<sup>(3)</sup> 1 495	3 225
Dettes provisionnées participation/intéressement	1 623	1 795
Créditeurs divers	<sup>(4)</sup> 548	267
Groupement de fait	271	269
	<b>4 279</b>	<b>6 152</b>

<sup>(3)</sup> Dont dette d'IS pour 195 K€ - dont provision pour congés payés de 514 K€ - dont provision pour CET pour 192 K€

<sup>(4)</sup> Dont acomptes sur divers fournisseurs pour 294 K€

→ **Note 10** Comptes de régularisation - Passif

en milliers d'€

	2010	2009
Charges financières refacturées par la SCF	19	26
Charges à payer / intérêts courus sur SWAP	127	137
Autres comptes de régularisation	274	94
	<b>420</b>	<b>257</b>

→ **Note 11** Titres de transaction, de placement, d'investissement

en milliers d'€

	Année 2010					
	Valeurs brutes au bilan	Créances rattachées	Provisions	Valeurs nettes au bilan	Plus-values latentes	Valeur de marché
<b>Titres de placement</b>						
Obligations et autres titres à revenu fixe	<sup>(1)</sup> 41 842	1 308	0	43 150	0	43 150
Actions et autres titres à revenu variable	4 023		788	3 235	1 723	4 958
<b>Total du portefeuille 2010</b>	<b>45 865</b>	<b>1 308</b>	<b>788</b>	<b>46 385</b>	<b>1 723</b>	<b>48 108</b>
<b>Total du portefeuille 2009</b>	15 958	38	790	15 206	1 309	16 515

<sup>(1)</sup> Dont 10M€ obligation souscrite avec le CFCAL-SCF le 21 juillet 2009 sur une durée de 6 ans remboursable "in fine" le 21 juillet 2015 et 30M€ obligation souscrite avec le CFCAL-SCF le 26 février 2010 sur une durée de 10 ans remboursable "in fine" le 26 février 2020

→ **Note 12** Parts dans les entreprises liées

en milliers d'€

	2010	2009
Parts établissement de crédit - CFCAL-SCF	12 198	12 197
Parts entreprise liée - GERANCE FINANCIERE	154	154
<b>Total</b>	<b>12 352</b>	<b>12 351</b>

→ Note 13 Hors bilan

en milliers d'€

	Principales caractéristiques			31/12/2010	31/12/2009
	Date d'effet	Date d'échéance	Nature		
<b>Engagements reçus</b>					
Engagements de financement				<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
CE Alsace	31/07/2009	31/07/2010	Ligne de découvert accordée		5 000
	31/07/2010	31/07/2011	Ligne de découvert accordée	5 000	
BNP Paribas	02/11/2009	31/10/2010	Ligne de découvert accordée		5 000
	19/11/2010	31/10/2011	Ligne de découvert accordée	5 000	
Engagements de garantie				<b>121 097</b>	<b>129 772</b>
Etablissements de crédit				35	58
Assurance				28 270	32 745
Clientèle				92 791	96 969
<b>Engagements donnés</b>					
Engagements de financement			Engagement envers la clientèle	17 545	20 338
Engagements en faveur des établissements de crédits					
CFCAL - SCF	17/10/2008	Tacite reconduction	Avance en compte	50 000	1 957
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>					
Opération de couverture de micro-couverture					
Le Crédit Lyonnais (juste valeur négative pour -742 K€)			3 Swaps de taux	25 000	25 000



→ **Note 14** Tableau de variation des capitaux propres hors FRBG avant répartition en milliers d'€

	Capital	Primes	Réserves légalés	Réserve statutaire	Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglemen- tées et subvention d'investis- sement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31/12/2008</b>	<b>5 314</b>	<b>22 794</b>	<b>1 798</b>	<b>13 355</b>	<b>22 148</b>	<b>0</b>	<b>1 814</b>	<b>8 528</b>	<b>75 751</b>
Affectation du résultat 2008					8 528			- 8528	
Dividendes versés au titre de 2008					-7 318				
Résultat exercice 2009								10 329	
Augmentation capital et prime d'émission	221	5 973							
Autres variations							157		
<b>Solde au 31/12/2009</b>	<b>5 535</b>	<b>28 767</b>	<b>1 798</b>	<b>13 355</b>	<b>23 358</b>	<b>0</b>	<b>1 971</b>	<b>10 329</b>	<b>85 113</b>
Affectation du résultat 2009					10 329			-10 329	
Dividendes versés au titre de 2009					-8 711				
Résultat exercice 2010								10 304	
Augmentation capital et prime d'émission	48	1 383							
Autres variations							56		
<b>Solde au 31/12/2010</b>	<b>5 583</b>	<b>30 150</b>	<b>1 798</b>	<b>13 355</b>	<b>24 976</b>	<b>0</b>	<b>2 027</b>	<b>10 304</b>	<b>88 193</b>

31 244 actions réinvesties à 45,79€ soit en capital 48 K€ et en prime d'émission 1 383 K€  
 Nombre d'actions composant le capital après réinvestissement soit 3 660 850 actions

 → **Note 15** Composition des fonds propres avant répartition en milliers d'€

	2010	Variations	2009
Capitaux propres	88 193	3 080	85 113
Fonds pour risques bancaires généraux	12 800	0	12 800
<b>Fonds propres</b>	<b>100 993</b>	<b>3 080</b>	<b>97 913</b>

■ Annexes au compte de résultat

→ **Note 16** Intérêts et produits assimilés  
Intérêts et charges assimilées

en milliers d'€

	Intérêts et produits assimilés		Intérêts et charges assimilées		Net	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts sur établissements de crédit	<sup>(1)</sup> 174	851	30	20	144	831
Intérêts sur opérations avec la clientèle	7 161	7 514	209	292	6 952	7 222
Intérêts sur instruments financiers à terme	0	15	755	553	-755	-538
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe	<sup>(2)</sup> 1 423	102			1 423	102
Intérêts sur TCN			1 038	1 663	-1 038	-1 663
Autres intérêts et charges assimilées			58	58	-58	-58
	<b>8 758</b>	<b>8 482</b>	<b>2 090</b>	<b>2 586</b>	<b>6 668</b>	<b>5 896</b>

<sup>(1)</sup> dont intérêts compte ordinaire débiteur du CFCAL-SCF pour 114 K€

<sup>(2)</sup> dont intérêts sur obligations foncières non privilégiées du CFCAL-SCF pour 1 384 K€

→ **Note 17** Revenus des titres à revenu variable

en milliers d'€

	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	137	144
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	<sup>(1)</sup> 5 993	<sup>(1)</sup> 6 002
	<b>6 130</b>	<b>6 146</b>

<sup>(1)</sup> dont dividende de 5 988 K€ provenant de la filiale SCF

→ **Note 18** Commissions

en milliers d'€

	Commissions produits		Commissions charges		Net	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 391	1 166	1 631	1 355	-240	-189
Commissions sur titres	55	89	33	35	22	54
Commissions refacturées à la SCF	1 652	1 471	1 318	1 137	334	334
Indemnités de remboursements anticipés	237	163			237	163
Diverses commissions	95	87	344	418	-249	-331
	<b>3 430</b>	<b>2 976</b>	<b>3 326</b>	<b>2 945</b>	<b>104</b>	<b>31</b>

→ **Note 19** Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles  
de placement

en milliers d'€

	2010	2009
Plus-values sur titres de placement	30	94
Moins-values sur titres de placement	37	174
<b>Plus-values nettes</b>	<b>-7</b>	<b>-80</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	790	1 438
Reprises de provisions sur titres de participation	0	5
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	788	789
<b>Dotations ou reprises nettes</b>	<b>2</b>	<b>654</b>
Frais d'acquisition	25	22
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>-30</b>	<b>552</b>

→ **Note 20** Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en milliers d'€

	Produits		Charges		Net	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Immeubles de placement	1 098	1 274	428	431	670	843
Cessions immobilisations corporelles	<sup>(1)</sup> 1 290	287	<sup>(1)</sup> 1 097	131	193	156
Cession adjudications marchand de biens	298		358		-60	0
Produits/Charges divers litiges assignations	<sup>(2)</sup> 1 168		2	910	1 166	-910
Net des dotations et reprises provision litiges assignations	<sup>(3)</sup> 827	1 824	0	1	827	1 823
Fonds de garantie cotisation exceptionnelle			12		-12	
Dotations aux amortissements immeubles de placement			168	237	-168	-237
Charges refacturées - produits rétrocédés	13	13			13	13
Autres produits d'exploitation bancaire	139	25			139	25
	<b>4 833</b>	<b>3 423</b>	<b>2 065</b>	<b>1 710</b>	<b>2 768</b>	<b>1 713</b>

<sup>(1)</sup> Vente de 2 immeubles appartenant au patrimoine situés à Strasbourg pour 570K€ et à Epinau sur Seine pour 720K€<sup>(2)</sup> Affaire SUTTEL - restitution du montant de la condamnation que nous avons réglé en 2009 et annulé par la cour de cassation<sup>(3)</sup> dont dotation aux provisions affaire Suttel (reprise de la procédure devant la cour d'appel) et reprise de provisions affaire SCI la VICTORINE (fin de la procédure)

→ **Note 21** Charges générales d'exploitation, dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'€

	2010	2009
Salaires et traitements	4 238	3 972
Charges de retraite	443	489
Autres charges liées au personnel	3 670	3 815
<b>Frais de personnel</b>	<b>8 351</b>	<b>8 276</b>
Impôts et taxes	418	370
Services extérieurs et autres frais administratifs	1 782	1 639
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>10 551</b>	<b>10 285</b>
<b>Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>760</b>	<b>702</b>
A déduire charges refacturées Sociétés du Groupe	-8 560	-8 553
<b>Total net</b>	<b>2 751</b>	<b>2 434</b>

→ **Note 22** Coût du risque

en milliers d'€

	Dotations aux provisions et aux dépréciations		Reprises de provisions et de dépréciations		Net	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Risques sur créances douteuses	1 459	988	1 114	1 638	345	-650
Risques complémentaires clientèle	0	66	6		-6	66
Risques biens acquis par adjudication	101	192	89	36	12	156
Risques divers	13	51	49	68	-36	-17
<b>Sous-total</b>	<b>1 573</b>	<b>1 297</b>	<b>1 258</b>	<b>1 742</b>	<b>315</b>	<b>-445</b>
	Créances irrécouvrables		Rentrées sur créances amorties		Net	
Créances douteuses	415	202	40	81	375	121
Comptes ordinaires débiteurs	0	4			0	4
Divers	31	17			31	17
	446	223	40	81	406	142
<b>Total coût du risque</b>	<b>2 019</b>	<b>1 520</b>	<b>1 298</b>	<b>1 823</b>	<b>721</b>	<b>-303</b>

→ **Note 23** Ventilation de l'effectif

	2010	2009
Cadres	25	22
Techniciens	84	87
	<b>109</b>	<b>109</b>

→ **Note 24** Impôt sur les sociétés

en milliers d'€

	2010	2009
Charges des impôts courants sur le résultat Groupe	9 420	9 220
Produits intégration fiscale SCF	-7 671	-7 506
Dotations/Reprises provisions pour impôt (contrôle fiscal exercices 2005 - 2006 - 2007)	0	-357
Liquidation contrôle fiscal (paiement décembre 2009)	0	356
	<b>1 749</b>	<b>1 713</b>

→ **Note 25** Tableau des filiales, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

en milliers d'€

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>Sociétés</b>									
<b>Parts dans les entreprises liées</b>									
Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)									
<b>C.F.C.A.L. - Société de Crédit Foncier</b> (Siren 424 184 737) 1 rue du Dôme à STRASBOURG	8 953	43 376	99,99%	12 198			<sup>(1)</sup> 32 883	13 353	
<b>Sàrl LA GERANCE FINANCIERE</b> (Siren 568 503 551) 1 rue du Dôme à STRASBOURG	168	1 676	100,00%	154			<sup>(2)</sup> 75	21	
<b>Participation et autres titres détenus à long terme</b>									
Titres de participation									
Titres de l'activité de portefeuille									
				31					

<sup>(1)</sup> PNB<sup>(2)</sup> Chiffre d'affaires

## Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2010

Titres de placement et participations dont la valeur d'inventaire est égale ou supérieure à 23 000€.

### → A. Fonds d'Etat, Obligations et Bons

En Euros

650000	OATI 1,60 % 2011	656 863,65
650000	OATI 2,50 % 2013	689 213,12
470000	OATI 1,00 % 2017	495 532,41

Total général obligations

**1 841 609,18**

### → B. Actions, Parts et Sicav

En Euros

4164	LAFARGE	236 127,36
3756	AIR LIQUIDE	206 535,00
4672	SANOFI-AVENTIS	203 422,46
2610	SOCIETE GENERALE	181 845,62
3000	TOTAL	159 649,95
721	ALLIANZ	145 069,46
6500	AXA	128 722,59
1500	CIMENTS FRANCAIS	126 007,21
7259	CREDIT AGRICOLE	123 934,16
2077	VINCI	114 028,36
1500	EULER HERMES	105 219,45
3088	SAINT-GOBAIN	102 842,10
4000	KAUFMAN & BROAD	101 898,80
2000	CARREFOUR	93 909,07
6285	DEXIA	93 600,00
728	FONCIERE DES REGIONS	88 777,00
2211	VEOLIA ENVIRONNEMENT	87 680,52
1860	LINDE	84 501,53
2400	RWE	80 734,59
2415	MERSEN (EX CARBONE LORRAINE)	78 628,88
845	SALVEPAR	65 756,49
1000	SIEMENS	64 630,00
2629	VIVENDI UNIVERSAL	63 569,12
1230	RHODIA	60 398,67

860	BIC	56 122,78
3000	AIR FRANCE - KLM	54 833,10
648	VALLOUREC	53 649,72
6000	NOKIA CORP.	51 974,47
6500	PAGESJAUNES	50 488,75
3000	FRANCE TELECOM	48 810,00
1300	BOLLORE	48 054,57
1560	SCHLUMBERGER LTD	47 333,74
1000	L.V.M.H.	44 924,78
600	CASINO GUICHARD PERRACHON	44 246,50
1000	CHRISTIAN DIOR	41 507,41
3000	DEUTSCHE TELEKOM	40 365,00
1500	C.G.G. VERITAS	38 253,15
800	HORNBACK HOLDING	36 637,84
2200	UPM KYMMENE	35 838,00
1800	HENKEL	35 490,00
4581	AGOR	32 743,70
1258	GENERALI ASSICURAZIONI	32 065,00
3053	I.V.G. IMMOBILIEN	30 523,68
2500	SÜDZUCKER	30 225,00
700	SODEXO	29 593,00
10400	PARMALAT FINANZIARIA SPA	26 377,52
300	HERMES INTERNATIONAL	25 710,00
930	ELECTRICITE DE STRASBOURG	25 361,17
1800	AURUBIS	25 308,00
300	GUYENNE ET GASCOGNE	24 600,00

Sous-total Actions, Parts et Sicav **3 808 525,27**

Actions, Parts et Sicav dont la valeur est < 23 000 € **214 130,40**

**Total général actions 4 022 655,67**

**Total général portefeuille 5 864 264,85**

## Résolutions

### A. De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

#### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2010 approuve le bilan et les comptes sociaux de l'exercice 2010 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le bilan et les comptes consolidés de l'exercice 2010, tels qu'ils lui sont présentés.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des bénéfices, telles qu'elles sont présentées par le Conseil d'Administration et décide en conséquence :

- de doter la réserve facultative de 6 643 213,63 €
- de fixer le dividende de l'exercice à 1,00 €

Le dividende en espèces sera payé le 22 juin 2011. Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts. L'imposition des dividendes revenant aux personnes physiques peut se faire, au choix, par intégration aux revenus soumis au barème progressif ou par prélèvement forfaitaire libératoire (au taux de 19%). L'option doit être exercée par le contribuable avant le versement des dividendes. A défaut d'option, les dividendes seront réintégrés aux revenus soumis au barème progressif, les prélèvements sociaux de 12,3 % sur les dividendes étant retenus d'office dès leur paiement.

Il est rappelé, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts que pour les trois exercices précédents, les distributions par action ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	Dividende net par action en €	Masse distribuée en €
Exercice 2007	3 376 738	2,20	7 428 823,60
Exercice 2008	3 484 538	2,10	7 317 529,80
Exercice 2009	3 629 606	2,40	8 711 054,40



## Cinquième résolution

Conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme diffusé selon les modalités fixées par le règlement de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration à procéder au programme de rachat d'actions de la société selon les modalités et les objectifs suivants :

### Objectifs du programme :

- assurer la liquidité et l'animation du marché de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité, réalisé par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers

### Modalités de rachat :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 75 € par action.
- le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 40 € par action, dans le cadre du contrat de liquidité
- le nombre maximum d'actions susceptible d'être acquis dans les conditions ci-dessus est limité à 5 % du capital, soit 183 042 actions à la date de l'assemblée, pour un montant maximum de 13 728 150 €
- la présente autorisation est valable pour une durée qui expirera avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

## Sixième résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'administrateur, en remplacement du Crédit Foncier de France, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, le Crédit Mutuel ARKEA représenté par Monsieur Jean-Pierre DENIS.

Par lettre recommandée en date du 1er avril 2011 le Crédit Mutuel Arkéa a informé la société du changement de représentant permanent, M. Jean-Pierre DENIS étant remplacé par M. Yves GOURHANNIC à compter du 20 mai 2011.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur le Crédit Mutuel ARKEA représenté par Monsieur Yves GOURHANNIC pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

## Septième résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe PINAULT, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, Monsieur Jean-Pierre LE TENNIER.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Jean-Pierre LE TENNIER pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

## Huitième résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Patrice GARNIER, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, Monsieur Yves GOURHANNIC.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Yves GOURHANNIC pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

### Neuvième résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'administrateur, en remplacement de Madame Gervaise HARDY, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, Monsieur Olivier MORALES.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Olivier MORALES pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

### Dixième résolution

En sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Alain SIEGRIST, démissionnaire en date du 17 décembre 2010, Monsieur Philippe BONDOUX.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Philippe BONDOUX pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

### Onzième résolution

En sa séance du 21 décembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Gérard BARBOT, démissionnaire en date du 21 décembre 2010, Monsieur Benoît PREVOSTO.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur Monsieur Benoît PREVOSTO pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

### Douzième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles DURRENBERGER pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

### Treizième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre LE TENNIER pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

### Quatorzième résolution

En sa séance du 17 février 2011, le conseil d'administration a coopté en remplacement du démissionnaire la société AFI-ESCA représentée par Monsieur Christian BURRUS (courrier de démission réceptionné le 3 janvier 2011) la société FINANCO représentée par Monsieur Dominique ANDRO pour la durée du mandat restant à courir.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie cette cooptation et nomme administrateur la société FINANCO représentée par Monsieur Dominique ANDRO pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

### Quinzième résolution

En sa séance du 17 février 2011, le Conseil d'administration a pris acte de la décision de Maître Dominique SCHMIDT de démissionner de sa fonction d'administrateur (courrier de démission réceptionné le 16 février 2011). Ce mandat prend fin lors de la présente Assemblée générale.

Par conséquent, l'Assemblée Générale ratifie la démission de fonctions d'administrateur de Monsieur Dominique SCHMIDT.

### Seizième résolution

L'Assemblée Générale nomme Madame Corinne MOREAU administrateur pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

### Dix-septième résolution

L'Assemblée générale fixe à 40 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à une nouvelle décision de l'Assemblée générale.

### Dix-huitième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.

## ■ B. De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

### Première résolution

Il est soumis au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce, une résolution visant à réserver, pour une période de trois ans, aux salariés de la société, une augmentation de capital aux conditions prévues par les articles L.3332-18 à L.3332-25 du code du travail.



